



Accessions
273,718.
Shelf No.
2118.21
FOUNDED 1852
SICUT PATRIBUS SIT DEUS NOBIS
BOSTONIA
CONDITA A.D.
1630.
CIVITATIS REGIMINE DONATA A.D. 1822.
BOSTON PUBLIC LIBRARY
Received Feb. 2, 1880.

ESSAI

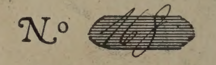
SUR

L'IMPRIMERIE

EN SAINTONGE ET EN AUNIS

Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 300 exemplaires tous numérotés :

200 sur papier vélin.	nos	101	à 300
75 sur papier chamois. . .	nos	26	à 100
25 sur papier vergé à bras.	nos	1	à 25

N° 

LOUIS AUDIAT

ESSAI

SUR

L'IMPRIMERIE

EN SAINTONGE ET EN AUNIS



PONS

NOEL TEXIER, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1879

CE n'est pas une histoire de l'imprimerie en Saintonge et en Aunis que nous voulons écrire. Pour une pareille entreprise, il faudrait des archives que nous n'avons plus et des livres que nous n'avons pas. On ne trouvera donc ici que des notes bibliographiques, des indications fort incomplètes, mais exactes. Et même, sans le secours que nous a gracieusement prêté notre collègue, M. Delayant, bibliothécaire de La Rochelle, cet opuscule eut couru le risque d'être terminé avant d'avoir été commencé. Tout ce qui est là sur la typographie Rochelaise vient, à peu de chose près, de ses cahiers. M. Jules Pellisson, avocat et bibliophile à Cognac, nous a aussi fourni des notes précieuses.

Quelque jour on profitera des pages que nous publions ; on y ajoutera de nouveaux chapitres. Mais il fallait commencer. C'est surtout quand il s'agit de recherches que le poëte a raison :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.



LA ROCHELLE

Il y avait un siècle que l'art de la typographie était inventé. Nos provinces de l'Ouest ne le connaissaient encore que de loin. Une presse fonctionnait à Paris dès 1470, à Lyon en 1473. Mais il fallait du temps pour former des ouvriers. Peu à peu cependant les villes du royaume voyaient s'établir des imprimeries. Le plus souvent, c'étaient des apprentis de la capitale ou de quelque grande cité, qui, formés à l'école des Estienne ou des Véchel, des Dolet ou des Gryphe, et devenus maîtres à leur tour, s'en allaient enseigner la science nouvelle ici et là. Poitiers a les siens dès 1479, et l'an 1522 en possédait dix-sept; Troyes, en 1483; Rouen, en 1487. Ils sont à Angoulême en 1491; à Tours, en 1493; à Bordeaux, en 1524. Ce

n'est qu'en 1594 qu'on les trouve à Marseille. La Rochelle, qui s'était laissé devancer par Poitiers, Tours et Bordeaux, devance beaucoup d'autres cités plus considérables, et les surpassa par l'importance de ses productions.

La Rochelle, ville récente, créée pour et par le commerce, a toujours eu une grande activité qui ne s'est pas seulement montrée dans le négoce ou les expéditions maritimes, dans les luttes politiques ou religieuses, mais encore dans les arts et les lettres. Au XIVme siècle, dit son dernier historien, M. Delayant, La Rochelle avait plus d'écoles qu'au commencement du XIXme. Chaque paroisse avait la sienne. Moi, j'en ai constaté pour l'année 1689, 37 laïques, dont 17 de filles, dirigées par 18 institutrices, et 20 de garçons, par 21 maîtres, qui donnaient une population scolaire de 390 filles et 632 garçons, sans compter les établissements d'instruction secondaire, et les classes primaires des congrégations religieuses. Les grandes écoles y apparaissent en 1504. En 1531, dans une enquête faite sur l'ordre du roi par Guillaume de Vieilleseigle, lieutenant général de la sénéchaussée de Poitou, de nombreux témoins déclarent que, par suite des progrès de l'instruction, les jeunes gens de 18 ans sont plus instruits que dans les temps passés ceux de 25 ; et par ce motif, François Ier, l'année suivante, permit d'admettre au corps de ville les fils de pairs et d'échevins à partir de 21

ans. Le fils d'un théologien Rochelais, Simon Lhoumeau, nous est représenté comme merveilleusement savant en hébreu; et le futur adversaire de Bossuet, Paul Ferry, vient de Metz à La Rochelle étudier la philosophie. En 1632, Anne d'Autriche y fut haranguée en dix-huit langues par dix-huit élèves, vêtus de leur costume national, « tant était nombreuse la jeunesse étrangère qui de tous les endroits de la terre y venait pour s'instruire. » Un calligraphe distingué, Guillaume Larbalétrier, exécutait en 1461, pour Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, une copie du *Songe du Vergier* de Philippe de Maizières (1). A la même époque, il y avait dans la ville des relieurs habiles. On y joua, en 1492, un mystère de la Passion qui, pendant huit jours, attira 15 à 20,000 personnes, et pour lequel les échevins donnèrent 3,000 livres. Dès 1486, Jean Faure léguait des livres à la paroisse Saint-Sauveur pour fonder une librairie, c'est-à-dire une bibliothèque. On comprend que la typographie avait sa place dans une ville où le goût des arts était si développé; et elle ne fut pas sans y jeter un certain éclat.

---

(1) Delayant, *Histoire des Rochelais*, t. I, p. 130.

BARTHÉLEMY BERTON

(1557-1573)

Barthélemy Berton est le premier imprimeur dont les presses soient constatées d'une façon certaine dans notre province. C'est à La Rochelle qu'il s'établit. Si l'on en croit Barthélemy Faujas de Saint-Fond — *Œuvres de Bernard Palissy;* Paris, 1777, in-4°, page 399 — ou plutôt Nicolas Gobet, son collaborateur, Berton aurait imprimé, en 1557, un ouvrage que l'éditeur attribue faussement à Palissy : « *Déclaration des abus et ignorances des médecins.....*, par Pierre Brailler, marchand apothicaire de Lyon, pour Michel Jove, » pamphlet qui répond à la *Déclaration des abus et tromperies que font les apoticaires......*, par Me Lisset Benancio, imprimé à Tours par Mathieu Chercelé pour Guillaume Bourgea, libraire, demeurant audit lieu, et réimprimé à La Rochelle en 1557 avec la mention: à Lyon, par Michel Jove... J'ai montré ailleurs — *Bernard Palissy*, étude sur sa vie et ses travaux; Paris, Didier, 1868, p. 232 — que l'inventeur des rustiques figulines n'était pas l'auteur de la *Déclaration des abus*, mais bien son ami Sébastien Collin, médecin de

Fontenay-le-Comte, dont *Lisset Benancio* est l'anagramme. De plus, Michel Jove, que Faujas croit un nom imaginaire, mais dont Silvestre donne (n°s 1135 et 495-1300) deux marques différentes avec cette indication, page 270 : « Jove (Michel), libraire à Lyon, 1557-1579, » pourrait bien n'être qu'un marchand vendant des livres imprimés à La Rochelle. Il faut pourtant ajouter qu'un certain nombre de livres imprimés à Lyon sous Charles IX et Henri III, portent « par M. Iove, » sans autre indication d'imprimeur, entre autres, en 1574 : « *Bref discours sur le très heureux aduenement de nostre tres chrestien roy Henri III..... avec les remonstrances à MM. de La Rochelle, Nymes... sur la reduction de leurs villes*, par Claude de Montiornal, seigneur de Cyndré. » Si, disent Faujas et Gobet, page 339, « si l'on compare les caractères italiques et romains de ce Michel Jove, ses vignettes, ses lettres grises, sa manière d'imposer les sommaires et les fins des matières, avec les mêmes choses sorties de l'imprimerie de Barthélemy Berton de La Rochelle, on sera obligé de convenir que ce titre de Lyon est une supercherie du libraire, qui se cache sous des noms empruntés. ». Nous admettons donc jusqu'à un certain point l'attribution à Berton de la *Déclaration des abus*, 1557.

Si l'existence du typographe rochelais n'était fondée que sur ces preuves, peut-être y aurait-il lieu de douter. Mais il ne peut y avoir d'incer-

titude que quant à la date. Car voici un livre qui est certainement sorti de ses ateliers: *Le Grand routier, pilote et encrage de mer* (1483), par Pierre Garcie dit Ferrande, publié pour la première fois à Rouen, probablement en 1521, réimprimé in-4° à La Rochelle par Barthélemy Berton en 1570, « fort altéré quant au style, dit Brunet, mais pour lequel l'imprimeur s'est servi des grossières figures sur bois des premières éditions. »

C'est Berton que Palissy choisit pour publier son premier livre: *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront multiplier et augmenter leurs trésors*......, par Me Bernard Palissy, à La Rochelle, de l'imprimerie de B. Berton, 1563, in-4°; le même, 1564. Le succès de ce livre fut tel, dit le *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne*, (Paris, Didot, 1872), art. Rupella, que les plus anciens catalogues des foires de Francfort le mentionnent tous sans exception et en donnent le long titre *in-extenso*, honneur qu'ils ne font qu'à un bien petit nombre d'ouvrages français. »

On a toujours pris pour la devise de Palissy la légende que le libraire avait mise au titre de son livre: Povrete empesche les bons espritz de parvenir. Elle semblait en effet, d'abord, s'appliquer à la naissance modeste et aux débuts pénibles de « l'ouvrier de terre; » mais le mot était tout à fait faux, si l'on regardait la réputation

et la gloire de celui que le sire de Pons, le connétable de Montmorency, le roi et la reine-mère avaient protégé, soutenu, grandi.



Marque de Barthélemy Berton.

La vignette de Barthélemy Berton représente un homme dont le bras droit est lié d'une lourde pierre qui le retient au sol, et dont le bras gauche, armé de deux ailes, veut s'élancer vers Dieu qu'on aperçoit dans un nuage. Autour sont ces mots:

POVRETE EMPESCHE LES BONS ESPRITZ DE PARVENIR.

C'est une traduction du vers de Juvénal, satire III :

> Haud facile emergunt quorum virtutibus obstat
> Res angusta domi.

Berton avait pris sa marque dans les *Emblêmes* d'Alciat (1555), où elle se trouve reproduite sous ce titre : *Paupertatem summis ingeniis obesse ne provehantur*. Il l'a mise non pas seulement à la *Recepte véritable*, mais encore au poëme latin de Jean de La Haize sur l'entrée de Charles IX à La Rochelle, puis au *Commentaire sur l'édit des arbitres* composé par I. Pïerres, écuyer, conseiller du roy, lieutenant général civil et criminel en la ville et gouvernement de La Rochelle, mais cette fois avec le verset 13, chap. 32 du Deutéronome au-dessous : *Ut surgeret mel de petra oleumque de saxo durissimo*, qui pouvait être la devise de l'auteur. Du reste, cette marque semble devenue banale. M. Benjamin Fillon, *L'art de terre chez les Poitevins*, p. 120, la signale avec ces mots : SPES SOLA DAT VIRES, au revers de la médaille de Jérôme de Villars, archevêque de Vienne (1601-1625), et au musée de Sèvres sur un plat à relief de la fin du XVIe siècle, provenant de la collection de Mme de La Sayette. Je l'ai vue à la fin du tome Ier, p. 365, de *l'Histoire universelle du sieur d'Aubigné*, imprimé à Saint-Jean-d'Angély en 1616, puis sur le « *Traité du feu, du sel*, excellent et rare opus-

cule du sieur Blaise de Vigenère, Bourbonnois, à Rouen, chez Iacqves Caillove, 1642, » avec la phrase d'Alciat : PAUPRETATEM SUMMIS INGENIIS OBESSE NE PROVEHANTUR ; de plus, sur *L'art de naviguer*, de M. Pierre de Médine, espagnol, imprimé à La Rochelle en 1615, par Jehan Brethomé. Enfin, Silvestre, — *Marques typographiques*, nº 1,240, p. 713, — l'a reproduite un peu modifiée avec cette devise : TOLLIT AD ASTRA VIRTUS, pour « Adrian Périer, libraire à Paris, 1584-1618. »

On a encore de Berton, en 1564, *Commentaire sur l'édit des arbitres*, que nous venons de nommer, in-8º de 87 pages ; *quarante-sept sermons de M. Jean Calvin sur les huit derniers chapitres des prophéties de Daniel, recueillis fidèlement* (par Lahaize), in-4º de 266 pages ; *XLVIII sermons de Jean Calvin sur les huit derniers chapitres d'Ezéchiel*, in-8º ; *Calvini prœlectiones in librum prophetiarum Danielis*, in-fº ; « *Petit traité en sommaire des deux sacrements de l'Eglise.....*, par Jacques de Bassac, escuyer, sieur de Laillé, advocat au siége royal du comté de Civray, pays de Poitou, » petit in-4º ; *Laezii Rupellani carmen ad Carolum regem quo illi adventum Rupellani gratulantur*, 1566, in-4º, 12 pages ; *J. Laezii Rupellani ad amplissimum virum Michaelem Hospitalium Franciæ cancellarium carmen*, in-4º de 8 pages ; en 1568, *Prière pour les soldats et prisonniers de l'église*

réformée, in-8°; *Actes et choses mémorables survenus au siége posé devant la ville de Nyort par Mgr le comte de Lude, le lundi 20 Juin 1569*, in-8°; enfin, à la date de 1571, *Joannis Gelidœ epistolœ aliquot*, in-4°.

Vers cette époque mourut Barthélemy Berton: car la *Protestation de J. Pierre, sieur de Jarne, conseiller du roi....... contre une harangue imprimée soubz le nom des Rochelais*, in-8°, sans date, mais de 1573, porte : « par la veuve B. Berton. » Elle céda sans doute son établissement à Pierre Davantès.

Nous n'avons pas et nous ne connaissons pas tous les livres sortis de cette première imprimerie. Elle était fort active dès 1557. On trouve ses ouvriers dans les actes des notaires Boutet et Savary de 1564 et 1573, désignés tantôt comme imprimeurs, tantôt comme compagnons imprimeurs; Claude Parpillon, Hubert Dupare, Michel Brouslard. Un Michel Dousset est même qualifié fondeur de lettres. En 1576, dans un acte du notaire Bouyer, Pierre Haultin est aussi désigné comme fondeur. Il y aurait donc lieu de croire que, dans la seconde moitié du XVIe siècle, chaque imprimerie fondait ses caractères.

PIERRE DAVANTÈS

(1573-1602)

Pierre Davantès, en latin *Antesignanus Rapistagensis*, parce qu'il était né à Rabastens, canton de l'arrondissement de Gaillac (Tarn), (1) fut un savant grammairien du XVI[e] siècle. (2) On suppose qu'il habita Lyon. Il imprima à Genève les psaumes de David en 1560. Mattaire a tort d'hésiter à le ranger parmi les imprimeurs. (3) Il mourut probablement à La Rochelle dans un âge fort avancé : car il y a de lui des livres imprimés dans cette ville jusqu'en 1602. (4)

Son nom se trouve cette même année (1573), et cette seule année, sur les *Mémoires de M. Martin du Bellay, seigneur de Langey....*, in-8° de XVI-1200 pages ; il est aussi sur la *Vraye histoire des troubles et choses mémorables avenues tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins depuis l'an 1562, comprins dans*

---

(1) P. Bayle, *Dictionnaire*, art. *Antesignan*.

(2) Haag, *La France protestante*, t. IV, page 212.

(3) *Annales typographici*, 1725, in-4°, t. III, p. 496.

(4) Claudin, *Archives du Bibliophile*, 1876, n° 135, p. 193.

quatorze livres, les trois premiers et derniers desquels sont nouveaux ; les autres reveus, enrichis et augmentez de plusieurs choses notables avec les considérations des guerres civiles des Français ; à La Rochelle, par Pierre Davantès, 1573, in-8° de 960 pages. Cette vignette-ci est au titre : Une femme s'appuyant à deux colonnes : PIETATE ET IVSTITIA PAX ; et après la table, on lit ces mots : LE PECHE Y RENDRA L'IRE.

Cet ouvrage soulève un petit problême. Le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, n° 18,196, t. II, p. 265, a bien l'air d'indiquer le même ouvrage sous ce titre : *Mémoire de l'histoire de notre temps*; La Rochelle, 1573, in-8° : car il ajoute : « On lit à la première page de cet ouvrage : LE PÉCHÉ Y RENDRA L'IRE ; c'est, selon Lacroix du Maine, l'anagramme de Pierre Le Chandelier, auteur de cette histoire. » Mais, Lacroix du Maine, — *Bibliothèque Françoise*, t. II, p. 262, — avoue qu'il a trouvé dans ces mots : *Pierre Le Chandelier*, mais qu'on pourrait bien y trouver un autre nom. C'est sur ce seul fondement qu'il a bâti l'existence de ce personnage. Cette devise est bien certainement un anagramme et renferme un nom propre ; or, la *Vraye histoire* est par tout le monde attribuée à Lancelot du Voësin de La Popelinière.

Deplus, Brunet, *Manuel du Libraire*, art. LA POPELINIÈRE, signale trois éditions en trois ans : Cologne, Birckmann, 1571, ou Bâle ; P. Davan-

tès, 1572 ; ou La Rochelle, P. Davantès, 1573, in-8°. Sont-ce trois éditions véritables, ou simplement trois changements de frontispice ?

Lelong, n° 18,386, nomme un François Haultin qui aurait imprimé la seconde édition de l'*Histoire de France* de La Popelinière. Ce François n'existe que là.



Presse des Haultin.

Il paraît aussi n'avoir eu, comme imprimeur, qu'une existence fictive, cet Abraham Haultin qu'on voit en 1581 sur l' « *Histoire de France enrichie des plus notables occurances survenues ez provinces de l'Europe et pays voisins...* depuis l'an 1550 jusqu'à ces temps. Au Roy. De l'im-

primerie, par Abraham H. 1581, » 2 vol. in-f°. Cet ouvrage fut bien certainement imprimé à La Rochelle, quoiqu'il ne porte aucun nom de ville. L'H est bien l'initiale des Haultin. Mais Abraham, que la *France protestante* fait mourir en 1581, a l'air d'être un pseudonyme. Il y a pourtant un Abraham Haultin qui fut reçu protestant le 20 mars 1580; était-il imprimeur? A cette date, Pierre Haultin imprimait et imprima postérieurement. De plus, la marque des Haultin est absente, remplacée par une presse avec ces mots pour devise: *Hac arte cœteras illvstro.*

L'imprimeur évidemment a voulu se cacher, au moins à demi: car il prévoyait que certains passages mécontenteraient le consistoire; en effet, le synode du 28 juin 1581 imposa à l'auteur des corrections. On les voit écrites à la marge ou en interlignes sur l'exemplaire de la bibliothèque de La Rochelle qui vient de la bibliothèque de l'Oratoire (Lelong, n° 13,886).

LES HAULTIN

(1571-1616)

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'imprimerie de Berton n'était pas seule à La Rochelle. Dès 1571, il en existe une seconde, celle de Pierre Haultin.

Les Haultin, Hautin, Hautain, ont formé une dynastie comme les Didot à Paris, les Hus à Saintes. A cette époque, vivaient à La Rochelle frère Saulvant Haultin, commandeur de la commanderie du Perrot, 1572 ; Jean Hautain ou Hautin, qui embrassa le protestantisme, le 17 juillet 1575, et le 15 août épousa Mathurine Gaultier, dont vinrent : 1° le 25 novembre 1576, Daniel ; 2° le 8 février 1585, Josaphat ; François Hautain, marié en 1576 à Hillaire Péraud, qui eut une fille, Jehanne Hautain, en 1577 ; Etienne Haultin (1576) qui, en 1585, habitait la rue des Gentilshommes ; marié à Françoise Jay, il eut : le 6 mars 1575, Estienne, et le 6 mars 1578, Marie, tenue sur les fonts par Lancelot du Voysin de La Popelinière ; René Holtin, ancien de l'église réformée, qui décéda le 8 janvier 1594 ; Girard Haultin, né le 12 avril 1631, de Girard Haultin et de Marie Trassier, et son frère Nicolas, né le 11 février 1633 ; Jean Haultin (1671), capitaine de navire, marié à Françoise Cassemain.

Denys Haultin, « natif de la ville de Dinan, » figure à La Rochelle comme imprimeur en 1572 dans un acte du notaire Salleau. Il s'y maria au temple : 1° à Jeanne de Lastre, dont il eut : Marie, née le 2 septembre 1586, et Esther, tenue sur les fonts de baptême, le 11 juillet 1589, par Hiérosme Haultin, et 2° à Jeanne Dubois, dont naquit Marie, le 1er juin 1592. Lui fut parrain, en

1590, de Lydie, fille de Hiérosme Haultin. On ne voit aucun livre portant son nom. Peut-être était-il associé avec Hiérosme Haultin. Il alla fonder une imprimerie à Montauban, où il employait la marque de la famille. En 1617, sa veuve réclamait de Corneille Hertmann, gendre de Hiérosme, une somme de 767 livres qu'il devait à ses enfants, pour cession de caractères. « Il est probable, écrit M. Nicolas dans la *Nouvelle biographie générale*, t. XXIII, col. 557 — Paris, Didot, 1858 — que c'est le jurisconsulte du Belloi qui l'attira dans cette ville. Tous les livres sortis des presses des Haultin, autant de celui de Montauban que de ceux de La Rochelle, sont remarquables par la beauté des caractères, par la netteté, la régularité, et la correction de l'impression. Quelques-uns peuvent même passer pour des chefs-d'œuvre de typographie. »

Si les Haultin ne sont pas les premiers imprimeurs Rochelais par la date, ils le sont certainement par le nombre et l'importance de leurs publications. On peut les mettre hardiment au rang des Morel et des Estienne, selon MM. Haag (*La France protestante*, t. V. p. 436). « Etablis à La Rochelle pendant un temps considérable, dit la *Feuille d'annonces* de La Rochelle (9 et 16 avril 1779), ils se sont toujours attachés à imiter les Estienne dans presque tous les ouvrages sortis de leurs presses. »

Le premier Haultin connu est Pierre, graveur,

fondeur en caractères et imprimeur à Paris, né à La Rochelle. « Il passe, ajoute M. Fétis (*Biographie universelle des musiciens*, t. IV, p. 250), pour avoir gravé et fondu les premiers caractères de musique dont on s'est servi en France ; il en fit les premiers poinçons en 1524. Les caractères de musique de cet artiste ont servi à imprimer les vingt livres de motets à quatre ou cinq voix publiés par Pierre Attaignant depuis 1527 jusqu'à 1536, en 5 vol. in-8° oblong ; les *Chansons françaises* à quatre parties, par le même imprimeur, en 4 vol. in-8° oblong, les pièces de viole de Gervaise et plusieurs autres recueils. Il y a des caractères de Haultin de plusieurs grosseurs ; les notes sont en forme de lozanges ; elles tenaient aux fragments de la portée et s'imprimaient d'une seule fois. » Pierre Haultin imprimait encore de la musique sur la fin de sa vie. On connaît de lui des motets à cinq parties mis en musique par Roland Lassutio (de Lassus), un vol. in-4° oblong, qui porte la date de 1576. Il mourut à Paris en 1580, dans un âge fort avancé. Son fils Robert a aussi imprimé plusieurs œuvres de musique ; et avant l'incendie de 1871, il y avait à la bibliothèque de Saintes : « *Dodécacorde contenant douze pseaumes de David mis en musique selon les douze modes*, par Claude Le Ieune ; à la Rochelle, Haultin, 1598 ; » 4 vol. in-4° oblong, — dessus, haute-contre, taille et sixiesme, — fort rares, qui prouvent que l'industrie

s'était maintenue assez longtemps chez nous.

La famille restée à La Rochelle y continuait son art. Pierre Haultin, fils ou petit-fils du premier, fut comme lui imprimeur et fondeur de caractères, et en outre marchand libraire. Reçu imprimeur à Paris en 1554, il débute à la Rochelle en 1568. En 1571, il imprime le premier livre publié en langue basque : *Nouveau testament traduit en langue basque*, par J. de Liçarague, petit in-8°, dédié à Jeanne d'Albret, dont il porte les armes accolées à celles d'Antoine de Bourbon. Citons : *Petri Martini Morentini gratulatio ad senatum civesque Rupellenses de Academia ab ipsis instituta*, 1572, in-8°; *Discours satyric de la mort*, par le sieur du Petit-boys, Poitevin, 1577 ; d'Yves Rouspeau, *La foi catholique des pères anciens contenus au symbole de saint Athanase avec quelques sonnets*, 1579 ; *Cl. Galeni Pergameni de methodo medendi libri XIV*, 1581, in-12.

On a encore de Pierre Haultin : *Declaratio causarum quibus serenissimus rex Navarrœ.... externam militiam conscribere coactus est*, 1587, in-4° ; *Paradoxe que les adversités sont plus nécessaires que les prospérités.....*, par le seigneur de Téligny, 1588, in-8°, ouvrage qu'Odet de Lanoue écrivit en prison au château de Tournai, en 1586 ; L'Espine, *Excellents discours touchant le repos et contentement de l'esprit*, 1588, dont un exemplaire porte : « La

Rochelle, Théophile Regius; » 1589, *Mémoires et recueil de l'origine, alliances et succession de la royale famille de Bourbon*,... in-8°, avec la marque de Haultin.

Avec l'année 1590, paraît Hiérosme Haultin. En 1587, il avait épousé Marie Robert, dont vinrent : Marie, femme de Corneille Hertmann, et le 20 mai 1590, Lydie. Hiérosme Haultin publia : « *Justi Lipsii politicorum sive civilis doctrinæ libri sex*, Rupella, ex officina Hieronymi Haultin, 1590, » in-8° de 300 pages. Et pourtant, la même année, 1590, est publiée la traduction de cet ouvrage par « Charles le Ber, sieur de Malassis, près Mante : les six livres de politiques ou doctrine civile de Juste Lipse, » avec cette indication : « A la Rochelle, pour Marin Villepoux. » Le nom des Haultin n'y est pas; mais leur marque, la comparaison des vignettes et lettres ne permettent pas de douter qu'il sort de leur presse.

Hiérosme Haultin est qualifié marchand imprimeur et libraire dans le privilége du livre : *Petri Martini*, *Morentini Navarri*, *Chaldœa grammatica quatenus a latina differt*, 1590, in-8° de 116 pages. Il faut lire évidemment *ab Hebrœa differt*, ce qui prouve que les coquilles étaient déjà inventées. Il y eut une autre édition la même année, in-8° de 148 pages, et l'année suivante, « cum privilegio regis, » in-8° de 222 pages. Les *XXVI sermons sur le livre d'Esther*,

par Pierre Merlin, ministre de la parole de Dieu en l'église de Laval, sont de 1591, ainsi que les *Œuvres* de Du Bartas, publiées en deux parties, l'une à Anvers, l'autre à La Rochelle, et qui pourtant, par leur ressemblance typographique, semblent avoir la même origine. En 1592 parurent *Hesiodis Ascræi opera et dies,* revus et commentés par Jean Sponde, de Mauléon, lieutenant général en la sénéchaussée de La Rochelle, et le *Recueil des remontrances faites en la cour du parlement de Paris*...., par feu M. Jacques Faye, seigneur d'Espeisses, conseiller au présidial de La Rochelle, édité par Sponde, avec privilége du roi à Hiérosme Haultin, et Timothée Jouan, « imprimeurs et libraires à La Rochelle. »

Puis vinrent : *Dialogues contre la pluralité des religions et l'athéisme*..., par Laurent Pollot, du marquisat de Saluces, qui a daté l'épître dédicatoire de Jonzac en Saintonge, 1594, in-4° de XVIII-406 pages, et *Les pseaumes de David mis en rime Françoyse* par Clément Marot et Théodore de Bèze, 1596.

Le dernier ouvrage que semble avoir imprimé Hiérosme Haultin, est le premier tome du *Tableau des différens de la religion*, par Philippe de Marnix de Sainte-Aldégonde, in-8° de XXX-824 pages, qui porte la date de 1601, et le second tome, (2e édition) 1605. Déjà les imprimeurs prenaient la mauvaise habitude de dater de l'année suivante un livre qui paraît sur la fin d'une

année. Haultin mourut le 16 novembre 1600. Cependant, sur un exemplaire de la bibliothèque de Vesoul, ces deux volumes portent la date de la Rochelle, 1600.

Comme Berton, Haultin eut sa marque. Baillet, (*Jugemens des savans,* t. I, p. 403), au chapitre *Marques ou enseignes des principaux imprimeurs et libraires*, l'indique : « La Renommée des Janssons, d'Amsterdam ; de Haultin, de La Rochelle ; de Sigismond Feyrabent, de Francford. » Mais cette Renommée, que Silvestre, dans ses *Marques Typographiques*, n° 894, t. II, p. 513, a gravée pour « Haultin (Jérôme), libraire à La Rochelle, 1568-1610, » représente surtout la religion chrétienne. La main gauche élève un livre ouvert sur les pages duquel se lit : RELIGION CHRESTIENNE ; la droite est appuyée sur une croix ; les pieds foulent un squelette. C'est l'emblême qu'adoptèrent les assemblées protestantes pour faire le corps de leur cachet ; et il se trouve sur bon nombre de livres que n'ont jamais eus en mains les ouvriers des Haultin ni ceux des Janssons ou des Feyrabent. Silvestre reproduit la même marque, nos 607 et 956, avec cette devise : FIDES IMPERAT QUOD LEX IMPERAT, pour « Jean Borel, libraire à Paris, 1565-1580, » tandis qu'il donne, nos 990 et 1,163, la Renommée des Jenson, père, veuve et fils, imprimeurs à Nancy, 1572-1596. Il ne parle point des Feyrabent.

On voit encore cette marque, dit la *Nouvelle biographie générale*, « sur un grand nombre de livres protestants du XVIIe siècle, entre autres sur plusieurs de ceux qui sont sortis des presses



Marque des Haultin.

de Chouët, de Genève. La marque des Haultin, se distingue facilement de toutes celles qui lui sont analogues par la finesse des détails et surtout par les ailes de la Religion qui sont dé-

ployées, tandis que sur les autres elles tombent le long du corps. » Notre gravure montre bien les ailes déployées.

Les Haultin varièrent ou omirent même quelquefois leur marque. Elle est encadrée de trois personnages, la Foi, l'Espérance et la Charité, sur le *Traité de l'institution, usage et doctrine du saint sacrement de l'Eucharistie*, par Philippe de Mornay, 1598, et aussi sur la *Réponse à l'examen du docteur Boulenger*, par le même, 1599, in-4° de 155 pages. Elle ne figure pas, bien que leur nom y soit, sur le *Traité du sieur Duperron, évesque d'Évreux, de l'insuffisance de l'Écriture sainte*, 1598, *Réponse à un traité du sieur du Perron*, par Daniel Tilenus, in-12, 40-86 pages,

Hiérosme Haultin était mort le 16 novembre 1600, regretté, raconte Merlin, pour son bel esprit. Entre autres belles éditions, on lui doit la grammaire hébraïque de P. Martinius, « véritable chef-d'œuvre de typographie, » dit Haag. Il avait eu des associés ou des employés qui jouaient un grand rôle dans sa maison, entre autres Cousteau, qui était en correspondance avec Duplessis Mornay pour la publication de ses livres, et Corneille Hertmann. Corneille Hertmann, en 1602, épousa Marie Haultin, fille de Hiérosme Haultin et de Marie Robert ; il continua les travaux au nom des héritiers avec le titre d'imprimeur du corps de ville. La maison

déchut sous sa direction : car, après sa mort, ses héritiers sont forcés de consigner comme gage au libraire Pierre Morin, et plus tard de vendre à un imprimeur de Rouen une partie de ses caractères et de ses matrices ; parmi se trouvaient les caractères grecs dont son beau-père avait su faire si bon usage. Beaucoup de livres, à partir de la mort de Hiérosme Haultin, portent ces mots : « Par les héritiers de Hiérosme Haultin. »

Quelquefois le nom de l'imprimeur est absent : mais le titre a la marque des Haultin. Enfin on lit : « De l'imprimerie de H. Haultin, par Corneille Hertmann, » sur la Bible de 1616, et sur la *Déclaration de Henri-Marc de Gouffier, marquis de Bonnivet....., faite au consistoire de La Rochelle, 1616.*

JEAN LEFORT est indiqué, l'an 1573, comme imprimeur en la ville de La Rochelle sur la *Harangue de ceux de La Rochelle au roy de Pologne*, in-8°. Mais la pièce est fabriquée, et Jean Lefort un être apocryphe.

IL en faut dire autant de MICHEL GAILLARD, 1615-1623, qui est censé avoir imprimé à La Rochelle *Le nouveau Panurge avec sa navigation en l'ile imaginaire, son rajeunissement en*

icelle..... sans date, in-12 de XIV-258 pages, et *Suite du nouveau Panurge*, livre second, in-12, de 12-305 pages ; satire, parfois violente, souvent grossière, principalement contre Chamier et les ministres du Dauphiné, ce qui montre évidemment que La Rochelle est mise sur ce livre par ironie.

Il y a une édition de « Lyon, jouxte la copie imprimée à La Rochelle, 1615, » in-16. D'Artigny et Brunet, citent encore celle de 1616, à Lyon, toujours « jouxte la copie imprimée à La Rochelle. » Et s'il est vrai que l'auteur soit Guillaume Reboul, écrivain protestant né à Nîmes, puis catholique, enfin huguenot, on sera convaincu que le libelliste aura cherché à faire perdre sa piste.

Rangeons sans doute aussi dans la catégorie des personnages fictifs le libraire Guillaume du Coing (1620), avec le seul livre que lui attribue Brunet, (*Anonymes*, nº 11,853) : « *Le Mercure réformé apportant consolation à MM. et R. P. les ministres de Diois et de Valentinois*, par Jacob de Horel, ministre de la parole de Dieu. A La Rochelle, par Guillaume du Coing, 1620, » in-12. Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées*, t. II, col. 309, dit que « cet ouvrage de controverse fut composé à l'occasion de la conversion de madame du Port. On en trouve le titre, qui n'occupe pas moins de 20 lignes, dans la *Biographie du Dauphiné,* par Ad. Ro-

chas, t. II, art. *Marcel Blain.* » Il affirme, d'après l'abbé d'Artigny, *Nouveaux mémoires d'histoire*, t. VI, p. 172, que « *Horel* est un pseudonyme pris par un jésuite nommé Isnard, qui prêchoit avec succès la controverse à Die, à Valence, à Grenoble. » Mais la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. II, p. 286, se borne à citer, d'après Rochas, le titre du livre sans l'attribuer formellement au P. Jacques Isnard.

JEAN PORTAU (1576-1583): *Articles de la trefve arrestée à Champigny*, le 22e jour de novembre 1575, in-8°; et *Conseil divin touchant la maladie divine et peste en la ville de La Rochelle...* par Olivier Poupard, Poitevin, 1583, petit in-8°.

ANTOINE CHUPPIN (1578). Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, col. 1,004, dit que c'est à tort que plusieurs bibliographes ont donné, comme imprimée à Paris, l'*Histoire d'un voyage fait en la terre de Brésil...* par Jean Léry; La Rochelle, imprimée pour Antoine Chuppin, 1578, petit in-8°. Deux ans après, Chuppin publie à Genève une nouvelle édition de ce livre et une autre en 1585. La troisième est de 1594 (Genève, « pour les héritiers d'Eustache Vignon). » Chuppin était-il un imprimeur? Ne

faudrait-il pas le ranger au nombre des libraires ? Il y a encore son nom sur la *Vérité de la religion chrétienne*, de Duplessis-Mornay, 1582, sans lieu, mais avec la marque des Haultin.

MARIN VILLEPOUX (1584-1590), a l'air d'être un imprimeur sur *Le grand routier*, 1584, petit in-4°, et sur *les Discours politiques et militaires du seigneur de Lanoue;* La Rochelle, Villepoux, 1590, in-16. Mais la même année, on voit la traduction des *Politiques* de Juste-Lipse imprimée par Haultin pour Villepoux ; de plus, des actes notariés de 1570 le désignent comme libraire, et aussi le *Diaire* de Bergier, qui raconte, 17 janvier 1593, la chûte d'une maison qu'il achevait de faire bâtir.

JEAN PORTOST (1587). On a de lui : *Avertissement fait au roy de la part du roy de Navarre et du prince de Condé*, 1587, in-8°. Il n'est autre certainement que Jean Portau, mentionné plus haut. Le nom s'écrit *Portau*, *Portault*, *Pourtault*, dans les registres du présidial pour désigner le même marchand libraire et imprimeur ; et cela n'a rien d'étonnant. Mais pourquoi Portau lui-même changeait-il ainsi l'orthographe de son nom ?

JEAN BRENOUZET (1602-1609), demeurant près la boucherie neuve : *Ouverture de tous les secrets de l'Apocalypse*... par Jean Napeir... mise en françois par Georges Thomson, escossois ; 1602, in-4°, et les *Cautelles, finesses et subtiles inventions de volerie, qu'a usé le capitaine Guillery et ses compagnons*... 1609, très petit in-8° de 16 pages.

P. PRUNIER (1603) : *Déclaration de maistre Daniel Dusert... contenant son abjuration de l'église romaine..., qu'il a faite publiquement en l'église de Melle, le 2 décembre 1602* ; La Rochelle, 1603, in-12. Dusert était un franciscain, « natif de Cinte-Gavelle, près Thoulouze. »

NOEL DE LACROIX (1607-1622) : *Ouverture des secrets de l'Apocalypse*. C'est la 3e édition du livre *A plain discovery of the whole revelation of St John*, de John Neper, sieur de Merchiston, 1607, in-4° ; *Dialogue rustique d'un prêtre de village, d'un berger*, La Rochelle, par Noël Delacroix, pour Nicolas Froumont, marchand libraire, tenant sa boutique sur la Grande-Rue, 1612 ; *Prières et méditations des fidèles affligés*... 1622, in-8°, 16 pages, avec la marque des Haultin.

JEHAN BRETHOMMÉ (1615) : *L'art de naviguer de M. Pierre de Medine, espagnol... traduit du castillan en françois... par Nicolas de Nicolaï... A La Rochelle par Jehan Brethommé, imprimeur, pour André de La Forge, marchand libraire, tenant sa boutique sur la Grande-Rue, 1615, in-4°, 273 et 5 p., et la table, avec la marque de Barthélemy Berton : POVRETÉ EMPESCHE LES BONS ESPRITZ DE PARVENIR.

JEAN LUCAS (1616) : *Sermon sur Ps. CXXIV, 8, prononcé en deux actions en l'église réformée d'Orléans*, par J. Durand, 1616, in-8°.

PIERRE DE LACROIX (1617) : *Résolution des doutes ou sommaire décision des controverses...* par François de Monginot, 1617, in-8°, 72 pages ; marque des Haultin.

J. HÉBERT (1617) : *Traité auquel sont examinez les préjugez de ceux de l'église romaine*, petit in-8°.

GUILLAUME DE LACHAUX (1618-1620), demeurant près le collége : *Discours des églises réformées de la souveraineté de Béarn*, 1618, in-8°, 28 pages ; et *Conseil fidèle et salutaire*

sur le mariage entre personnes de contraire religion, par Pierre Dumoulin, 1620, in8°, 16 pages. Ces deux livrets portent une vignette qui paraît être la marque de Pierre de Lachaux : un oranger décoré d'un ruban avec ces mots : VIDE BENINITATEM AC SERENITATEM DEI ; une main armée d'une hache, un homme le bras levé, autour un cordon ovale avec cette phrase : BENEFAC ET DESINE LOQUI.

JEAN DINET (1620) : *Emblêmes et devises chrétiennes*, composées par Mlle Georgette de Montenay, in-4°, avec 100 figures sur bois.

MARIN CANOEL (1623) : *Conférence faicte... entre Me Daniel Chanet... et F. Hubert de Thouars... à La Rochelle*, par Marin Canoel, 1623, in-8°, 70 pages.

PIED DE DIEU (1621) : « *Très humble remontrance au roi* par les députés des églises réformées de France et souveraineté de Béarn... » in-8° ; *Protestation des habitants de la ville de La Rochelle au roy ; lettre de MM. de l'assemblée à M. le duc de Lesdiguières* (8 mars), in-8°.

Le Libertin (1622). On trouve : *Relation véritable de ce qui s'est passé à La Rochelle en la réception de M. de Soubize, au retour de Rié*, jouxte la copie imprimée à La Rochelle, chez le Libertin, 1622, in-8°.

L'industrie typographique est à son apogée dans ce moment à La Rochelle. On venait de tous côtés imprimer dans cette ville. Nous y avons vu déjà Charles Leber, de Malassis, près Mantes; Laurent Pollot, du marquisat de Saluces; Pierre Martinëz, de la Navarre (1); Merlin, ministre à Laval. — Jean de Lespine, de Daon (Mayenne), prieur des Augustins d'Angers, avant d'être ministre à La Rochelle, y publie ses *Excellens discours touchant le repos et contentement de l'esprit*, 1588, 1591, 1594; et son *Traité de la Providence de Dieu*, 1594, in-12. Jacques de Lavardin, en 1593, son *Histoire de Georges Castriot, surnommé Scanderberg ;* Bertrand de Loque, « Daulphinois, » en 1597, in-8° de 288-336 pages, *Les principaux abus de la messe ;* Philippe de Mornai, 1598, in-4°, 72-890 pages, *De l'institution, usage*

---

(1) En 1572, il remplaça La Grouche à la tête du collége nouvellement fondé à La Rochelle, et y occupa en même temps la chaire d'hébreu jusqu'à sa mort, en 1594. Sa femme fut aimée du roi de Navarre.

et doctrine du saint sacrement de l'Eucharistie ; les fils de Jean Dutemps, du Blaisois (*Joannis Temporarii, jurisconsulti Blesensis*), *Chronologicarum demonstrationum libri tres*, 1600, in-f° de 406 pages. On y trouve aussi la *Déclaration chrétienne du P. Abraham*, naguères prieur des Carmes de la ville d'Arles, 1600, in-8°, 8 pages, et de Marnix de Sainte-Aldegonde, le premier tome du *Tableau des différens de la religion*, 1601.

Ce qui attirait à La Rochelle les auteurs, c'était bien un peu la réputation des presses de Haultin, la beauté de ses impressions et les caractères divers dont les savants pouvaient avoir besoin ; c'était surtout une tolérance plus large pour les écrits anti-catholiques. Ailleurs la surveillance était plus étroite, plus rigoureuse et gênante. Les Rochelais savaient au besoin rappeler le gouvernement à l'observation de la loi et lui faire savoir que l'imprimerie était libre.

On en a un singulier exemple à propos de la publication du livre d'un ministre de La Chataigneraie en Poitou, l'écossais Georges Thomson. Le chancelier de France, Nicolas Brulart de Sillery, écrivait, le 17 septembre 1611, aux maire, échevins, conseillers et pairs de La Rochelle :

« Messieurs, la Reine a été avertie qu'un certain Ecossois, ministre du bourg de La Chateigneraye, fait imprimer un livre à La Rochelle

intitulé *La chasse de la bête romaine*. J'ay été informé qu'il y a environ deux ans, qu'ayant voulu faire imprimer le même livre à Fontenay-le-Comte, sur la remontrance faite par le procureur général du parlement, il fut donné arrêt portant défence expresse d'imprimer le dit livre, tant par l'impertinence du titre que pour plusieurs choses qui sont traitées dans icelui, de très pernicieuse conséquence, hors le fait de la religion, qui vont à l'intérêt et au préjudice de l'État; c'est pourquoi j'ai pensé de vous en écrire, afin de vous prier d'empêcher l'impression et la vente dudit livre qui porteroit plus de scandale que d'édification entre les vôtres mêmes. Vous considérerez, selon votre prudence, qu'il n'appartient à un étranger étant en France de traiter cette matière. Je désire pour le public et pour vous mêmes que vous fassiez connaître à un chascun que vous reprouvez toutes ces procédures, et que vous désirez sur toutes choses affermir et avancer ce qui va au bien et au repos de l'Etat. La Reine a aussi reçu plainte..... A Paris, ce 17 septembre 1611. »

Voici la réponse qui ne manque pas d'une certaine fierté :

« Monseigneur, nous avons reçu.......; mais d'autant que votre lettre contient un fait particulier du livre intitulé *La chasse de la bête romaine*....... doncques en ce qui concerne et touche ledit livre, la vérité est, et nous ne le

pouvons céler, qu'ayant ci-devant eu connaissance qu'il n'étoit point mis en lumière sans l'approbation d'un synode provincial, composé d'un grand nombre de pasteurs et ministres, qui avoit jugé, ainsi qu'il est à présent, n'y avoir rien en icelui que ce qui regarde la doctrine de la quelle nous faisons librement profession sous les édits de nos roys, et non aucune chose de l'État, nous avons estimé que nous eussions fait contre notre profession, si nous eussions empêché l'impression, nous resouvenant aussi que par les édits et mêmement par le dernier, il est permis de faire imprimer des livres qui ne contiennent que la doctrine et l'éclaircissement d'icelle, au dedans des villes où l'exercice de notre religion est librement permis; et si cette liberté nous étoit retranchée, notre condition seroit étrangement restreinte et raccourcie, et la licence estendue à plusieurs nos adversaires en la doctrine, lesquels font tous les jours imprimer des livres qui portent des titres infiniment scandaleux, et au-dedans des invectives contre nous et mesmement contre cette ville, que nous sommes contreints de supporter avec patience et douceur sans nous en plaindre; et toutefois nous avons appris que, par votre commandement, ledit sieur procureur du Roy, sans nous en avoir avertis déjà, fait procéder par saisie sur quelques exemplaires dudit livre entre les mains de l'imprimeur; c'est ce qui nous porte, Monseigneur,

avec la force de notre conscience et la considération de la conséquence, à oser vous faire une très humble prière et supplication que, tout ainsi que ladite saisie et arrêt desdits exemplaires avoit été faite par votre commandement, y faire apporter la délivrance et main levée ; laquelle supplication nous entreprenons plus hardiment de vous faire que vos lettres, étant de faveur receues de votre bienveillance, nous obligent de vous ouvrir plus librement nos cœurs qu'aucun autre en nos humbles prières et supplications. »

Le fait même de la publication prouve que l'humilité des Rochelais ne les empêcha pas de maintenir leurs droits.

Les libraires étaient fort nombreux et en proportion avec le chiffre des imprimeurs. On a les noms de Jean Lefort et de Michel Gaillard, qui paraissent des pseudonymes. Antoine Chuppin, Marin Villepoux, Jean Brenouzet, P. Prunier, J. Lucas, J. Hébert, Jean Dinet, qui sont tous désignés comme imprimeurs, n'étaient vraisemblablement que des libraires. Mais pour sûr ils faisaient le commerce des livres, ces Timothée Jouan, Philippe Albert, Théophile Regius, Nicolas Froumont, que nous avons déjà nommés. Les actes notariés nous révèlent encore : Nicolas Duchassin, en 1566; Denis Chauveau, en 1572; Bertin Crespin, 1573 ; Gaspard Chau-

veau, Lesourd et Pierre Ouy, en 1577; Etienne Batereau, 1585; Abraham Marsault, 1586; Jean Archambault, 1588-1590; Denys Aubert, 1589-1592; Pierre Morin, 1590-1622; Jean Nicolas, Daniel Viguer, Denis Moreau, 1592-1593; Martin Charruyer, 1625.

Le grand nombre de noms à une même époque prouve que la librairie était florissante à La Rochelle. Sans doute il serait difficile de juger l'importance de son commerce; mais quelques documents en donnent une haute idée. Ainsi, en 1596, Hiérosme Haultin souscrit pardevant Me Bion une obligation de 1132 écus en faveur de Bonnemie, marchand flamand, demeurant à La Rochelle, pour acquisition de livres non reliés en diverses langues et provenant de différentes imprimeries; ce qui représente certainement une valeur actuelle de 12,000 francs; et c'était pour revendre.

Le 28 juillet 1600, Pierre Morin passe, pardevant Bigeard, un contrat avec René Troismaille, imprimeur à Niort, pour l'impression à 650 copies du premier tome du *Tableau des différens de la religion* de Philippe de Marnix, suivant la copie imprimée à Leyden chez Paëtz, en 1599, in-8° sur papier carré, en caractères romains; le libraire fournit le papier et paie les frais de transport. Troismaille doit commencer le labeur quinze jours après le contrat pour finir le plus tôt possible, à raison de deux écus sols et

trente sols tournois par journée « d'impression, comptant 1,300 feuilles par journées d'icelle impression. » Or, dans le même temps, Haultin imprimait ce même ouvrage à La Rochelle.

Enfin, il y avait un autre moyen de se procurer des livres. Nous lisons à la date de 1622, dans les registres du corps de ville : « Le 5 septembre, Messieurs ont ordonné qu'il sera nommé commissaires pour traiter avec les libraires qui ont achepté certaine balle de livres qui a été prise ci-devant par l'armée navale de cette ville, auxquels tout pouvoir sera donné de faire ce qu'ils jugeront juste et raisonnable pour le fait dont il s'agit ; et de tout feront rapport au Conseil. »

C'est à ce moment qu'il faut s'arrêter. Richelieu s'approche. Malgré Guiton et les Anglais, malgré le courage et la patience des habitants, Louis XIII entra dans la cité huguenote. Après 1628, tout change ; La Rochelle n'est plus qu'une ville de France ; rien ne la distingue des autres. Sans doute le vainqueur lui laissa ses temples et ses pasteurs ; il y eut liberté de conscience et liberté du culte, comme auparavant ; mais le même élan, la même ardeur de propagande, le même zèle de prosélytisme, n'existaient plus. La perte de ses priviléges municipaux amoindrissait singulièrement cette fière république de marchands. L'imprimerie, comme tout le reste, se ressentit du coup terrible porté à la prépon-

dérance politique. Les édits étaient les mêmes pourtant; mais ils étaient commentés, expliqués et appliqués par le vainqueur, et les Rochelais n'étaient plus en mesure de protester, surtout de faire valoir leur protestation. En outre, ce qui avait donné de l'importance typographique à La Rochelle, c'était son importance militaire. A l'abri de ses fortes murailles, on pouvait plus facilement être courageux et lancer livres et pamphlets contre le papisme. On y venait de toutes parts s'y faire imprimer, et jusqu'à cette date les publications sont toutes ou presque toutes huguenotes, depuis la *Recepte véritable* de Bernard Palissy jusqu'au *Manifeste des églises réformées*. Les motifs qui avaient fait prospérer l'imprimerie et la librairie Rochelaises n'existaient plus.

A partir de 1628, le genre des impressions change complètement. Les Jésuites, les Capucins, les Récollets, prennent la place des Pasteurs. La polémique continue, et les ouvrages de controverse sont nombreux; mais comme avant le siége ils ne viennent que d'un côté; cette fois c'est du côté opposé. Les ministres publient bien aussi, beaucoup plus rarement cependant. Un avertissement de Philippe Vincent, l'un des pasteurs de la ville, placé à la fin de son livre, *L'imposture ou réfutation de la litanie blasphématoire publiée depuis peu par l'un des docteurs romains sous le nom de ceux*

de la religion réformée, 1635, in-8° de 118 pages, commence ainsi : « La difficulté que j'ai rencontrée à jouir d'une presse pour l'impression de cette réponse est cause de ce qu'elle voit le jour si tard. » Et cependant il y a des libraires huguenots, qui sont les vendeurs avoués des ouvrages orthodoxes. Pourquoi n'y a-t-il pas un imprimeur protestant en titre ?

Puis peu à peu le ton baisse, la discorde éteint sa torche; les passions haineuses se taisent; la tolérance s'établit; les ouvrages de discussions religieuses sont aussi rares qu'ils étaient nombreux. Ce qu'on imprime, ce sont des livres d'un usage journalier, ou des actes administratifs : règlements de police, conférences et synodes, ordonnances pastorales, mémoires d'agriculture ou mémoires à consulter.

Contentons-nous des noms et de quelques indications qui fixeront les dates.

MICHEL GAILLARD, 1615-1623 : *Le nouveau Panurge avec sa navigation en l'île imaginaire*..... sans date, in-12 de XIV-298 pages; que M. Delayant suppose être un imprimeur imaginaire.

P. FROMENT, 1628 : *Article accordé par le Roy à ses sujets de la ville de La Ro-*

chelle avec la réduction de la place à son obéissance, 16 pages.

A. Tiffaine et L. Chesneau, 1629 : *Mémoires des choses passées en Guyenne, ès années 1621 et 1622...* (par Bertrand de Vignolle), in-4°.

Etienne Durosne, 1632-1648 : *Lettre du P. François Couvreau, cordelier... au sieur Vincent, ministre de l'Eglise P. R. à La Rochelle, sur la comparaison qu'il a faite de son ordre avec l'église romaine...* in-8°, 1632 ; — *Exposition littérale de la sainte Eucharistie...*, par le R. P. Tranquille de Saint-Rémy, capucin, 1633, in-12, 441 pages ; — *Déclaration du Roi portant suppression de la cour des salins à La Rochelle*, 1643 ; — *Les institutions de la vie morale*, par le R. P. Dinet, récollet, 1646 ; — *Le théâtre de la noblesse françoise...* par le même, 1648, 2 volumes in-f°.

Toussaint de Gouy, 1644-1673 : *Recueil de priviléges vrais et réels qui sont octroyés par le Roi Louis XIV à ceux de la religion P. R., dressé en faveur des Rochellais*, par le P. Victorin Soulihot, récollet, 1644, in-8° ; — *Manuale ecclesiasticum historicum auctore M. Le-*

febvre, priore conventus Rupellensis, ordinis prædicatorum, Rupellæ, 1646; — *De l'instinct et de la connaissance des animaux...*, par le sieur Chanet, 1648; — *Réponse à la circulaire écrite par Mgrs les évêques d'Alet et de Pamiers*, etc..., par le sieur Bomier, conseiller et avocat du roi au siége présidial de La Rochelle, 1628; — *Traité du scorbut* (par Nicolas Venette), 1671.

ÉTIENNE MATHÉ, 1659 : *Règlement général de la cour de la police de cette ville de La Rochelle*, 1659.

BARTHELÉMY BLANCHET, 1652-1661, et sa veuve, 1680 : *Le Mercure Rochelais*, 1re partie, 1652; — *L'espion de La Rochelle ;* — *Réponse aux deux prêches faits dans le temple de la religion P. R. de La Rochelle... par le sieur Drelincourt...*, par le sieur Bomier, 1656; — *Discours sur le sujet de la paix* fait par M. Bomier... 1660; — *Récit de ce qui s'est passé en la ville de La Rochelle pour la fête de la canonisation de saint Thomas de Villeneuve*, 1660; — *Consultation faite par un avocat du diocèse de Saintes à un curé sur la diminution du nombre des fêtes* (par Thiers), 1670; — *Conférences ecclésiastiques du diocèse de*

La Rochelle, 1674; 2e édition en 1676; — *Défense de l'église touchant le culte des saints contre le livre de M. de Lortie, ministre de la R. P. R.*

FRANÇOIS PÉREZ, 1675: — *Règlement général de la cour de police de la ville de La Rochelle*, 1675.

LOUIS DE COQUEREL, 1685-1693: — *Extrait d'une lettre de M. Desmahis, ci-devant ministre de la R. P. R., sur le schisme des protestants*, 1685; — *Remède infaillible contre la fièvre*, par Nicolas Venette, 1693.

PIERRE MESNIER, 1688-1734: — *Commentaire sur la coutume de La Rochelle...* par Huet, 1688; — *Rituel du diocèse de La Rochelle*, 1689; — *Règlement et office de la confrérie de Jésus agonisant*, établie par Mgr Jacques Raoul, 1697; — *Histoire d'une enflure du bas-ventre.....* par M. Cochon-Dupuy fils, 1698; — *Oraison funèbre de Mgr Ch.-Mad. Frezeau de la Frezelière, évêque de La Rochelle*, prononcée le 10 janvier 1703 dans l'église de Marans par François Ragot, prêtre, curé de la paroisse, 1703.

L'arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet 1704 et celui de 1729, fixent à deux le nombre des imprimeries qui pourraient exister à La Rochelle. Elles n'étaient pas plus nombreuses à cette date. En 1718, l'ingénieur Masse compta quatre maîtres imprimeurs et cinq garçons; c'était là le personnel des deux ateliers. Le rapport fait à M. de Sartines en 1764, donne le nom des titulaires de cette date : Pierre-Nicolas Mesnier, fils et petit-fils d'imprimeur, âgé de 51 ans, reçu imprimeur en 1735, trois presses ; Jérôme Légier, d'Amboise, âgé de 48 ans, exerçant par arrêt du Conseil du 19 février 1759, trois presses.

A partir de cette époque nous ne citerons que les noms des imprimeurs avec les dates, pour ne pas trop allonger cet essai. La nomenclature des ouvrages imprimés par eux a été rédigée, et très bien, par M. Delayant, et c'est à son obligeance qu'on devra avoir recours. D'ailleurs, comme le fait justement remarquer le savant bibliothécaire, « il ne faut pas chercher dans l'ensemble de leurs publications une couleur particulière, une révélation de l'état des esprits. Des circonstances sans lien entre elles apportent à leurs presses tel ou tel labeur. » Voici les noms de ceux qui se sont succédé dans les deux imprimeries réglementaires :

1°

Pierre Mesnier, 1688-1734.

Veuve Mesnier, 1735-1742.

Pierre Mesnier, fils ou petit-fils des précédents, 1745-1789.

Vincent Cappon, gendre des précédents, 1789-1824. C'est bien lui qu'on trouve à Saintes associé avec Mareschal en 1791.

Veuve Cappon, 1824-1828. Cette seconde, femme de Vincent. Cappon n'était pas la fille de Mesnier.

Elisa Cappon, dame Saint-Martin, qui garde comme imprimeur son nom de fille, 1828-1843.

Loustau et Dausse, acquéreurs de l'imprimerie Cappon, 1843-1845.

Dausse et Siret, 1845-1849.

Dausse seul, 1849-1860.

Rioublanc, cessionnaire, 1860.

Th. Drouineau, puis Mme Z. Drouineau.

Pic, — Dubois et Méhaignery.

2°

Louis Bourdin, 1714, « imprimeur-libraire au canton des Flamands. »

François Courson, 1716.

Veuve François Courson, 1726.

Jean Bonnet, 1731-1733.

R. J. Desbordes, 1747-1758,

Jérôme Légier, 1760-1782.

Pierre-Léon Chauvet, gendre du précédent, 1782-1818.

Louis Chauvet, fils du précédent, 1818-1830.

L. Delayant, neveu du précédent, 1830-1835.

Eugène Cappon acheta le brevet de cette imprimerie dont le matériel fut cédé à Pavie ; il ne se servit jamais de son brevet, qu'il céda ensuite à

Lacurie (1), typographe et lithographe (1840-1843), qui le transmit à

Alexis Caillaud, 1844-1851, qui le laissa à

Omer Michelin, 1852-1855, dans les mains duquel cette imprimerie s'est éteinte.

A la faveur de la liberté d'imprimer qui suivit 1790, se fondèrent d'autres imprimeries :

1° Roy et compagnie, 1792 ; — J.-B. Cavazza, 1792-1793.

2° Lhomandie et Châteauneuf, 1795 ; — Lhomandie, 1799-1807.

3° Bouyer frères, 1798-1802 ; — Christophe Bouyer, 1802-1827.

Pavie, 1837, réunit le brevet de Bouyer au matériel de Chauvet.

Boutet, 1837-1854 ; — Deslandes, 1855.

4° Mareschal, 1811-1832, était imprimeur à Saintes. Lorsque la préfecture fut transférée à La Rochelle, le préfet l'amena avec lui en cette

---

(1) En 1834, A.-F. Lacurie, signe « imprimeur lithographe à la Rochelle » sur son livre : *Précis historique et statistique sur le département de la Charente-Inférieure;* Saint-Jean-d'Angély, chez la veuve Lacurie, imprimeur-libraire.

ville. Gustave Mareschal, fils du précédent, 1832-1874, par suite de la maladie de son père, était depuis quinze ans chef de l'imprimerie lorsqu'il en prit officiellement le titre. Sa veuve s'est associée, en 1874, E. Martin.

AUGUSTE SIRET obtint un brevet en 1849 ; Gout en 1852, Thoreux en 1871-1874.

IL y a aujourd'hui à La Rochelle quatre imprimeries : Veuve Mareschal et E. Martin, Dubois et Méhaignery, Siret, Deslandes. — Elles publient cinq feuilles périodiques dont quatre politiques (1). On y compte dix libraires.



---

(1) 1° *La Charente-Inférieure*, qui paraît les mercredi et samedi, depuis 1835. — 2° *Le Courrier de La Rochelle*, qui paraît les mercredi et samedi, depuis 1849. — 3° *L'Echo Rochelais*, qui paraît les mercredi et samedi, depuis 1828. Il a absorbé le *Journal des Charentes*, qui a paru de 1874 à 1876. — 4° *Le Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et Saintes*, hebdomadaire, depuis 1866. — 5° *L'Annonce industrielle*, hebdomadaire, depuis 1876.



SAINTES

FRANÇOIS AUDEBERT

(1598-1605)

Le premier livre imprimé à Saintes que nous connaissions est de 1598: *De Santonum regione et illustrioribus familiis, item de factura salis*, de Nicolas Alain, médecin de Saintes, publié par François Audebert, petit in-4° de 39 pages. Cet ouvrage a été, comme je l'ai démontré dans *Bernard Palissy*, p. 398 (Paris, Didier, in-12, 1868), composé avant 1570. Il est à croire que la typographie n'existait pas alors à Saintes; et comme Palissy imprima à La Rochelle en 1563 sa *Recepte véritable*, il faut admettre qu'il ne trouva point de presse près de

lui à Saintes. Huguenot pour protestant, il eût préféré son concitoyen François Audebert au Rochelais Barthélemy Berton. C'est peut-être un scrupule de conscience qui décida « Henry de Suberville, Breton, Chanoine en l'Église Cathédrale Saint Pierre de Xaintes, et Advocat en la Cour de Parlement de Bourdeaux, » à imprimer à Paris en 1598, chez Jamet Mettayer, son *Henrymètre, instrument royal et universel, avec sa théorique, vsage et pratique...* pour « Adrien Périer, ruë sainct Iacques, en la boutique de Plantin au Compas, » avec, non pas la marque de Barthélemy Berton que lui donne Silvestre, nº 1,240 : TOLLIT AD ASTRA VIRTVS, mais le compas des Plantin, puis leur devise : LABORE ET CONSTANTIA (1). Audebert paraît donc bien le père de la typographie Saintaise.

La même année 1596, il publie : « *Diverses poésies de P. Arquesson, Saintongeois* (2), *divisées en trois parties, la première appelée* la Muse sérieuse, *la seconde* Latine, *la troisième*

(1) Il est juste d'ajouter que la préface adressée par « Henry de Svberville, Breton-Bearnois, » à « très-chrestien et très-victorieux monarque de France et de Navarre Henry IIII, » est datée « de Vostre ville de Kimpercorentin, ce 10 iour de Nouembre 1598. »

(2) Arquesson a publié une pièce de vers à la louange d'André Mage de Fiefmelin. Voir *André Mage de Fiefmelin, poëte Saintongeois du XVIe siècle,* page 2.

joyeuse ou amoureuse. Saintes, de l'imprimerie de François Audebert, 1598, » un vol. in-8°.

Il exerçait encore en 1604, le 19 juin, jour où il fait baptiser au temple de Saintes, à Bussac, par le ministre Samuel Petit, sa fille Marie, qu'il eut de Barbe Boisfremin.

LES CRESPON

(1611-1650)

Nicolas Crespon, imprimeur de la ville, en 1611, publie: « Confutation d'un imprimé portant pour titre: *Véritable narré de ce qui s'est passé en une conférence, en la maison noble de Roumette, entre Guillaume Rivet et un récollé, appelé le P. du Verger,* faicte par le P. Bernard du Verger, religieux de l'estroicte observance de l'ordre de Saint-François, contenant le récit de tout ce qui se passa en la dicte conférence, attesté par trois gentilshommes qui furent présens et par la demoiselle de Roumette, pour l'instruction de laquelle la conférence fut faicte; » in-12 de 304 p., sans compter les lettres, un narré succinct et les attestations. Le *Véritable narré d'une conférence tenue à Roumette en Xaintonge, le 19 janvier 1611*, avait été publié par Guillaume Rivet. Il répondit à l'écrit du religieux par l'*Apologie pour le Véritable narré d'une confé-*

rence tenue à Roumette en Xaintonge, qu'imprimèrent à La Rochelle, en 1612, in-8° de 400 pages, les héritiers de Hiérosme Haultin (1).

En même temps que Nicolas Crespon, exerçait à Saintes Jean Bichon. Jean Bichon avait obtenu une lettre de maîtrise pour Saintes, à l'occasion de l'union de Louis XIII (26 octobre 1615) avec Anne d'Autriche. C'était une concurrence, et les industriels, négociants, marchands, aiment assez le monopole. Crespon attaqua Bichon. Il y eut un procès, procès qui fut long comme tout procès. Il se termina enfin par un arrêt du conseil privé du roi (16 octobre 1616) donné au profit de « Nicolas Crespon, imprimeur ordinaire du Roy en la ville de Xaintes, contre Jean Bichon, soi-disant pourvu de l'office d'imprimeur-libraire en la dite ville de Xaintes, en vertu d'une lettre de maistrise obtenue à l'occasion de l'heureux mariage du roi dont il fut débouté. » Et pourtant Jean Bichon garda ses presses à Saintes : car, en 1620, il en fait sortir « *Le désespoir de Rivet, ministre de Tail-*

---

(1) M. le vicomte de Lastic-Saint-Jal a raconté dans la *Revue d'Aquitaine*, du 15 mars 1876, p. 388, l'histoire de cette controverse qui eut lieu à Roumette (depuis La Roche-Courbon) devant Mme de Saint-Léger, Jeanne de Gombaud, douairière de Roumette et de Romegoux, veuve de Jacques de Courbon, écuyer, seigneur de Saint-Léger, et ses enfants : Charles, Jacques et Louis de Courbon.

lebourg, ov discovrs second, opposé à son libelle intitulé Rédargution. Se vendent à Saintes chez Jean Bichon, imprimeur et marchand libraire, 1620, » in-8°, 42 pages, y compris le titre et l'errata.

Guillaume Rivet, sieur de Champvernon, pasteur de Taillebourg, eut plusieurs polémiques avec le récollet Bernard du Verger. Peut-être cet opuscule est-il un des épisodes de la lutte. Ce n'est pas le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier qui nous dira le nom de l'auteur. *La France protestante* et Brunet ignorent tous deux le titre de ces deux ouvrages.

Nicolas Crespon, qui avait eu gain de cause et pouvait rester à Saintes, transporta ses ateliers à Saint-Jean-d'Angély, où nous le voyons publier, en 1621, *Discours sur ce que ceux de la religion réformée ne sont cause de la guerre.*

La cause de ce départ, nous la trouvons dans un acte de Bertauld, notaire à Saintes. Nicolas Crespon, maître imprimeur, vient d'être exécuté « sur ses meubles » par Me Isaac Mondan, sergent royal, à la requête d'Anne Thomas, veuve d'Antoine de Harsy, marchand-libraire en la ville de Lyon, pour la somme de 112 livres restant de plus forte somme due par obligation du 26 septembre 1615, reçue Fourestier, notaire royal. Divers payements ont déjà été faits par Crespon à Ravot, gendre d'Anne Thomas, par l'entremise de Jehan Lestadenis, son fac-

teur. Il offre donc de payer 28 livres qui restent à solder, afin de se libérer de ladite obligation. Ces relations avec Lyon feraient supposer que Nicolas Crespon venait de cette ville. Le 27 février 1621, il paie la somme de 28 livres pour une demi-année de location de la maison où il demeure à Saintes et qui appartient à Pierre Poitevin.

En allant chercher à Saint-Jean une meilleure fortune, Nicolas Crespon laissait à Saintes quelqu'un des siens, peut-être son fils. S. Crespon y travaille dès 1620; on a de lui : « *Ordonnance générale faite par M. le duc d'Espernon en toutes les villes de son gouvernement pour l'observation des commandemens du roi;* Paris, suivant la copie imprimée à Xaintes par S. Crespon, » 1620, in-8° ; puis la *Justification de M. le duc d'Espernon ; Lettre de M. le Duc D'Espernon,* « envoyée à M. Gammain, lieutenant en la citadelle de Xaintes ; ensemble les responses dudit sieur Gammain et des habitans de ladite ville audit sieur duc d'Espernon, le 2 juillet 1620, » et publiée en 1621 ; *Déclaration générale des premiers et principaux ministres de la religion prétendue réformée, envoyée à l'assemblée de La Rochelle, le 17 février 1621 ;* « *Divisions survenues entre les habitans de Saint-Jean-d'Angély* sur les résolutions faites d'ouvrir les portes au roi... 22 mai 1621 ; » *Lettre et avis de M. le compte de Beaurepère*,

de la religion prétendue réformée, envoyée aux habitans de La Rochelle, sur ce qui s'est passé à Saint-Jean-d'Angély, le 26 mai 1621 ; Histoire mémorable de ce qui est nouvellement arrivé près la ville de Montauban; en 1622, *Manifeste des plus notables de la religion prétendue réformée adressé à M. de Soubise,...* toujours avec la mention : « Paris, sur la copie imprimée à Xaintes par S. Crespon. » C'est peut-être à S. Crespon qu'on doit aussi : « *Le roi en Béarn, ou discours contenant le bon succès du voyage de S. M.;* Paris, pour A. Estienne, sur la copie imprimée à Saintes, y étant S. Majesté, » 1620, in-8°. Mais on ne peut rien affirmer : car les presses de Jean Bichon fonctionnaient concurremment. Je ne sais non plus de quel atelier sortit, en 1616, la « *Déclaration des maire, échevins, pairs et bourgeois de la ville de La Rochelle,* avec la conférence faite entre M. le duc d'Espernon et M. de Genouillé, député de la province de Saintonge, et une réponse à certain livret imprimé à Saintes, » (s. n.), 1616, in-8°, Paris ; ni la pièce in-8° suivante, qui ne porte pas de millésime : « *Les regrets et soupirs des huguenots de Saint-Jean-d'Angély, avec leurs plaintes contre l'assemblée de La Rochelle qui a causé la ruine de leur ville,* par M. Reynaud de Saint-Emilion ; sur l'imprimé à Saintes. »

Nicolas Crespon revint-il à Saintes après avoir exercé à Saint-Jean-d'Angély ? Voici un

acte du notaire Limouzin, du 21 juin 1650, qui le prouverait. C'est le contrat de mariage de Bernard Crespon, imprimeur, « fils de Nicolas Crespon, imprimeur du Roy, de la présente ville de Xaintes, et de honneste femme Françoise Cosset, tous demeurantz audict Xaintes, » avec honnête fille Marie Mousnier, fille de feu Me François Mousnier, sergent royal, et de feu honnête femme Izabel Bernard, demeurant ladite Marie en la ville de Saintes. Nicolas Crespon et sa femme constituent en dot à leur fils la moitié des gains et profits de leur imprimerie, « y travaillant et fournissant la moitié des frais ; » donation réciproque de 60 livres en survivance des époux.

Dans un autre acte du même notaire, 13 septembre 1650, Bernard Crespon est qualifié « imprimeur et libraire de ceste ville de Xaintes. » Évidemment, il ne faut voir dans Nicolas Crespon, S. Crespon et Bernard Crespon, que les ouvriers d'un même atelier.

LES BICHON

(1613-1702)

JEAN BICHON venait probablement de Paris, ce qui me le fait supposer, c'est qu'il y avait dans la capitale un imprimeur qui travaillait pour la Ligue. Guillaume Bichon, imprimeur-libraire

à Paris, de 1585 à 1594, avait, rue Saint-Jacques, une boutique « à l'enseigne du Bichot, » armes parlantes. Le bichot, en effet, *bichat* et *bichetas*, est un diminutif de *biche*, qui désigne le faon, et où l'on voit facilement le nom de *Bichon*.



Marque de Bichon

Sa marque, indiquée par Silvestre, n°s 380 et 1283, est une biche poursuivie par un chien et se retournant pour dire ces mots : NVNC FVGIENS OLIM PVGNABO. Jean Bichon prit pour marque une biche qui met bas ses faons au milieu des éclairs et des tonnerres, avec cette légende :

HORRIFICOS CŒLI PARIT INTER CERVA FRAGORES.

Son chiffre I. B. est inscrit dans un cœur que soutiennent deux cerfs.

Tout cela, image et vers, était gravé sur pierre au-dessus de la porte d'un jardin, rue de la Boule, porte intéressante qui a disparu en 1875 (1), et a été transportée pierre à pierre au musée de Saintes. C'était, ainsi que des médaillons et des distiques qui se trouvaient du côté du jardin, l'œuvre d'Etienne Bichon, comme il nous l'apprend : HAS ICONES IN AERE CVSAS ET IN MEDIOLANO SANTONVM REPERTAS ANNO D. 1676 HIC INSCVLPI CVRAVIT STEPHANVS BICHON ANNO D. 1684 (2).

---

(1) L'acte suivant, passé à Saintes le 5 juin 1674, devant Marcouiller, notaire royal, prouve qu'Estienne Bichon avait bien réellement une petite propriété, rue de la Boule, comme nous l'avons dit. Le 5 juin 1674. Jean Limouzin, sieur des Balbières, demeurant au faubourg Saint-Macoult à Saintes, vend à Me Estienne Bichon, imprimeur ordinaire du roi, à Saintes, « ung petit lopin de terre labourable sise et située en la paroisse dudict Saint-Vivien, » contenant quarante quatre carreaux ou environ, tenu à agrière de la seigneurie dudict Saint-Vivien au sixte des fruits pour tous droits; confrontant du costé du midy au jardin dudict sieur Bichon, du costé du nort à la terre de   marchand, d'un des bouts de l'orient au chemin qui conduict dudict faubourg Saint-Macoult à Préan, d'autre bout à la vigne du sieur Lespine, » moyennant soixante-dix livres.

Ont signé : E. BICHON, J. LIMOUZIN, J. GUICHARD, F. LAVAL, MARCOUILLER, *notaire royal en Xaintonge.*

(2) Voir pour la description et les inscriptions aujourd'hui invisibles *l'Epigraphie santone*, p. 292-295.

Cependant, sur le « *Formvlaire de prosne pour tous les recteurs et vicaires du Diocèse de Saintes;* Saintes, chez Iean Bichon, Imprimeur ordinaire du Roy, 1655, » au lieu de sa marque, le typographe Saintais a mis le sceau du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, et en 1619 sur : *La Vie dv glorievx martyr de Iésvs-Christ, S. Evtrope apostre des Sainctongeois et premier evesque de Sainctes, recueillie et composée par vn Père de la compagnie de Iésus* (1), opuscule où il se qualifie seulement d' « imprimeur et libraire, » il reproduit le chiffre de la Compagnie de Jésus et le monogramme du Christ.

Jean Bichon était déjà imprimeur à Saintes en 1613. Le 4 avril de cette année, il est qualifié « marchand libraire et imprimeur » dans un acte de Bertauld, notaire, par lequel Marie Fourestier, sa femme, ratifie l'obligation de lui consentie à Jehanne Phelippes, veuve d'Antoine André, marchand-libraire à Niort, de la somme de 150 livres pour marchandises à lui livrées. C'est la première mention que nous trouvions de Bichon. Il était évidemment depuis plusieurs années à Saintes : car il s'était

(1) Réimprimé in-8° en 1877 dans *Saint Eutrope et son prieuré,* puis tiré à part; Paris, Champion, et Saintes, Mortreuil.

marié dans le pays. En effet, dans un acte du même notaire, le 15 mai 1615, Me Charles Fourestier, avocat au parlement de Bordeaux, et Marie Fourestier, femme de Jehan Bichon, maître imprimeur à Saintes, donnent procuration audit Bichon pour recueillir, en la paroisse de Tugeras, les biens provenant de la succession de leur père commun, Antoine Fourestier, notaire royal. Il fut marié au moins deux fois : car dans un acte du notaire Limouzin, 7 janvier 1637, il est dit « mary de honneste femme Anne Chagnaud, veuve d'André Lebrun. » (1)

---

(1) Aujourd'hui, septiesme de janvier mil six cent trente-sept, après midi, pardevant le notaire royal à Xaintes et témoins bas nommés, a esté présent et personnellement estably en droit comme en vray jugement Jehan Bichon, imprimeur du Roy, comme mary de honneste femme Anne Chaignaud, veuve de André Lebrun et donataire d'iceluy, demeurant à Xaintes, d'une part, et Jehan Ardouin, marchand audict Xaintes, d'autre part; lequel Jehan Bichon de sa bonne volonté a confessé avoir heu et receu, tant auparavant ces présentes que présentement, la somme de cent livres faizant final payement de la somme deux cent livres tournois, en laquelle ledict Ardouin, Marguerite Prudhomme, maistre Domenique Nau, sergent royal, et Guillaume Broguier estoient sollidairement obligés envers ledict feu Brun par obligation du trantième de mars mil six cent trante-trois signée en sa grosse : Mousset, notaire royal, et en

Jean Bichon avait ses ateliers dans la rue qui s'appelle aujourd'hui *rue de la Vieille-Prison* et qui alors indifféremment se nommait *rue Juive* ou bien *rue des Jacobins*. Le 11 juin 1630, devant le notaire Limouzin, il fait avec Jacques Héraud et Jacques Lebrun, maîtres maçons, un marché pour la construction, à raison de douze livres par toises de maçonne, d'un parpaing à trois étages en pierre de Restaud et d'un autre parpaing à son logis derrière le jardin du sieur du Bourg ; et « auxdits parpaings y feront des

---

pistolles, escus, etc., ce faisant ladicte somme, dont ledict Bichon s'en contente et renonce... Et confesse ledict Bichon avoir reçu dudict Ardouin tous les intérests de la dicte somme de deux cent livres tournois puis le trantiesme de mars mil six cent trante quatre jusques à aujourd'hui ; de tout il s'en contente et en quitte ledit Ardouin et les siens, déclarant avoir donné quittance de cent livres au sieur Cullant, marchand, à la descharge dudit Broguier, et toute autre quittance particulière comme aux dits Broguier et Ardouin ; et la présente quy sert de générale ne servira que d'une seulle quittance de final payement ; plus, ledit Bichon quitte ledict Ardouin...

Fait à Xaintes, à mon tablier, en présence de maistre Jean Coudin et Marc Mosnier, clerc, demeurant à Xaintes, tesmoins requis ; lesdites parties et tesmoins ont signé avecq ledict notaire.

J. Ardouin. Bichon. Mosnyer. Coudin. M. Limouzin, *notaire royal à Xaintes.*

fassons honnestes avec feillures aux fenestres. » Le 23 juin de la même année, il conclut un autre marché, à raison de 150 livres, avec Vincent Bernier, charpentier, pour la charpente du logis « que fait à présent bastir ledit Bichon, entre lui et la demoiselle Aymard, en la présente ville, rue Juive. » C'est évidemment la maison dont parle l'acte précédent. Or la maison de Dominique du Bourg, maire de Saintes et médecin du roi, bâtie en 1572, subsiste encore telle qu'elle était à cette époque, et fait l'angle des rues Vieille-Prison et du Palais.

La maison de Jean Bichon lui paraît être venue de sa femme. En effet, le 1er octobre 1621, dans un acte reçu par Bertauld, il déclare à Etienne Goy, marchand, que la muraille commune entre le bâtiment dudit Bichon, comme mari de Marie Fourestier, et le bâtiment dudit Goy, comme mari de Marie Goulène, menace ruine, et le somme de fournir la moitié des matériaux pour la réparation et l'exhaussement de ce mur. Et ce n'était pas le seul immeuble qu'il possédât à Saintes. Nous le voyons vers cette époque affermer, le 13 novembre 1615, à Charles Demagin, arquebusier, une boutique, chambre haute, etc., de sa maison pour un an, à raison de 45 livres; le 16 février 1621, à « André Vallet, maistre guesnier, » pour 6 mois, à raison de 6 livres, une boutique à lui apparte-

nant, rue des Jacobins, peut-être la même que la précédente. De son côté, le 1er octobre même année, il prend à bail d'« honneste femme Marie Desvignes, veuve de maistre Jehan Ravard, sergent royal, » les deux boutiques de la maison où elle demeure, « rue des Ballais, » pour deux années, à raison de 22 livres par an.

Jean Bichon, à qui son confrère et rival Nicolas Crespon avait disputé ses lettres de maîtrise, obtint le brevet d'imprimeur du roi. Il prend déjà ce titre en 1637 et aussi le 26 avril 1647, sur un acte de Bertauld, par lequel il afferme, moyennant 30 livres par an, à Louis Girard, lieutenant général en l'élection, une maison avec un four (1), en la rue qui va de l'église des Jacobins à la Porte-Evêque, sur main droite. Il avait mérité cette distinction par son travail et sa probité.

Il jouissait aussi d'une certaine considération. Le 1er mars 1650, il est témoin au testament, reçu par Limouzin, de Marie de Guip, veuve

---

(1) Plusieurs maisons de la ville de Saintes sont alors mentionnées avec un four; d'où il résulte qu'il était à cette époque d'usage de cuire son pain à domicile. Cette remarque est de M. Théophile de Brémond d'Ars, à la bienveillance duquel nous devons communication des divers actes des notaires Bertauld et Limouzin.

de Charles de Comminges, seigneur de Fléac, de Saint-Fort-sur-Brouage et de l'Eguille, maître-d'hôtel du roi et capitaine d'une compagnie du régiment de ses gardes.

En même temps son commerce lui assurait au moins l'aisance. Divers actes le prouvent. Ainsi, le 13 décembre 1648, il achète à Hélie Couvert, laboureur à bras, demeurant au village du Maine-Alain, paroisse de Chaniers, et à son frère, Pierre Couvert, la moitié d'un mur pour y bâtir ou y appuyer « du costé du closne appartenant auxdits Couvert et Bichon et sis audit village du Maine-Allain, moyennant 150 livres tournois. » Un autre acte du même notaire Limouzin, prouve qu'il était propriétaire en ce village, dont le nom peut venir de notre géographe Saintongeais, Nicolas Alain. Jehan Bichon aura peut-être été l'acquéreur ou l'héritier d'Alain.

« Aujourd'hui dix-huitiesme d'aoust mil six cent quarante-sept après midi, pardevant le notaire royal à Xaintes soussigné et témoins bas nommés, ont esté présens et personnellement establis en droit Me Jehan Bichon, imprimeur du Roy, demeurant à Xaintes, d'une part, et Denis Rousseau, masson et recouvreur, demeurant au village la Croix-Rouge, paroisse de Fontcouverte, d'autre part ; lequel dit Rousseau a promis de parachever et recouvrir, ce qu'il a commencé, tous les bastimens que ledit Bichon tient et pos-

sède au village du Maine-Allain, et entretenir tous les bastimens pendant cinq ans à commencer à Pasques prochain et à suivre dudit Pasques en cinq ans en suivans, à peine de tous despens, d'hommages et intérests. Et sera ledit Bichon fournissant tous matériaux, et ce pour et moyennant le prix et somme de six livres pour tout ledit travail et pendant lesdits cinq ans. De laquelle dite somme ledit Bichon a payé présentement audit Rousseau par advance trois livres, et les autres trois livres payables dans les cinq ans à commencer audit Pasques prochain, quy sera douze sols par an, payables lesdits douze sols par an chacun jour et feste de Saint Jehan-Baptiste à commencer à la Saint Jehan-Baptiste prochaine, et à continuer à pareil dit jour mesme payement, le tout aux susdites peines... Fait à Xaintes à mon tablier, en présence de Léonard Gantille, clerc, et Louis Garnier, marchand dudit Xaintes, tesmoins requis ; ledit Rousseau a déclairé ne sçavoir signer, de ce interpellé.

Bichon. Gantille. L. Garnier. M. Limouzin, *notaire royal à Xaintes.*

Puis, le 18 octobre 1648, il afferme pour 5 ans, à raison de 14 livres par an, à Denis Gareau, laboureur à Chaniers, tous ses domaines, biens et héritages sis au village des Natiers, paroisse de Chaniers, consistant en maison, vigne, terre et jardin. Enfin, le 15 jan-

vier 1650, par acte passé, comme le précédent, devant Limouzin, il achète, pour 40 livres, de Jacquette Corbineau, veuve de David Chabellet, domiciliée à la Foirie, paroisse de Pessines, les bâtiments, jardins, issues, quéreux, droits de closne et puisage, terres labourables, etc., situés au Maine-Allain. Tout cela indique que les affaires du maître-imprimeur du roi étaient dans un état florissant.

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble voir des ouvriers typographes dans les deux témoins qui figurent sur l'acte suivant. Montauban, je l'ai dit plus haut, page 22, avait vu un des Haultin, de La Rochelle, s'établir dans ses murs. Pourquoi le Philippe Henry, de Montauban, et l'Antoine Merel, de Cahors, que Jean Bichon prend comme témoins, ne seraient-ils pas venus à Saintes? L'acte les indique du reste comme un peu nomades. La pièce, intéressante d'ailleurs, nous a paru mériter d'être en entier citée; elle nous donnera en outre le nom d'un maître d'école de Mirambeau, « maistre Martin du Pré, escrivain : »

« Aujourd'hui vingt-huitiesme du mois de décembre mil six cent vingt après midy, pardevant moy notaire royal soubsigné, et en présence des témoings bas-nommés, a esté personnellement estably en droict maistre Martin du Pré, escrivain, demeurant à Mirambeau; lequel

de sa bonne vollonté a confessé avoir receu ce jourd'huy de Jehan Bichon, maistre imprimeur, demeurant en ceste ville de Xaintes, trois coffres de bois fermés en clef qui avoyent esté délaissés par Jehan du Pré, frère dudit maistre Martin du Pré, audict Bichon, avecq un tableau manuscript et un autre tableau sur toile escript en lettres d'or, plus une arquebuse à rouhet; desquels coffres, tableaux et arquebuse ledict maistre Martin du Pré s'est contenté et contente, en acquitte et quitte ledict Bichon, et promet l'en tenir quitte tant envers sondict frère que tout autre à peyne de tous despens, dhommages et intérests, soubs l'obligation de tous ses biens qu'il a soubmis à la juridiction du scel royal estably aux contracts audict Xaintes. Faict et passé en ladicte ville à Xaintes en la maison dudict Bichon, en présence de Philippe Henry, de Montauban, et de Anthoine Merel, de Caour en Quercy, estant de présant audict Xaintes; ledict Merel a desclaré ne savoir signer.

DUPRÉ. PHILIPPE HENRY. BICHON. BERTAULD, *notaire royal à Xaintes.*

Le sieur Bichon employait deux ouvriers, il pouvait bien occuper un parcheminier. Le 28 septembre 1648, il achète (Limouzin, notaire) d'Isaac Basty, marchand parcheminier au faubourg Saint-Martin de Pons, 50 douzaines de parchemins, à raison de 3 livres 5 sous la douzaine.

Le nom de Jean Bichon se trouve encore, en 1627, sur « *La honteuse fuite de l'armée du duc de Bouquaingham devant le fort de La Prée*, par M. de Thorax ; Paris, suivant la pièce imprimée à Saintes par I. Bichon, 1627, » in-8°.

En 1638, il imprime le « *Paraphrasis ad consvetudinem Santageliacam,* authore D. Iacobo Vigneo, I. C. doct. in svprema cvria Bvrdigalensi et foro Santonum præsidalivm cavsarvm patrono praxeos peritissimo... apud Ioannem Bichon, typographvm regivm, MDCXXXVIII, » in-4°, édité par le fils de l'auteur, Bernard Desvignes, et dédié par lui à l'évêque de Saint-Papoul, Bernard Despruets, ami de l'auteur, avec un avis au lecteur de son gendre Denis Huon, médecin, et des vers de Gilles Boursiquot.

Jean Bichon exerçait encore en 1647, date de « *L'usance de Saintonge entre mer et Charente*... seconde édition... par Me Cosme Bechet, advocat au Parlement de Paris et Siége Présidial de Saintes. A Saintes, par Jean Bichon, imprimeur ordinaire du Roy, MDCXLVII, » (1) et en 1655, date du *Formvlaire*. Après cette dernière date nous ne trouvons plus le nom de Jean Bichon.

---

(1) La première édition de l'*Usance* est de 1633.

C'est en 1676 qu'Etienne Bichon éleva ce portail commémoratif d'une trouvaille de monnaies. Etait-il le fils de Jean? C'est probable. On a de lui : « *Formvlaire d'instrvction ov méthode facile pour instrvire le Peuple de la Campagne*, par Me Nicolas Cochois, Prestre, Docteur en théologie de la Faculté de Paris, Archiprestre de Chalais et Curé de Montboyer. A Saintes, chez Estienne Bichon, imprimeur du Roy et de Monseigneur l'Evesque, 1676, » in-12, 690 p.; « *Horatii Fl. carminum sive odarum liber primus ad usum collegiorum societatis Iesv.* Santonis, apud Stephanum Bichon, Regis, illustrissimi D. D. Santonensis Episcopi, Collegiique typographum, 1670, » petit in-4° de 56 pages, avec la marque des Bichon ; puis, *Marci Tullii Ciceronis epistolarum libri VII.* Etienne Bichon, sur un acte de Bellon, notaire à Saintes, le 5 août 1676, prend le titre d'imprimeur ordinaire du roi, et aussi en 1682, 31 mai, minutes de Baultron, notaire.

On lit encore le nom de Bichon en 1702 sur l'*Oraison funèbre de Monseigneur Guillaume de La Brunetière du Plessis de Gesté, évesque de Saintes*, prononcée à Saintes, dans l'église cathédrale, le 13e jour de juin 1702, par le P. Voisin, de la Compagnie de Jésus ; in-4°, 42 p.

Il y aurait lieu maintenant de chercher si les Bichon, imprimeurs du roi à Saintes, n'auraient

rien de commun avec les Bichon de Montferrand, conseillers à la cour des aides de Guyenne. (1) Ce fait n'aurait rien de surprenant. Enrichis par la librairie et l'imprimerie, les Bichon ont pu donner de l'instruction à leurs enfants, les faire recevoir avocats, puis conseillers en la cour des aides ou du parlement. Cela se passait alors et se passe encore maintenant. Il était certainement de la famille des Bichon, imprimeurs à Saintes, ce Jean Bichon, prêtre, ancien prieur de Saint-Georges-de-Didonne et curé de Saint-Sornin-de-Seschaud, qui est enterré à Saint-Pierre de Saintes, le 27 avril 1747.

(1) Madeleine-Agathe-Lucie Bichon de Montferrand avait épousé, le 29 octobre 1738, René-François, marquis d'Aiguières, seigneur de Beauregard, lieutenant des maréchaux de France en Saintonge. (La Morinerie, *La Noblesse de Saintonge*, p. 2). C'est bien elle qui, le 21 août 1739, assiste chez les Jacobins, avec Jean Bichon, ancien prieur de Saint-Georges, à l'inhumation de Marguerite Bichon, âgée de 77 ans, et signe : Bichon d'Aiguières : car, le 23 octobre 1746, est marraine « Madeleine Bichon d'Aiguières » avec Charles-Marc-Antoine d'Aiguières. (*Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes*, p. 79). Il y a bien lieu de croire à la communauté d'origine.

THÉODORE DELPECH

(1708-1726)

Le successeur d'Etienne Bichon fut certainement Théodore Delpech : car, en 1708, il s'intitule imprimeur de l'évêque et du collége sur un petit in-4° de 31 pages, *M. T. Ciceronis pro rege Dejotaro ad C. Cæsarem oratio*, et sur les « *Commentaires sur la coûtume de Saint-Jean-d'Angély composez par le sieur Maichin*, » Saintes, 1708, in-4°. Dans son épître dédicatoire « à Monsieur de Gascq, chevalier, seigneur de Préguillac et autres lieux, Conseiller du Roy, Président et lieutenant général Civil et de Police, et Subdélégué en la Sénéchaussée de Saintonge, » Delpech dit : « Etabli depuis peu d'années dans vôtre Ville, je n'ay pas, Monsieur, été le témoin de ce que vous fites pour l'un et l'autre » (l'état et la religion). De plus, en 1715, il prend la marque des Bichon qu'il pose sur le titre du livre suivant : « *Coutume du siége royal de Saint-Jean-d'Angély en Saintonge*, interprétée et commentée par Me Cosme Beschet ; Saintes, Théodore Delpech, imprimeur de Mgr l'Evêque et du Collége, » 1715, in-4°. Or, à la fin de la table, on lit : « A Saintes, chez Estienne Bichon, Imprimeur du Roy et de Monseigneur

l'Evesque, 1689. » Evidemment, c'est l'édition de 1689, imprimée par Etienne Bichon, à laquelle Théodore Delpech a donné un titre nouveau pour la rajeunir : car l'arrêt du Conseil, en 1704 et plus tard en 1739, ne conserva qu'une imprimerie à Saintes. La marque des Bichon se voit encore en 1716 sur le *Marci Tullii Ciceronis pro Marcello oratio XI*. En 1726, il imprime : « *Oraison funèbre de très-haute et très-puissante dame, dame Charlotte Nompar de Caumont de Lauzun, abbesse de l'abbaye royale de Saintes*, prononcée à Saintes dans l'église de ladite Abbaye, le 23 janvier 1726, par Monsieur de Laporte, Chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, Prieur de Royan ; » MDCCXXVI, in-4°, 30 pages. On lui doit aussi : « *Les principes de la grammaire ou rudimens nouveaux*, par le R. P. Gaudin (1),

(1) Jean Gaudin, né en 1617, dans le Poitou, dit le P. Augustin de Backer dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. 1, fol. 2063 (Paris, 1869, in-4°), et qui, selon nous, à en juger par le nom, serait plutôt saintongeais, fut préfet des études à Limoges, à Tulle vers 1578, à Paris vers 1689. Il a publié entre autres ouvrages : La *Grammaire de Despautère* abrégée, dont la 8e édition parut à Limoges vers 1704, la 10e à Bordeaux, en 1767, sous le titre de *Rudimens*. Il en existe une de Poitiers, 1781, et une d'Angoulême, sans date. Celle de Saintes n'est pas indiquée dans la *Bibliothèque*.

de la Compagnie de Jésus, » in-12, ouvrage souvent imprimé.

ANTOINE VIGNEAU

(1736)

Antoine Vignau, « Imprimeur ordinaire de la Ville, » imprime en 1736: *Déclaration du Roy concernant la forme de tenir les Registres des Batêmes, Mariages, Sépultures, Vestures, Noviciats et Professions; Et des Extraits qui en doivent être délivrez. Donnée à Versailles, le 9 août 1736*, in-4° de 12 p. Je n'ai trouvé son nom que là. Il a dû succéder à Théodore Delpech et avoir lui-même pour successeurs Delys et Toussaints.

LES DELYS ET LES TOUSSAINTS

(1747-1825)

Delys et Toussaints, associés, impriment en 1747: *Officium proprium monasterii Sancti Johannis Angeriacensis;* Saintes, Delys et Toussaints, 1747, in-12, 26 p., puis, en 1748: « *Ordonnances synodales du diocèse de Saintes*,

luës et publiées aux synodes tenus le 18 Avril et le 2 Mai 1746 par Monseigneur Simon-Pierre de Lacoré, Seigneur Evêque de Saintes. A Saintes, chez Delys et Toussaints, Libraires et Imprimeurs de Monseigneur l'Evêque. MDCC XLVIII ; » in-4°, 72 pages ; et enfin, en 1750 : « *Le Rosaire en abrégé ou les quinze mystères du Rosaire de la Vierge...* A Saintes, chez Delys et Toussaints, libraires et imprimeurs de Monseigneur l'Evêque, 1750, » in-12.

Je n'ai trouvé que là le nom de Delys comme imprimeur. Etait-il imprimeur ou seulement libraire ? Sur les rôles de la ville de Saintes en 1742, on lit : « Le sieur Délis, libraire, » (1) demeurant paroisse de Sainte-Colombe, imposé à 25 sols.

Louis Delys, libraire, rue Saint-Michel, fils du précédent, (2) publia « *Sainte Eustelle,* tragédie, » sans date ni nom d'imprimeur, in-12, IV-72 p. Rainguet, p. 199, dans sa *Biographie saintongeaise*, dit de Louis-Joseph Doussin :

---

(1) *Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes*, p. 468.

(2) Delys et Destain sont libraires à Saintes en 1786-1787.

« Il avait réédité, en 1789, *Eustelle*, tragédie ; Saintes, Toussaints, in-12 (auteur inconnu). » Ce Louis Delys, né en 1744 de Pierre Delys, marchand libraire, et de Catherine Sénéchal, épousa, par contrat du 23 octobre 1775, devant Bigot, notaire à Saintes, Marie-Thérèse-Rosalie Patron, fille de Paul Patron, bourgeois, et de Marie Charrier. Il mourut veuf, le 20 mai 1821, dans son domaine de Beauchail, à Chaniers, où il s'était retiré après avoir abandonné son commerce à Louis-Joseph Doussin, qui avait épousé Aglaé Delys, sa fille. Doussin transporta à Poitiers le peu de livres qui restaient en magasin. Il devint ensuite (1831-1844) conservateur de la bibliothèque de Poitiers, et mourut à Brisambourg en mars 1851.

Un Pierre Toussaints naquit le 13 juillet 1745. Il était évidemment fils du Toussaints associé de Delys en 1747. Dans l'acte de fondation d'une école de chirurgie à Saintes par le marquis de Monconseil, le 29 août 1777, il figure comme témoin avec cette mention « imprimeur et marchand libraire. » (1) Est-ce lui qui met son nom « Pierre Toussaints, impri-

---

(1) Voir *Fondations civiles et religieuses en Saintonge*, par M. Louis Audiat, page 23, et dans le t. IV des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, page 451.

meur du Roy, rüe S. Maur, » en 1758 sur le « *Rolle des bans de Saintonge tenus et convoqués sous le règne de Louis XV*, le quinze Juin mil sept cent cinquante huit, » in-12, de 24 p., et en 1774, date probable, sur le « *Mémoire à consulter pour les habitans de la ville et chatellenie de Cognac en Angoumois*, » in-4°, 88 p. et 38 p. de pièces justificatives? A cette époque il n'avait que 18 ans. On se peut poser la même question pour l'ouvrage suivant, publié en 1759, « Saintes, Imprimerie de P. Toussaints, rue Saint-Maur », petit in-fol. de 42 pages : « *Précis du Procès* d'entre Mr Charles Crespin, Ecuyer, Sieur de Lombrail, Appellant des Apointemens rendus par le Sénéchal de Saintes, les 12 Mars 1753 et 23 Août 1756, et Mre Jacques Compagnon, Ecuyer, Seigneur de Thézac et Thaims, Conseiller Secrétaire du Roy, son Avocat au Présidial de Saintes, intimé. »

En 1772, il imprime, in-folio plano avec une très-mauvaise vignette représentant les saints Pierre et Paul, armes du chapitre de Saint-Pierre, les sujets de thèses que Pierre Pain, de Saintes, devait soutenir le 17 juillet à trois heures de l'après-midi, dans la chapelle du collége : « *Venerabilibus dom. dom. decano, canoniis et capitulo cathedralis ecclesiæ Santonensis se suasque ex universa philosophia conclusiones D. D. D. D. Petrus Pain, Santonus. ... Santonis, Apud Petrum Toussaints, Regis,*

Collegiique Typographum et Bibliopolam. M DCCLXXII. » (1)

Il y aurait une étude à faire sur ces thèses historiées, intéressante au point de vue saintongeais. M. Jules Pellisson en a une, imprimée aussi par Toussaints en 1759, sur trois colonnes, avec encadrement de feuilles de chêne. Elle est surmontée d'une magnifique gravure représentant Éliezer et Rébecca, au bas de laquelle on lit : « A Paris, chez Cars, rue Saint-Jacques, au nom de Jésus. » Celle-là devait être soutenue le 10 août au collége des jésuites de Saintes, par Claude Patron et Philippe Baudry. J'en pos-

---

(1) Je crois parent de l'imprimeur « A. Toussaints, instituteur breveté de Monseigneur l'Évêque, » qui, dans les *Affiches de Saintonge et d'Angoumois*, du jeudi 7 septembre 1786 (nº XXXVI, page 288), après quelques mots au rédacteur sur l'Ourmetil de Cognac, insère cette petite réclame :

« *P. S.* Je vous prie de vouloir bien annoncer au public que je tiens un pensionnat à la Grande Gorce, à un quart de lieue de Coze, dans un endroit sain et bien aéré. J'y donne des leçons de langue Latine et Françoise, d'Arithmétique et d'Ecriture. Mon épouse a soin d'entretenir nos Élèves dans un état de propreté, et nous nous occupons alternativement à former leur cœur à la religion et aux bonnes mœurs. Le prix de la pension est de 300 livres. » C'est à la Grande-Gorce que commença son éducation M. Jules Dufaure, de l'Académie française, garde des sceaux, et président du conseil des ministres.

sède une sans nom d'imprimeur, mais certainement sortie des presses de Toussaints. Elle était dédiée à l'évêque de Saintes, Germain Chasteigner de La Chataigneraie, « comiti Lugdunensi, regi ab omnibus consiliis, » dont elle porte les armes, par « Elias Coullon, Connacus. » Sur trois colonnes comme la précédente, dans un encadrement monumental, elle est surmontée d'une gravure de dimension égale, juxta-posée et collée. Au bas, on lit : « Has Theses (Deo duce et auspice Dei-Para) Moderatore JOSEPHO THOMA BONNEROT, presbytero, in Sacra Facultate Parisiensi baccalaureo Thelogo et in regio Collegio Santonensi philosophiæ professori, tueri conabitur ELIAS COULLON, Connacus, in Sacello regii Collegii Santonensis die duodecima Julii anno Domini 1779, hora promeridiana tertia. »

On a encore de Toussaints, « Imprimeur du Roi et de Monseigneur l'Evêque, » les « *Ordonnances* synodales du diocèse de Saintes lues et publiées aux sinodes tenus le 18 Avril et le 2 Mai 1746, et réimprimées par l'ordre de Monseigneur Pierre-Louis de Larochefoucauld, Evêque et Seigneur de Saintes, » in-4°, 96 pages, 1784. « *Oraison funèbre de Mgr Léon de Beaumont*, par le P. Danehil, de la Compagnie de Jésus, » 1746, orateur dont le nom est inconnu aux savants, et si consciencieux auteur de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus;*

et, in-4° de 6 pages: « *Benedicto Josepho Labro, Romæ cum sanctitatis fama defuncto, die aprilis anno Domini 1783, carmen,* » pièce signée « *Jacobus Petrus Vinand, presbyter, humanitatis professor in regali collegio Santonensi ;* » en 1787 : *Mémoire en réplique pour messire Charles Thiboyaux, prêtre, curé de la paroisse de Champagne...* héritier de messire Jean Dabescat, décédé curé de Cognac, » in-4°, 37 pages; en 1789 : « *Extrait du procès-verbal de l'assemblée des trois ordres de la province de Saintonge réunis au Palais Royal de Saintes, les cinq, six et sept Février, mil sept cent quatre-vingt-un* (1); Saintes, de l'imp. de P. Toussaints, imprimeur du roi et de la province, rue Saint-Maur, 1789 ; » et encore : « *Etat nominatif de messieurs les gentilshommes de la sénéchaussée de Saintonge* présens effectivement ou par procuration à l'Assemblée tenue à Saintes le seize Mars mil sept cent quatre-vingt-neuf. A Saintes, chez P. Toussaints, libraire, Imprimeur du Roi et de la Province, rue Saint-Maur, 1789, » in-4°, 6 pages.

---

(1) C'est un sommaire très succinct en 15 p. in-4° des procès-verbaux eux-mêmes que nous avons publiés en 1869 sous ce titre : *Les Etats provinciaux de Saintonge*, contenant, outre les procès-verbaux, des pièces nombreuses et les noms des membres des trois ordres.

C'est Pierre Toussaints qui imprima les *Affiches des provinces de Saintonge et d'Angoumois*, dont le premier numéro parut le 5 janvier 1786, avec la mention : « Vu, permis d'imprimer. A Saintes, le 4 janvier 1786. LE BERTHON, L. G. (lieutenant général) de police. » L'avis suivant est à la dernière page : « On s'abonne en tout temps chez P. Toussaints, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Maur, à Saintes, où se tient le Bureau d'avis. L'abonnement est de 6 livres par année pour la ville, et 7 liv. 10 sols pour toute la France, port franc. On prie les personnes qui écriront d'affranchir leurs lettres et le port de l'argent. » L'année suivante, Bourignon, qui était le rédacteur en chef et le fondateur de la feuille, changea le titre pour celui de *Journal de Saintonge et d'Angoumois*, et l'imprima, « avec privilége du Roi et permission des supérieurs, A La Rochelle, chez P.-L. Chauvet, Imprimeur du Roi et Libraire. » On y note que « le Bureau est à Saintes, rue de la Souche, » et chez Chauvet à La Rochelle. Puis, sortent de ses presses, en 1790 : « *Procès-verbal des délibérations de la première assemblée électorale du département de la Charente-Inférieure* tenue en la ville de Saintes; in-4°, 186 p. Sur le titre est une vignette aux trois fleurs de lys qu'entourent ces mots: ASSEMBLÉE NATIONALE 1789, et au milieu: LA LOI ET LE ROI. On y lit aussi : « A Saintes, de l'Imprimerie de Pierre Toussaints, Imprimeur

du Roi et de l'Assemblée électorale, MDCCXC.» A la dernière page il n'y a plus que : « Imprimeur de l'Assemblée électorale, 1790. » Sur le *Procès-verbal d'installation de MM. les Juges du district de Saintes* (6 décembre 1790), in-4°, 16 p., Pierre Toussaints s'intitule « Imprimeur du département de la Charente-Inférieure, » de même qu'en 1791, sur le *Procès-verbal des délibérations de la seconde assemblée électorale* du département de la Charente-Inférieure réunie en la ville de Saintes, pour l'élection d'un Evêque, » in-4°, 16 p. Il signe encore : « Imprimeur du département de la Charente-Inférieure, » sur le *Procès-verbal des séances de l'assemblée électorale* du département de la Charente-Inférieure pour la nomination de onze députés à la première législature...; in-4°, 73 p.

Pierre Toussaints ne fut, en 1811, que toléré comme imprimeur. Cependant, le 8 août 1816, il eut un brevet à vie, et en 1822, un brevet héréditaire. On a encore de lui : *Offices propres de l'octave et du jour de saint Eutrope*... Chez Pierre Toussaints, imprimeur du Roi et de Monseigneur l'Evêque de La Rochelle, 1816.» Il ne met plus qu' « imprimeur du Roi » sur un arrêt de la cour d'assises du département de la Charente-Inférieure, séant à Saintes, du 22 décembre 1821. En 1825, il céda son brevet à Nivelleau de Longueville.

Pierre Toussaints mourut âgé de 83 ans, à

Saintes, dans son domicile, rue Saint-Maur, le 12 avril 1828, époux de Louise Arsonneau. Il était fils de Pierre Toussaints, imprimeur, et de Marie-Anne Emery. Sa sœur, Anne-Marie Toussaints, née à Saintes, y mourut chez lui le 27 janvier 1813, à l'âge de 63 ans. Il avait un frère, Elie Toussaints, chirurgien, né à Saintes, où il mourut, rue Bertonnière, le 3 juin 1822, dans sa 69e année, et dont le fils, Barthélemy Toussaints, né à Cozes, décéda à Vienne en Autriche, le 11 février 1810, caporal au 30e régiment de ligne, âgé de 26 ans.

NIVELLEAU DE LONGUEVILLE

(1825-1830)

François Nivelleau de Longueville, né à Blaizon (Maine-et-Loire), le 25 mars 1781, pourvu du brevet de capacité à Bordeaux, le 12 février 1817, instituteur à Bussière-Badil, arrondissement de Nontron (Dordogne), de 1813 à 1814, s'établit à Saintes comme relieur en 1817. En 1822, il obtint un brevet de libraire sur l'attestation du maire qu'il était « de bonnes vie et mœurs, dévoué au roi et à son auguste famille. » Il acheta le brevet d'imprimeur de

Pierre Toussaints en 1825. Il fallait alors un certificat de quatre imprimeurs du département constatant que le postulant avait les qualités requises, et un procès-verbal de prestation de serment. Il ne put obtenir de jouir de son brevet qu'en 1828, après la mort de Toussaints. Il imprima : *Nouvelle Charte constitutionnelle en vers*, par Chavignaud, 1830.

CAPPON & MARESCHAL

(1791-1810)

A la faveur de la liberté assurée à la librairie et à l'imprimerie par la constitution du 14 septembre 1791 (art. 3) et par la suppression des brevets et lettres de maîtrise (décret du 17 mars), les ateliers se multiplièrent. Mathurin-Vincent Cappon, imprimeur du roi à La Rochelle, avait commencé à exercer en janvier 1789. Est-ce lui ou quelqu'un des siens qu'on voit, un peu plus tard, sur le *Procès-verbal de la fédération du département de la Charente-Inférieure*, in-8°, 1791, 14 p., signées « Vincent Cappon et Mareschal, imprimeurs à Saintes? »

Michel-Barthélemy Mareschal, licencié ès-arts du 22 juin 1784, ouvrit à Saintes son atelier en 1791. Le grand-père de sa femme était

Pierre Mesnier, imprimeur du roi à La Rochelle et successeur de ses ancêtres. Il imprima, en l'an II, « *Du bonheur*, par Lequinio, représentant du peuple dans le département de la Charente-Inférieure, » an II, in-8°, 27 p. Je trouve ces mentions, en l'an VI : « à Saintes, de l'Imprimerie du département, chez Mareschal, Grand'Rue ; » en l'an VII : « à Saintes, chez Mareschal, imprimeur du département, Grand' Rue, n° 417. » En l'an VIII, il édite le *Règlement pour l'école centrale du département de la Charente-Inférieure.*

Il n'est pas bien facile de se reconnaître dans ce grand nombre de noms de typographes, qui paraissent en même temps et en des lieux différents, qui s'associent un instant puis se font concurrence. Notons-les donc suivant qu'ils se rencontrent.

LES HUS

(1792-1879)

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS HUS, né à Rennes (1), paroisse Saint-Germain, le 17 août 1764, fils de

---

(1) On trouve des Hus un peu partout en Prusse, dans les Pays-Bas. Parmi ceux de Bretagne il faut citer

Louis Hus et de Marie Guiny, épousa, à Saintes où il était depuis trois ans, le 16 septembre 1793, (1) Marie Fayard, âgée de 25 ans, fille de Benoît Fayard, lieutenant de la gendarmerie nationale, et d'Eustelle Gauthier. Il mourut à Saintes, le 6 janvier 1832.

Il s'appelle imprimeur de la sous-préfecture en 1818 sur le *Plaidoyer pour Pierre et François Milon, de Jonzac*. La même année, il ajoute: « et de la Mairie » sur le *Mémoire pour M. Jean Bourdron*. On a de lui : *Les Muses de la Saintonge*, 1823, in-8o, tiré à 400 exemplaires ; 1823, *Relation des événements du 12*

---

l'actrice Adélaïde-Louise-Pauline Hus, née à Rennes, en 1734, dont Voltaire disait : « Pauvres Parisiens, vous n'avez que des Hus ! » et l'écrivain Auguste Hus, son neveu, né à Turin, en 1769, mort en 1829. Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*, t. 1, p. 445, nomme : Hus, sieur de La Bouchetière, du Bois-Sébastien, de La Trocardière, du Chesnay, en la paroisse de Saint-Grégoire, évêché de Rennes, en 1515, qui portait : *d'argent à la bande vivrée de gueules, accompagnée de 6 merlettes de mêmes 3 3 posées 2 et 1 ;* Gabriel Hus, trésorier des Etats en 1590, maire de Nantes en 1609 ; Oudard Hus, conseiller au parlement de Bretagne en 1606 ; et Michel Hus, greffier en chef aux requêtes en 1603.

(1) M. Louis de Richemond, dans la *Biographie de la Charente-Inférieure*, p. 841, d'après une pièce mal comprise du préfet Richard, le fait commencer le 13 février 1777 (âgé de 12 ans !) à Saintes, où il ne vint qu'en 1790.

octobre 1822, occasionnés par l'apparition d'un loup hydrophobe dans quatorze communes de l'arrondissement de Saintes, in-4°. Il fonda en 1810, l'*Almanach* de Saintes qui, augmenté notablement, se publie encore ; et, le 24 février 1816, un journal, *Affiches, annonces et avis divers de l'arrondissement de Saintes*, qui fut autorisé par arrêté ministériel du 19 juin.

Le jeudi 1er mars 1810, parut le premier numéro du *Journal hebdomadaire, politique et littéraire de Saintes*, petit in-8° de 8 pages, « à Saintes, chez Hus et Corinthe, imprimeurs ; » le prix de l'abonnement était de 12 francs pour la ville et 13 fr. « pour tout l'Empire. » On souscrit, dit-il, « au bureau du rédacteur, chez M. Lemaître-Bonifleau, quai ci-devant des Roches, maintenant rue et quai Palissi, ou chez Corinthe, imprimeur, rue de la Préfecture (1). » C'était une feuille quasi officielle : elle ne vécut pas un an. Le 6 février 1811, Hus et Corinthe exposent au préfet le tort que causait depuis

---

(1) En tête du n° 19 (5 juillet 1810) on lit cet avis : « Les frais que nous occasionne le transport du timbre à La Rochelle nous mettent dans la nécessité de ne rien insérer à l'avenir sans une petite rétribution que nous ne pouvons fixer à moins de 15 centimes par ligne d'impression. Nos abonnés seuls auront l'avantage de ne payer que moitié. »

trois mois l'absence de *journal* aux avoués de Saintes, Jonzac, Marennes et Saint-Jean-d'Angély, forcés de faire à La Rochelle les insertions judiciaires, et ils offrent de le publier à leurs frais, requête qui ne fut pas écoutée.

Hus, en 1816, était noté ainsi avec Toussaints : « Citoyen paisible et de bonnes mœurs. » Après le départ de la préfecture, en 1810, et de Mareschal, il devint imprimeur de la sous-préfecture et de la mairie, clientèle restée dans la famille. Il imprima nous l'avons dit, le *Journal littéraire, affiches, annonces et avis divers de Saintes*, qui vécut de 1816 à 1852.

De ses deux fils, Prosper et Martin-Alexandre, c'est ce dernier qui, en 1833, fut son successeur. Il continua les *Affiches, annonces et avis divers de Saintes*. On a de lui : en 1839, *Notice sur la taille du poirier*, par M. D. (Bouet du Portail), et in-8°, 320 pages : « *Controverse publique entre M. Labro, desservant de Pont-Labbé, et M. Cambon, pasteur protestant à Marennes*, reproduite par M. Labro, avec notes ; Saintes, typ. de Hus ; » en 1825, *Almanach nouveau pour 1825*, qui, sous le nom de *Grand almanach*, se publie encore de nos jours.

Alexandre Hus est mort à Saintes, le 12 mai 1866. De son mariage avec Henriette Lagorce il eut deux filles et trois fils : Prosper, Léon et Alexandre. Sa veuve eut (14 septembre 1866), les deux brevets d'imprimeur et de libraire. Le

1er janvier 1869, celui d'imprimeur passa à ses trois fils. Ils publient le *Courrier des deux Charentes*, journal politique bi-hebdomadaire, dont le premier numéro parut le 16 novembre 1862, et le *Grand almanach de Saintes*.

JEAN-BAPTISTE CORINTHE. Corinthe avait commencé à exercer le métier de typographe en 1782; Hus, en 1777. La constitution du 14 septembre 1791 ayant proclamé la liberté d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, et le décret du 17 mars 1791 ayant supprimé les brevets et lettres de maîtrise, Hus et Corinthe établirent une presse nouvelle à Saintes.

Jean-Baptiste *Corinthe*, qui a signé de ce nom tout ce qui est sorti de dessous sa presse, s'appelait en réalité Jean Couraing. Il était fils d'un maçon de « Montauban (Lot), » où il naquit le 15 février 1769. Il fit ses débuts à Saintes comme apprenti imprimeur, en 1782. En 1793, le 19 mai, il épousa Magdeleine Templié, et mourut le 17 avril 1837, dans son atelier, rue Saint-Maur.

En l'an IX, « Corinthe et Hus, Imprimeurs de la préfecture, place Saint-Pierre, » figurent sur le *Programme du concours pour une chaire d'histoire naturelle à Saintes*. En 1814, on lit : « Hus et Corinthe, Imprimeurs, rue Saint-Maur,

vis-à-vis celle du Collége. » On a encore d'eux, en 1813, l'*Almanach pour l'année 1814*.

JOSSERAND. Il y eut même un troisième associé, qui d'ailleurs ne resta pas longtemps dans l'association. On trouve « Corinthe, Josserand et Hus, Imprimeurs du département, maison du ci-devant Doyenné, » en l'an VI, sur le *Règlement de police intérieur pour l'Ecole centrale du département de la Charente-Inférieure*, et sur la *Proclamation et Arrêté de l'administration centrale...* du 23 vendémiaire an VIII, deux placards; et en l'an VIII sur une plaquette, in-8° de 4 pages : *Avis au peuple indigent, par un médecin, sur la fièvre d'été*, opuscule qui, avec l'*Avis au peuple sur la fièvre régnante*, de Magistel, (Saintes, Mareschal, in-8°, 6 pages), fut l'occasion d'une vive polémique entre le Dr Magistel et Lefebvre de Villebrune : *Fragmens d'un rêve ou étrennes au docteur Magie-Noire;* Mareschal, an IX, in-8°, 32 p. (1).

---

(1) Jean-Baptiste Lefebvre de Villebrune, né à Senlis en 1732, mort à Angoulême en 1809, docteur en médecine, philologue, professeur d'hébreu et de syriaque en 1792 au Collége de France, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque nationale sur la fin de 1793; obligé de quitter Paris en 1797 après le 18 fructidor, pour avoir attaqué dans une lettre la constitution républicaine, était alors professeur à l'Ecole centrale de la Charente-Inférieure, à Saintes.

On voit figurer seul « Josserand, imprimeur de la préfecture, maison du ci-devant Doyenné, an X, » sur le *Programme de la Distribution des Prix, à Saintes*, et *Proclamation du préfet Guillemardet à propos de la paix.* On a de lui : « *Élections nationales de l'an IX. Liste des notables du département de la Charente-Inférieure, élus pour faire partie de la liste des notabilités nationales*, in-8°, 3 p. » Cette liste contient 94 noms.

Josserand avait d'abord fondé une imprimerie à Cognac avec Dupouy. Il s'établit avec lui à Saintes, comme on le va voir. Ce sont donc successivement trois associés qu'il eut : Dupouy, Hus et Corinthe. Il finit par rester seul.

Josserand, en l'an VIII, imprime : « *École centrale du département de la Charente-Inférieure. Exercice public de grammaire générale...* A Saintes, dans la salle des exercices de l'école centrale, le 28 thermidor an VIII, à 3 heures après-midi, » in-4°, 8 p.; en l'an IX : « *Exercice public de physique...* Répondront les citoyens : Jacques-Augustin Brung, de Pons ; Jean-Henri Seguin, de Saintes ; Nicolas Moreau, de Saintes. Professeur : le citoyen J.-J.-G. Meaume ; » puis, avant 1811 : *Distribution générale et solennelle des prix de l'École centrale de la Charente-Inférieure*, en présence des Autorités civiles et militaires, et du

peuple assemblé dans la salle des exercices de l'Ecole centrale, à Saintes, » in-4°, 8 p.

JEAN DUPOUY

(1794)

Jean Dupouy, imprimeur, rue du Palais, nº 353, travaille à Saintes en 1794. On a de lui : *École centrale du département de la Charente-Inférieure. Distribution des prix de l'an six de la République*, in-4°, 7 pages. C'est le *palmarès* de 1798 ; *Dulignon, préposé aux recettes des contributions de l'arrondissement de Cognac à ses concitoyens*, pièce in-4° de 16 pages, datée de Cognac, le 16 floréal an VII ; *Annuaire du département de la Charente-Inférieure*, pour l'an VIII de l'ère française ; *Almanach du département de la Charente-Inférieure* pour l'an IX. L'*Annuaire* pour l'an X porte : « Saintes, chez Dupouy, Imprimeur, rue du Palais. Meaume, Imprimeur, rue Varennes. » On voit que l'association faite à Cognac, avec Josserand n'avait pas duré longtemps à Saintes. Dupouy seul est « imprimeur de la

Cour de justice criminelle, rue du Palais, » sur le *Mémoire pour demoiselle Joséphine Brunet* assistée du sieur Joseph Brudieu; sans date.

Sa veuve, Marguerite Boucheron, qui était libraire en 1816 avec Louis Delys et Guillaume Charrier (1), conserva le brevet d'imprimeur (2). Son gendre dirigeait l'atelier, peu occupé.

---

(1) Le 1er mai 1822, le maire certifie que « le sieur Charrier (Guillaume), libraire, domicilié en cette commune, jouit d'une très-bonne réputation et est considéré de tous les gens de bien. Je certifie en outre qu'il est à ma connaissance qu'il est de bonnes mœurs, suit les bons principes, est particulièrement dévoué au roi, à sa dinastie et à son auguste famille. L'adjoint : Guérinot. »

(2) Voici la lettre qui fut écrite, le 5 juin 1816, à ce sujet, au maire de Saintes :

« J'ai l'honneur de vous prier de donner l'ordre à MM. les imprimeurs brevetés de la ville de Saintes de me remettre, sous le plus court délai possible, leurs brevets qui ont été délivrés par l'usurpateur, et d'y joindre une somme de trois francs pour l'expédition du nouveau brevet qui leur sera délivré au nom du roi. Pour le Sous-Préfet absent : Sainte-Gemme. »

Adolphe Charrier, fils de Guillaume, obtint en 1842 un brevet d'imprimeur typographe. En 1843, il édite deux lithographies : *Saint Eutrope* et *sainte Eustelle.*

Josserand et Dupouy. Ce sont les mêmes qui avaient leurs presses à Cognac. Le premier même les avait eues à Saint-Jean-d'Angély, si le nom n'est pas trompeur. En l'an VI, « à Saintes, de l'imprimerie de Dupouy et Josserand, rue du Palais, » sort « *Arrêté du directoire exécutif contenant des mesures pour faire prospérer l'instruction publique,* du 27 brumaire an VIe. » Je lis encore leurs noms sur les *Couplets au général Buonaparte*, chantés au cercle constitutionnel à Saintes ; (sans date), in-12, 4 pages.

J. A. Meaume, originaire de l'île d'Oleron, était frère de Germain Meaume, qui fut professeur à l'école centrale de Saintes, puis professeur de mathématiques spéciales au lycée de Rouen, inspecteur de l'académie d'Amiens, dont la fille épousa Pierre-Antoine Plougoulm, et dont la descendance masculine subsiste à Nancy. Meaume paraît associé en l'an VI avec

Desnouy, puisque sur l'*Almanach pour l'an VI*e figurent : « J.-A. Meaume et D. Desnouy, imprimeurs, rue des Ballets, nº 74. » Meaume, « imprimeur, rue Varennes, nº 74, » est seul sur l'*Almanach militaire du département de la Charente - Inférieure pour l'an huitième*, L' « *Annuaire du département de la Charente-Inférieure* pour l'an VIII de l'ère française, » qui avait paru pour la première fois en l'an VII porte : « A Saintes, de l'imprimerie de Dupouy, rue du Palais. » Celui de l'an IX est ainsi indiqué : « Saintes, chez Dupouy, imprimeur, rue du Palais ; Meaume, imprimeur, rue Varennes ; » mais il sort des presses de Meaume qui met sur l'*Annuaire* « pour l'année sextile XI de l'ère française » avec son chiffre dans une couronne : « A Saintes, de l'imprimerie de J.-A. Meaume, rue Varennes, nº 74. » L'an IX, il édite : « *Recherches topographiques*, *historiques*, *militaires et critiques sur les Antiquités Gauloises et Romaines de la Province de Saintonge*, enrichies de gravures en taille-douce, » qui n'ont jamais été gravées ; il n'y eut de gravé, et par l'auteur lui-même et un horloger, que les caractères grecs, nécessaires à l'ouvrage, qui manquaient aux typographes Saintais.

PIERRE-LÉON CHAVIGNAUD, né à Saintes le 4 novembre 1795, auteur de plusieurs ouvrages, mort à Saintes le 19 mars 1837, fonda en 1833 une imprimerie et un journal hebdomadaire, l'*Abeille Saintongeaise*, qui vécut trois ans. Claudine Rossy, sa veuve, obtint, au mois d'octobre 1837, son brevet d'imprimeur en lettres, et annonça son intention de continuer l'*Abeille*. Elle a imprimé : « *Poëme en trois chants*, par L'Amouroux, soldat au 48e de ligne, » 1840, in-12, 24 pages. En 1841, au mois de novembre, elle transfère son établissement au Langon (Gironde). Moreau, imprimeur à Barbezieux, sollicite un brevet pour Saintes, puisque l'imprimerie Chavignaud disparaissait. Mais elle gardait toujours son brevet pour Saintes. En 1845, le ministre refusa la cession qu'elle en avait faite, deux imprimeries à Saintes lui paraissant devoir suffire à tous les besoins.

CHAVIGNAUD (1), fils de Léon, et Etienne-François BOURBAUD (2), imprimeurs, rue Saint-

---

(1) Chavignaud, associé de nom à Bourbaud, était voyageur de commerce en papeterie. Marié à Châteaulin (Finistère), avec la fille d'un imprimeur, il succéda à son beau-père. Aujourd'hui il vit retiré à Brest.

(2) Etienne-François Bourbaud, « né à l'Ile de France,

Michel, publient, en 1849, in-8°, *Dissertation sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et Bertrand de Got*, par l'abbé Lacurie. Ils commencent, en novembre 1848, à publier *Le Catholique apostolique et non romain*, in-8°, journal religieux mensuel, qu'avait créé à Marennes le pasteur Gustave Cambon, dans l'imprimerie de J.-S. Raissac. Le numéro de mai 1849 sortit des presses de Loustau à Rochefort. A partir du mois de juin cette feuille porte la mention : « Saintes, imprimerie de Chavignaud et Ce. » En décembre 1849, elle annonçait qu'à partir de 1850, elle paraîtrait tous les quinze jours, mais aussi que Lucien des Mesnards et Henri Delon, pasteur de Saintes, cesseraient d'être rédacteurs du *Catholique* pour travailler à un nouveau journal mensuel, *Le témoin de la vérité*. Chavignaud fut le typographe du nouveau journal mensuel, in-8°, dont le premier numéro parut en janvier 1850 et le dernier, in-4°, le 27 décembre 1866, imprimé à Bordeaux.

On a de « Chavignaud et Ce » : *Etudes historiques sur la commune de Brives*, par Jean Bardon, propriétaire, 1853, in-12, 34 pages ; et *Affiches de Saintes*, paraissant tous les diman-

---

commune du Port-Nord-Ouest », en 1802, époux de Joséphine-Catherine Chavignaud, fils de François Bourbaud et d'Anne-Marie, est décédé à Saintes le 26 février 1859.

ches, 1852. Chavignaud imprima aussi le *Mémorial de l'Ouest*, journal légitimiste, dont le premier numéro parut le 22 mai 1849, et qui périt de mort violente le 2 décembre 1851; enfin, l'*Union républicaine*, bi-hebdomadaire, qui eut le même sort.

POUPARD. Chavignaud, rue Saint-Michel, 17, signe *Le témoin de la vérité* du 12 février 1858; le n° du 25 est signé par Bourbaud. Celui du 14 mai sort de l'« imprimerie J. Poupard, place du Synode, 1. » Poupard imprime encore le numéro 10 de la 10e année (24 mai 1861). On a de lui : La *Réponse. Fête du 15 mars 1860;* Saintes, le 4 avril 1860, in-12.

JEAN LASSUS, né à Branne (Gironde), en 1831, époux de Françoise-Marie-Louise Chatenet, décéda à Saintes, âgé de 37 ans, le 28 juillet 1868.

Lassus succéda à Poupard en juin 1861. Il signa *Le témoin* jusqu'en 1866, où le journal alla finir à Bordeaux. Il imprima *La Saintonge*, feuille hebdomadaire littéraire, qui devint ensuite *Le Cognac*, et *Bernard Palissy*, par M. Louis Audiat, 1864, in-12; Saintes, Fontanier.

Jean Lassus, en 1864, s'associa Antoine Fontanier, né à Charnansac (Cantal), le 2 décembre 1801 (1). Il a édité en 1866 : *Abrégé d'hippologie. Connaissance pratique du cheval;* grand in-8o, dessins et gravures, 5 fr., par A.-A. Vial, capitaine au 1er régiment des chasseurs d'Afrique.

PIERRE ORLIAGUET. En 1866, l'imprimerie fut vendue à Pierre Orliaguet. Il a imprimé : en 1866 : *Epigraphie Santone et Aunisienne*, par Louis Audiat, in-8° de 340 pages, avec gravures; en 1875 : *Le phylloxera et les vignes de l'avenir*, par P. Guérin, in-8o, 348 pages; et en 1876, « *Études, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes*, publiées par M. le baron Eschasseriaux, député, » grand in-8o, 554 pages. Il édite trois fois par semaine le *Progrès de la Charente-Inférieure*, journal politique, qu'il avait fondé le 22 décembre 1867, sous le titre d'*Impartial*.

---

(1) On doit à M. Fontanier *L'immense trésor des sciences et des arts ou les Secrets de l'industrie dévoilés*, contenant *840 recettes et procédés nouveaux inédits*, dont la 11e édition parut en 1863 sous le nom de J.-P. Chevalier, pharmacien-chimiste à Arras. Cet ouvrage, en ses diverses éditions, s'est vendu à 55 mille exemplaires.

Jean-Baptiste Lacroix, né le 6 décembre 1794, de Pierre Lacroix et de Geneviève Baudry, imprimeur-libraire, rue de l'Hôtel-de-Ville, plus tard « rue Eschasseriaux, 34, en face l'ancien Hôtel-de-Ville, » et décédé à Saintes, rue de la Comédie, le 6 août 1862, époux de Marie-Pélagie Laborde, a imprimé en 1830 : « *Histoire chronologique des rois de France en vers lyriques*....., par L. Chavignaud, professeur de mathématiques et de langues ; » l'*Écho de la Saintonge*, journal d'affiches, fondé en 1838.

Il eut pour successeur son fils, Zacharie Lacroix, qui commença à imprimer en mai 1848 *L'indépendant de la Charente-Inférieure*, alors bi-hebdomadaire, que fondait Victor Vallein, séparé de *L'union républicaine* et de son rédacteur en chef, Phédora Gaudin. En 1845 (6 novembre), il avait imprimé l'*Union*, que, depuis décembre 1844, imprimait J.-S. Raissac, à Marennes (1er numéro, 28 novembre 1844), et le continua jusqu'au numéro 320, le 25 juin 1848. Le numéro suivant, 321 (27 juin), parut chez « Chavignaud fils et Bourbaud, imprimeurs-libraires. » Il a fondé, en juillet 1863, et publié le *Causeur*, journal hebdomadaire, qui vécut trois numéros ; puis, in-8° de 35 pages, *Amédée Blondeau peint par lui-même*, dont il est l'auteur. Il a imprimé en 1851 : *Résumé impartial de l'histoire de Napoléon*, par H. d'Aussy, de Saint-Jean-d'Angély ; Saintes, Lacroix, impri-

meur-libraire, rue Eschasseriaux; in-8°, 188 p.; en 1857 : *Chroniques saintongeaises et aunisiennes*, du même; in-8°, 664 p. En 1855: *Le moyen-âge*, par Victor Vallein, in-8°; en 1863 : *Voyage à Royan*, du même, in-8°; en 1856, la 9e édition de *L'immense trésor des sciences et des arts*, éditeur Fontanier.

En 1865, Zacharie Lacroix céda son brevet à Mme Zoïde Amaudry, rue de la Comédie, 5, qui continua, jusqu'au 31 décembre 1874, la publication de *L'indépendant*. En 1875, le 2 janvier, Mme Amaudry fit paraître *L'union républicaine de la Charente-Inférieure*, bi-hebdomadaire, qui vécut un an et demi. Elle a imprimé aussi, en juin 1874, *La Chose*, qui parut quatre fois.

Mrs Ferdinand Loychon et Louis Ribéraud, nés à Saintes, succédèrent à Mme Amaudry, le 17 novembre 1876. Ils éditent *Le rappel charentais*, tri-hebdomadaire, dont le premier numéro a paru le 14 janvier 1877, et qui, sauf la chronique locale, est le même que la *Constitution*, journal de Cognac.

En 1875, une quatrième imprimerie fut créée à Saintes par M. Gay, qui publie *L'indépendant de la Charente-Inférieure*, journal politique, paraissant les mardis, jeudis et samedis.





COGNAC

A Cognac l'imprimerie n'existe qu'à dater de l'an II. C'est P. Broquisse, à Angoulême, qui imprime, in-4°, « 2e année républiquaine, » le « *Discours* prononcé par Dulignon, receveur du droit d'enregistrement à Cognac....., jour de l'inauguration du temple de la Raison, » et à Saint-Jean-d'Angély, devenu Angély-Boutonne, c'est Jean-Baptiste Josserand qui, « l'an deuxième de la République Française, » imprime, in-4° de 54 pages, *Marquet*, *membre du comité de surveillance et révolutionnaire régénéré de*

Cognac à ses concitoyens. Mais en cette même année paraît : « *Décret de la convention nationale du 13 prairial*... A Cognac, de l'imprimerie des Républicains Dupouy et Josserand, imprimeurs du district, l'an II de la République, » in-4° de 10 pages, et aussi : « *Extrait de la séance de la société populaire et républicaine de Cognac, du 26 fructidor*, » pièce in-4° de 2 pages, avec une vignette représentant, surmonté d'un bonnet phrygien, un sabre qui porte sur la lame : LA LIBERTÉ OU LA MORT ; en l'an III : « *La société populaire et montagnarde régénérée de Cognac à ses frères des sociétés populaires*, » qui montre un bonnet phrygien, avec ces mots : EGALITÉ, LIBERTÉ, FRATERNITÉ, VERTU. GUERRE AUX TYRANS, PAIX AUX CHAUMIÈRES ; puis, « *Procès-verbal de l'épuration des autorités constituées de Cognac*, présidée par le représentant du peuple Bordas..... Séance du 13 fructidor an III. » En l'an IV, le nom seul de Dupouy figure sur un in-8° de 55 pages : « *Programme ou compte-rendu* au public éclairé d'une pension, des progrès des élèves et de la conduite du citoyen Louis-Alexis Maillard, instituteur.....,» ancien jésuite.

I. DEDÉ, 1832-1835 : *Nouvelle arithmétique appliquée à la marine et au commerce, mise*

en vers, par L. Chavignaud, 2e édition, in-8° de 86 pages, continuée, à partir de la 29e page, par Alexandre Hus, à Saintes.

I. Dedé et Péronneau, 1836-1837.

Mercier et Cie, 1838-1848.

Durosier, 1849-1879, publie *L'indicateur de Cognac*, bi-hebdomadaire.

Louis-Désiré-Dieudonné Mortreuil, né à Rochefort le 1er janvier 1824, et Michel-Amable de La Tour de Geay, né à Geay (Charente-Inférieure), en 1823, obtinrent un brevet d'imprimeurs en lettres pour Cognac, et prêtèrent en cette qualité serment le 2 juin devant le tribunal civil de Cognac. Ils fondèrent *L'ère nouvelle des Charentes*, feuille littéraire hebdomadaire, dont le premier numéro parut le 4 août 1869, et qui devint politique et bi-hebdomadaire en 1870. On a d'eux : *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Chastres,* par P.-B. Barraud, 1870, in-16.

Gustave Béraud, successeur de Mortreuil en 1870, né le 8 juin 1833, à Cognac, publie *L'ère nouvelle.*





ROCHEFORT

L'ARRÊT du conseil, du 21 juillet 1704, accordait à Rochefort un typographe ; et cet arrêt fut confirmé par celui de 1739. On comprend, en effet, la nécessité d'une presse dans une ville qui prenait tant d'importanee. Toutefois, nous ne connaissons guère les ouvrages qu'elle a produits.

JACQUES LENOIR. Le premier qui soit signalé, est celui d'André-François Beauveau-Des-

landes, né à Pondichéry en 1690, mort à Paris en 1757, commissaire général de la marine à Rochefort et à Brest. Il a publié, entre autres livres : *Réflexions sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant*, avec des poésies diverses ; Amsterdam (Trévoux), 1712, in-12. Une édition parut in-18, en 1714, à « Rochefort, chez Jacques Lenoir. »

Le rapport, fait à M. de Sartines en 1764, donne le nom du typographe en exercice à cette date, dit M. Pierre Deschamps, *Dictionnaire de géographie*, col. 1116. C'est un membre de la famille des Mesnier, de La Rochelle, nommé Charles, âgé de 50 ans, et exploitant deux presses (1).

Faye, libraire, avait obtenu du roi, le 31 décembre 1765, un privilége pour faire imprimer l'ouvrage de La Sauvagère : *Antiquités des Gaules* ou *Recherches historiques sur les Monumens, Inscriptions et Ruines Antiques de la Ville de Saintes et des Environs*, que le libraire

---

(1) « L'imprimerie remonte à Rochefort à la fin du XVIIe siècle. L'arrêt du conseil, du 21 juillet 1704, classe cette ville parmi celles qui ont droit à un typographe, et cet arrêt est confirmé par celui de 1739. » *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne* (Didot, 1870, gr. in-8°).

Hérissant fils, à qui il avait cédé son privilége le 18 août 1767, fit paraître in-4°, à Paris, en 1770, sous ce titre : *Recueil d'antiquités dans les Gaules*.

René-Daniel Jousserant-Mesnier, imprimeur du roi, rue des trois Maures, 1790, lit-on sur le *Précis des évènements arrivés à Varaise et à Saint-Jean-d'Angély*, les 21, 22 octobre 1790, in-4°, 27 p. Ce Jousserant avait acquis ses presses de son grand-oncle Mesnier. Il devait être parent de son homonyme de Saintes et de Cognac. On a de lui : *Règlement de la société des amis de la constitution de Cognac*, 1791. Puis, « Jousserant, imprimeur, rue des Jacobins, » publie : *Discours prononcé par le citoyen Brudien Fidèle à la société populaire de Rochefort*, le 10 frimaire an II ; en l'an IX, *De la vaccine*, par Bobe-Moreau, in-8°, 33 p.; puis, en 1806 : « *Napoleonides*, auctore Jacobo Baril... Rupefortii, apud Jousserant typographum; » en 1816, *Grammaire anglaise*, par Pierre-Marie-Joseph Bonnefoux, capitaine de frégate, in-8°

Jean-Baptiste Bonhomme, « libraire-imprimeur du roi, » imprime, en 1791, une « *Lettre* écrite par M. de Turpin (Jacques-Gaspard),

colonel de la garde nationale ancienne de la ville de Saintes, à MM. les officiers, sous-officiers et soldats du même corps, » in-4o, 8 p.; en l'an II (1793) : « *Des mois républicains.* Discours prononcé à la Société populaire de Rochefort au nom de son comité d'instruction, par le citoyen Barbault-Royer, 1er frimaire, » in-4o. Un peu après, le même citoyen Barbault-Royer fait, au nom d'une commission décadaire, le *Rapport et plan d'une théorie pour une fête en floréal*, dont la même société décide aussi l'impression, chez Jousserant, in-4o. On a encore de Bonhomme : 1790, *Extrait des registres de la garde nationale de la ville de Saint-Jean-d'Angély*, 10 p. in-4o ; *Essai politique sur les puissance navales*, par le citoyen Barbault-Royer, indien..., an II, in-8o.

Bonhomme était en 1810 associé avec Pierre-Laurent Ridoret.

En cette année, outre Bonhomme et Jousserant, il y avait à Rochefort Ferdinand Goulard (1) qui avait débuté en l'an IX. Il imprime: « *Liste des membres de la société de littérature*

(1) Sa veuve, Henriette-Sophie Desforges, est morte âgée de 97 ans, à Rochefort, le 20 juillet 1878.

science et arts de la ville de Rochefort-sur-Charente; » in-4°, 7 p.

FAYE. On lit sur l' « *Annuaire de la ville de Rochefort* pour l'année 1822 (première année), » cette indication : « De l'imprimerie de Faye fils. Se vend chez Faye père et fils, rue Saint-Charles, n° 20, à Rochefort; » in-8°, 42 pages. La 7e année porte la même indication, sauf « rue Saint-Charles, n° 33, à Rochefort. » En 1828, il publie : *Mémoires pour servir à l'histoire de Rochefort*, in-8°, 296 pages; en 1830, *La dragonéide ou fictions mythologiques*, par P. E. S. (Pierre-Edouard Sers, avec la collaboration de Thévenot) ; en 1831 : *Mémoire* signé Montaxier aîné; Sigogne, le 7 mars 1831; in-4°, 11 p.; *Un carillon* ou polémique entre M. le curé de Tonnay-Charente et son paroissien Thomas Martin ; in-8°, 1846.

PROUST-BRANDAY, rue Saint-Pierre, 123, à Rochefort, publie en 1845 : *Fastes historiques, archéologiques et biographiques* du département de la Charente-Inférieure, par M. R.-P. Lesson, t. II, in-8°, 79-6 pages et 119 planches, lithographiées par Mme Garnier, à Rochefort. Ces dessins, fort mauvais, portent ces men-

tions : « Lesson del. — Lesson fecit, — Lesson fec. — Dessins de Lesson. — Gousset autog.— Autographié par Gousset sur un dessin de Bourdeau — sur un dessin d'Augain — d'Auguin.— Gousset del.— Autog. par Gousset— Gousset delin. — Dessins de Chailly. — Dessiné par Auguin. Autogr. par Gousset.— Dessin de Thelot. — Dessin de Mlle Cécile Lesson. — Dessin de Bourdeau. — D'après le dessin d'Elie Robert. — Dessin de A. Garnier, autog. par Gousset. (Lith. Garnier) ; » avec les dates de 1844 et 1845.

Il imprima en 1846 les trois premiers numéros du *Catholique apostolique et non romain*, qui avait commencé à paraître à Marennes. En avril, c'est H. Loustau et Ce, rue Saint-Pierre, 123. En 1848, le journal revient à Marennes.

HENRI LOUSTAU, qui paraît avoir succédé à Proust-Branday dans le même atelier, 123 de la rue Saint-Pierre, et que plus tard on trouve rue Audry-Puyravault, 33, publia : en 1846, *Guide de l'étranger à Rochefort;* en 1847, *Ere celtique de la Saintonge*, par M. R.-P. Lesson ; Rochefort, imprimerie H. Loustau et Ce, rue Saint-Pierre, 123, in-8°, 300 p.; en 1850, l'*Éloge historique de R.-P. Lesson*, par M. A. Lefèvre, 1850, in-8°, 27 p.

Mercier et Devois. On a d'eux : *Adresse des habitants de Rochefort au prince président ;* Rochefort, imprimerie de Mercier et Devois, 1852, in-8°.

C'est à eux que l'on doit l'impression, en 1845, de l'*Histoire de la ville et du port de Rochefort*, par J.-T. Viaud et E.-J. Fleury; 2 vol. in-8°, chez Mme Honorine Fleury, libraire-éditeur.

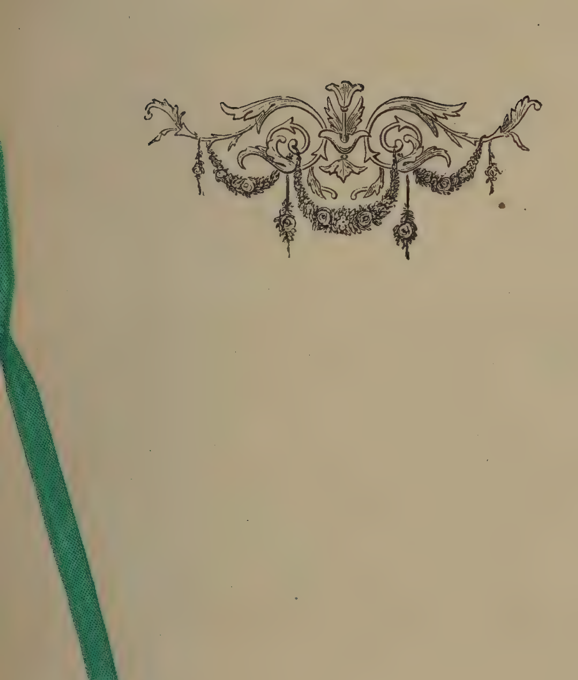
Devois, rue Cochon-du-Vivier, 36, place Colbert, a publié : *Géographie physique de la Charente-Inférieure*, par Dolivet, in-8°, 158 p., 1854.

Mme Félicité Thèze imprime en 1842 : *Fastes historiques*, *archéologiques*, *biographiques*, etc., *du département de la Charente-Inférieure*, par R.-P. Lesson, t. I. Le t. II fut édité en 1845 par Proust-Branday. En 1843 : *Note sur le mouvement de la population à Rochefort pendant l'année 1842*, par M. Viaud.

Rochefort aujourd'hui a deux imprimeries ; celle de M. Thèze, qui édite les *Tablettes*,

journal tri-hebdomadaire, et celle de MM. Triaud et Guy, qui publie l'*Intérêt public*, aussi semi-quotidien.

On y compte six libraires.



bas de la page 365 est gravée la marque de Barthélemy Berton, comme nous l'avons dit.



La seconde partie, qui compte 48 pages plus 14 pages de tables, et montre encore à la fin de la première table la marque de Berton, a pour titre: « *Les histoires dv sievr d'Avbigné.* Tome second. Comme le premier tome a eu pour thèse générale la naissance d'un parti qui a esté formé grand et fort par faibles et petits commencements, ce segond vous fera voir le mesme comme esteint, et quant ressuscité par merveilles, tout plus étranges à qui plus les considéreras c'est ce que nous poursuivrons aux cinq livres

suivants pour changer de tome à l'accord des Princes liguez avec le Roi, et au déplacement de toutes les forces de France, desquelles la division fera place à la victoire entière d'Henri le Grand, et à la paix de l'Estat. A Maillé par Iean Movssat, imprimeur ordinaire du dit Sievr. MDCXVIII. » *Les Aventures du baron de Fœneste*, de 1630, ont bien cette mention : « Au Dezert, imprimé aux dépens de l'autheur. » Mais l'édition de 1617 indique encore « Maillé, par J. M. imprimeur-libraire. » Or, Maillé est pour Saint-Jean-d'Angély où d'Aubigné s'était retiré pour écrire son *Histoire*. Il y a donc lieu de croire que Moussat, employé par d'Aubigné, fut le premier typographe de Saint-Jean-d'Angély. (1)

---

(1) Il est juste, à ce propos, de faire connaître une autre opinion. Voici ce qu'on lit dans le *Dictionnaire* de M. P. Deschamps :

« Ruines du D'Oignon. *Le Dognon* était un château fortifié, construit vis-à-vis de Maillé et appartenant à Théodore-Agrippa d'Aubigné ; un opuscule qu'on attribue à tort au célèbre historien protestant, est souscrit à ce nom : « *Histoire du siége de La Rochelle*, où est emplement traité du plan et assiette de cette ville ; Maillé, sur les ruines du d'Oignon, 1621, » in-12. Quelques caractères d'imprimerie du XVII[e] siècle, trouvés il y a quelques années par M. Poey d'Avant, ont fait penser à M. Claudin, libraire parisien, chercheur et instruit, que la fameuse imprimerie d'Agrippa d'Aubigné, dirigée par Jean Moussat, devait avoir été installée dans ce fort en ruines, plutôt que dans le bourg même de Maillé. »

NICOLAS CRESPON

(1621)

Pour sûr, une presse marchait à Saint-Jean en 1621. C'est Nicolas Crespon, qui l'y avait transportée de Saintes. Il livre au public en cette année : « *Discours sur ce que ceux de la religion réformée ne sont cause de la guerre*, combien qu'elle leur soit plus utile en ce temps que la paix feinte et simulée dont on veut les abuser. Saint-Jean-d'Angély, par Nicolas Crespon, 1621, » in-8°. Mais ce ne fut qu'un accident : car nous retrouvons peu après Nicolas Crespon à Saintes, comme nous l'avons vu plus haut, pages 59-60

HENRY BOYSSET

(1655-1671)

En 1655, paraît Henry Boysset qui imprime : *Armandi Maichin summa juris civilis*, dont l'existence a été fort à tort mise en doute (1) ; en

(1) « *Angeriacum, Angeliacum, Angelia* (?), *Saint-Jean-d'Angély*, ville de France (Charente-Inférieure). Nous ne connaissons pas de livre imprimé dans cette petite ville avant 1621 : « *Discours sur ce que ceux de la religion*

1657, « *La théologie païenne*, pour Paul Dangicourt, marchand-libraire ; » et en 1660, in-4°, est publié « chez Paul Dangycourt, » son *Commentaire sur la coutume de Saint-Jean-d'Angély*, dont la 2e édition vit le jour à Saintes, en 1708, par les soins de Delpech, libraire. En 1671, Henri Boysset lui imprime encore : « *Histoire de Saintonge, Poitov, Avnix et Angovmois.* Contenant ce qvi s'est passé de plvs remarqva-

---

réformée ne sont cause de la guerre, combien qu'elle leur soit plus utile en ce temps que la paix feinte et simulée dont on veut les abuser. Saint-Jean-d'Angély, par Nicolas Crespon, 1621, in-8°. Nicolas Crespon est certainement de la famille du premier imprimeur de Saintes, S. Crespon. Mais si le nom d'ANGELIA peut être traduit par *Saint-Jean-d'Angély*, la bibliothèque de la cour de cassation possède un livre de jurisprudence qui nous permettrait de faire remonter beaucoup plus haut la date de l'imprimerie dans cette ville : *Armandi Maichini summa juris civilis*, Angeliæ, 1555 ; in-8°. Malheureusement, la date que nous fournit le catalogue de cette bibliothèque est inexacte : car Armand Maichin est un avocat saintongeois bien connu, qui vivait encore à la fin du XVIIe siècle. Ce fut lui qui publia en 1671, chez Henri Boisset, imprimeur-libraire de Saint-Jean-d'Angély, l'*Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois*, 2 parties en un vol. in-fol. Il faut donc lire 1655, et nous contenter de 1621 comme date de l'introduction de la typographie dans cette ville. » (P. DESCHAMPS) *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne*, (Paris, Didot, 1870, in-8°,) col. 69.

ble dans la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre, avec des observations particulières sur l'estat de la Religion et sur l'origine des plus Nobles et plus Illustres Familles de l'Europe. Dédiée à Monseigneur le Duc de Montavsier, par Armand Maichin, escuyer, Seigneur de la Maison-Neuve, du Fief-France et de Charentenay, Conseiller du Roy, Lieutenant particulier en la Sénéchaussée de Saintonge, au siège et ressort de Saint-Jean-d'Angély. Partie première. A Saint-Jean-d'Angély. De l'imprimerie d'Henry Boysset, imprimeur et libraire, Rue de l'Horloge. MDCXXXXXXXI. » L'épître dédicatoire, 7 pages, est datée « de Saint-Jean-d'Angély, le 1er de Mars 1671. » Le premier tome a 140 pages, et le 2e 185. La table, 4 pages, est en tête du livre.

J.-B. JOSSERAND.

Plus près de nous, J.-B. Josserand, en l'an II, imprime le *Journal patriotique et littéraire de Saintes et de la Charente-Inférieure*, l'ancien *Journal de la province de Saintonge;* puis, in-4° de 54 pages : « Marquet, membre du comité de surveillance régénérée de Cognac, à ses concitoyens. A Angély-Boutonne ; » puis,

Gautier, l'un des juges du tribunal de Cognac à ses concitoyens du district ; » 22 pages in-4°; en l'an III : « *Utilité publique. Chansons choisies*, par Martin, chanteur des sociétés populaires ; » in-12, 12 pages. Ce doit être le même Josserand qu'on trouve à cette époque établi dans la ville de Cognac, d'où il aura passé à Saintes. En 1810, d'après le tableau adressé, le 30 mai, par le préfet de la Charente-Inférieure au comte Portalis, directeur général de l'imprimerie et de la librairie, il n'y avait à Saint-Jean qu'André Sire, qui avait acquis un atelier et commencé le 1er janvier. Etait-il parent de Jean-François Lacurie, marié à Anne Sire ?

En 1814, Jean-François Lacurie, imprimeur, rue Matha, qui venait de Pons, juillet 1814, publie, in-8° de 37 pages : « *Notice historique et chronologique sur le sacre et couronnement des rois de France*, par M. l'abbé Dufrêne, ancien chanoine de l'église cathédrale de Saintes et vicaire général du diocèse de La Rochelle à Saint-Jean-d'Angély (1). »

---

(1) Paul-Paroche Dufresne, né à Saint-Jean-d'Angély, curé de Saint-Michel à Saintes en 1778, élu le 29 août 1783 chanoine de Saint-Pierre de la même ville à la

VEUVE LACURIE ET FILS (1828). En 1830, paraissent *Recherches topographiques et historiques sur la ville de Saint-Jean-d'Angély ;* Saint-Jean-d'Angély, imprimerie de Ve Lacurie, in-8° (par Guillonnet Merville); en 1828-1831, *Affiches de Saint-Jean-d'Angély ;* en 1834, *Précis historique et statistique* sur le département de la Charente-Inférieure, par A.-F. Lacurie; 1835, *Cours de notariat établi à Saint-Jean-d'Angély et dirigé par M. Mousnier aîné, juge de paix ;* prospectus de 4 pages in-4°.

Mme Lacurie est morte en 1851. Elle avait cédé ses presses à son gendre AM. DURAND. En 1838, Durand obtint pour Saintes un brevet d'imprimeur-lithographe et un autre de libraire ;

---

place de Guenet de Saint-André, mort le 19 et enterré dans la chapelle Saint-Jacques, fut syndic du clergé de Saintonge. Ayant fait le serment de liberté-égalité, il vécut tranquillement dans sa famille pendant la Révolution. En 1801, il fut nommé grand vicaire de La Rochelle pour l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, et mourut dans sa ville natale en 1816. M. de Richemond l'a omis dans sa *Biographie de la Charente-Inférieure.* Rainguet, qui dans la *Biographie saintongeaise,* page 293, lui a consacré une notice, a oublié, parmi ses ouvrages, de citer le suivant : *Mémoire historique et raisonné sur la propriété ecclésiastique ;* à Paris, chez Garnery, libraire, 1790, in-8°, 156 pages.

en 1839, il demanda un brevet d'imprimeur en lettres pour Saint-Jean, en remplacement de sa belle-mère, Mme Ve Lacurie.

A. Durand fait paraître en 1842 : *Manuel du jeune archéologue*, par M. l'abbé Lacurie, in-8°, 124 pages ; 1845 : « *Réponse à l'ordre du jour motivé du conseil municipal de Saint-Jean-d'Angély, en date du 19 mars 1845*, » au sujet de la propriété du collège, réclamée par l'Université.

En 1862, Durand vendit ses presses à Eugène Lemarié, né à Migré (Charente-Inférieure), le 1er mars 1831, qui eut son brevet au mois de mai 1862. Il a publié *Le journal de Saint-Jean-d'Angély* de 1862 à 1870, hebdomadaire et bi-hebdomadaire ; *la Concorde,* pendant l'année 1871, tous les jours, excepté le dimanche ; *La Gazette Charentaise*, novembre et décembre 1870, quotidienne ; *Le Bibliophile de l'ouest de la France*, 1867, mensuel, 8 pages in-4° ; *Le Diable rose*, cinq numéros, in-4°, 4 pages, hebdomadaire, dont le rédacteur fut un jeune homme, M. Evariste Mouton, dit Edgard Montbrun ; *La Volonté nationale*, 3 fois par semaine, 1872 à 1875, et 2 fois par semaine 1875 à 1879 ; *La Chronique Charentaise*, bi-hebdomadaire, 1874, hebdomadaire 1875-1879 ; *Le journal*

d'agriculture, trimestriel, 1863 à 1867, in-8°; *Bulletin des travaux de la société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély*, cinq fascicules in-8°, 1863-1867 ; *Bulletin de la société linnéenne de la Charente-Inférieure*, 1877, 2 fascicules in-8° de 16 pages ; *Bulletin de l'Académie des Muses Santones*, in-4°, une feuille d'impression et couverture, 1876 ; (il se publie aujourd'hui à Royan par M. Victor Billaud) ; *Journal de l'abbé Legrix*, 1867, in-8° de 55 pages qui forme le numéro 1 du tome III du *Recueil des actes de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure ; De la rage*, in-8°, 32 pages, par le Dr Gyoux, 1863 ; *Excursions dans la forêt d'Aulnay*, par M. de Rochebrune, in-8° ; *Notes sur les hirondelles*, par M. de Rochebrune père, in-8° ; *La Grève des Minimes*, par M. de Richemond, in-8° ; *D'Aulnay et de son église*, par M. Brillouin, in-8° ; *Jouneau*, par M. Brillouin, in-8° ; *Atelier monétaire de Saint-Jean-d'Angély*, par M. Roudier, in-8° ; *Rivedoux et ses seigneurs*, in-4°, par M. Phelippot ; *La Benatière*, in-8°, par M. Phelippot ; *La Grénetière*, in-8°, par M. Phelippot ; *Histoire de la commune de Migré*, par MM. Baril et Vinet, in-8° ; Un *Annuaire* in-12 ; plusieurs *Almanachs* de 0 fr. 10 centimes : *Les Brises Santones*, in-12, 1876 (poésies), par MM. Victor Billaud et Pierre Jonain ; *Histoire de Gemozac*, par M. Jonain,

1876; *Les Kikajons de Jonas*, par le même, in-8°; *Crazanne* (poésie), par M. Louis Audiat; *Torné-Chavigny*, plusieurs volumes tirés à 5,000 chacun; plusieurs brochures par MM. Edme Simonot, Dugué de La Fauconnerie, Bossay; une carte de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, gravée par Geïsendosfer, imprimée par Lemercier, en collaboration avec M. Lombard; *L'abbé de Saint-Jean-d'Angély*, par M. Gabriel Lévrier, in-8°; *Curieuse comme Ève*, par M. Renouard, in-12, comédie; *Mme de Fronsac à la Bastille*, in-12, par M. Renouard; *La Marguerite*, in-12, comédie par le même; *Manuel de procédure civile*, par Camuzat; *De l'exercice de la médecine*, par Gyoux, in-8°; *Bulletin de la société médicale de Saint-Jean-d'Angély; Discours* de Turgot, in-12, par M. Réveillaud.

Jules Saudau, lithographe à Saint-Savinien en 1840, s'établit en 1848 à Saint-Jean-d'Angély, comme imprimeur en lettres. En 1845 il édita: « *Affaire pendante entre la ville et l'Université.* Quelques réflexions sur la séance municipale du 10 mai dernier (20 juin 1845). Saint-Jean-d'Angély, lith. de Saudau, » in-4°. On a de lui: « *Fables de Phèdre*, traduites en vers par Hippolyte d'Aussy; Saint-Jean-d'Angély, imprime-

rie de Jules Saudau, rue Levecot, 1858, in-8°, » xii-112 pages.

Jules Saudau céda son brevet, en 1865, à son père qui le vendit, en 1867, à M. Adolphe Bonnin.

Adolphe Bonnin publie l'*Echo Saintongeais*, qui date de 1839 au moins. Il a publié le *Réveil de la Saintonge*, de 1869 à 1874; les *Lettres Saintongeaises* de M. Joseph Lair, in-8°; *L'eau de mer et le phylloxera*, par M. Régnier, pharmacien, in-8°; *Mon naufrage*, par M. Martin, de Saint-Savinien.

Gardrat et Cie. En décembre 1875, M. Gardrat, ancien instituteur, a fondé une nouvelle imprimerie. Il a publié le *Journal de Saint-Jean-d'Angély*, bi-hebdomadaire, qui a disparu en 1877. Il édite aujourd'hui l'*Union conservatrice*, qui paraît deux fois par semaine.





MARENNES

J.-S. RAISSAC

Le créateur de l'imprimerie marennaise a été Jacques-Sylvestre Raissac, d'origine gasconne. Il vint établir à Marennes, vers 1826, un pensionnat d'instruction secondaire qui préparait des élèves au baccalauréat; il était en même temps instituteur communal. Mais après la loi de 1833 sur l'instruction primaire, il dut renoncer à ces dernières fonctions qui passèrent à M. Passette. En 1835, il fonda le *Journal de Marennes*, qui vit encore. En 1836, il imprima : *Aux Maires de l'arrondissement de Marennes*,

par J.-S. Raissac, chef d'institution; in-12. C'est lui qui commença l'impression de l'*Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, par M. D. Massiou, qu'acheva Mareschal à La Rochelle, et qu'on trouve très souvent avec un nouveau titre portant : « 2e édition, à Saintes, A. Charrier, libraire-éditeur. Imprimerie de G. Mareschal, à La Rochelle. » Il imprima : « *Statistique générale et comparative de l'arrondissement de Marennes*, pour les années 1833, 1834 et 1835, présenté au conseil d'arrondissement dans sa session de 1836, par M. Le Terme, sous-préfet. 4e année. Marennes, imprimerie de J.-S. Raissac, éditeur de l'ouvrage. » in-4° oblong, 10 pages; en 1839, *Le Catholique apostolique et non romain*, journal (mensuel) consacré à l'exposition des doctrines chrétiennes. » Le 1er numéro parut en novembre 1839. En 1843, il s'imprime à La Rochelle, chez G. Mareschal ; en 1845 à Paris, en 1846 à Rochefort. En janvier 1848, il reparaît à Marennes, réunie à la *Bonne nouvelle*, et succédant à la *Voix du Nord*, mais pour peu de temps; car, en juin, il revient à Rochefort, chez Loustau ; en novembre il se transporte à Saintes, chez Chavignaud et Bourbaud, où il termina son existence un peu vagabonde, en 1849, après avoir fait encore imprimer chez Loustau son numéro d'avril 1849.

Quand Cambon, pasteur à Marennes, fit en

1840, la préface de la 2e édition (in-8°, 1 vol.) du *Traité de la paix de l'âme et du contentement de l'esprit*, par Pierre Dumoulin, il confia ce travail à Raissac, qui publia aussi, cette même année, « *Mazagram ou le Serment des braves*, poëme dédié aux cent vingt trois et à l'armée française, par M. René Trédos, membre des académies littéraires du Bas-Rhin et de Rochefort, » 1840, in-8°, 24 pages. En 1839, il imprima aussi les *Réponses aux lettres de M. Thibaud*, par Cambon, in-8°.

A cette époque était régisseur de la propriété de La Ronce que M. Dubost, receveur des finances à Rochefort, avait acheté de M. de Beaupine, un agriculteur économiste, fort savant, mais qui ruina son propriétaire. C'était M. F.-A. de Barruel-Beauvert. Il rédigea le *Furet de la Charente-Inférieure*, qui paraissait à Marennes, chez l'auteur, (1841), et que les presses de Raissac éditèrent.

Raissac a contrefait, pour le compte d'un commissionnaire en papeterie d'Angoulême, Lalande, qui lui expédiait le papier et le recevait ensuite imprimé, une foule d'ouvrages classiques : la grammaire française, les exercices français et l'analyse logique de Chapsal ; la géographie de l'abbé Gauthier ; la petite géographie de Meissas et Michelot ; la grammaire grecque de Burnouf. Ces éditions étaient fort

répandues dans l'arrondissement de Marennes, fournies par Pathouot, libraire à Saintes. On raconte que Chapsal, voyant ses ouvrages dans toutes les écoles de l'arrondissement de Marennes principalement, et croyant que le lieu de la fabrication ne devait pas être éloigné, vint à Marennes pour prendre des informations, et s'adressa à son quasi confrère en enseignement, Sylvestre Raissac. Et pendant que l'auteur faisait déjeûner son imprimeur, celui-ci faisait disparaître par ses ouvriers tout indice compromettant, et amenait ensuite son hôte visiter ses ateliers.

Raissac mourut à la fin de novembre 1856.

FLORENTIN AINÉ

En 1857, Mme veuve Raissac vendit pour 25,000 francs son imprimerie, à peu près ruinée, à M. Florentin aîné qui s'associa son frère. L'association fut dissoute deux ans après, et M. Florentin aîné resta seul propriétaire.

Florentin aîné a publié : *Les Pionniers saintongeois et la nationalité française au Canada;* in-8°, 32 pages, formant le 9e fascicule du t. X du *Recueil* des actes de la Commission des arts

et monuments de la Charente-Inférieure; opuscule sans nom d'auteur, mais dû à M. Pierre Margry, conservateur-adjoint des archives du ministère de la marine, et réimprimé en 1878 par Hus, à Saintes.





ROYAN

FLORENTIN, A., dit Florentin-Blanchard, né le 18 mars 1831 à Rogéville (Meurthe), après s'être séparé de son frère, à Marennes, créa, en juin 1867, une imprimerie à Royan, où déjà, pendant la saison des bains de mer, il installait une librairie. Le 28 juillet, parut le *Royannais*, hebdomadaire, qui vécut jusqu'en novembre 1871. Le 1er juillet 1868, il céda journal et presse à M. A. Barre — son fondé de pouvoirs en réalité — qui publia le *Royannais* deux fois par semaine pendant les mois de juillet-septem-

bre. En novembre 1871, il reprit la direction de ses presses, qui fonctionnèrent aussi à Marennes depuis cette époque. Cette année même, en décembre, parut le premier numéro de *La Seudre*, qui se publie chaque dimanche. Il fonda en 1876, au mois de mai, le *Journal de Royan*, aussi hebdomadaire, et en 1877, le *Conservateur*, feuille politique hebdomadaire. Il publie l'*Indicateur des transports maritimes du littoral du département*, trimestriel. De ses presses sont sortis : *Les classiques de campagne ; Le livre d'or des poëtes*, par Edgard Montbrun (Evariste Mouton), 1877, in-12, 247 pages ; *Dictionnaire du patois saintongeais*, par P. Jônain, 1869 (Imprimerie Barre), in-8°, 432 pages ; *Bulletin pour favoriser le développement de Royan*, n° 1, 1875, in-8°, 148 pages. (1)

VICTOR BILLAUD

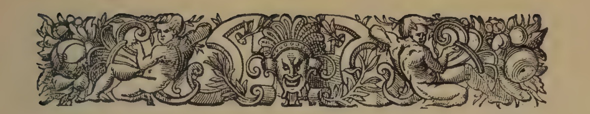
Au commencement de 1877, M. Victor Billaud, ouvrier typographe à Saint-Jean-d'Angély, chez M. Eugène Lemarié, son beau-père,

---

(1) Le n° 3 (in-8° de 37 pages) est imprimé à Cognac par M. Gustave Bérauld.

et auteur de deux volumes de poésies (né en 1852 à Saint-Julien-de-l'Escap, près Saint-Jean), fonda une imprimerie à Royan. Il avait créé à Saint-Jean la *Chronique charentaise* et l'académie des Muses Santones. Il créa à Royan le *Phare littéraire, écho de Royan*, dont le premier numéro parut, le 28 janvier, avec la devise : TERRÆQUE MARIQUE, et y transporta le siège de l'académie des Muses. L'année suivante, il entreprit une publication périodique illustrée : *La Gazette des bains de mer de Royan.*





SURGÈRES

Peut-être vous est-il tombé sous la main un de ces petits livres ou un de ces prospectus qui vantent les vertus de l'eau de mélisse des carmes de Boyer, du papier Rigollot ou de la pâte Delangrenier. Cherchez au bas, vous y lirez : « Surgères, imprimerie de J. Tessier. » En effet, les presses de cette petite ville de l'Aunis répandent à profusion les notices qui servent à l'exploitation des plus importants produits pharmaceutiques. On n'estime pas à moins

de trois millions cinq cent mille les exemplaires qu'elles livrent à la circulation par année. Quarante à cinquante femmes sont employées au pliage, brochage, etc. Toutes les langues à peu près, espagnole, portugaise, italienne, allemande, anglaise et française, parlent sur ces brochures ou prospectus qui vont par tous pays porter le nom de Surgères.

JACQUES TESSIER

L'imprimerie de Surgères a été ouverte le 2 décembre 1869. Le brevet avait été obtenu, le 18 septembre précédent, par Jacques Tessier (1), né en 1827, à Saint-Just-de-Luzac, près Maren-

---

(1) Qu'il nous soit permis de rendre ici un témoignage public de toute notre gratitude pour M. J. Tessier. C'est sous ses ordres que nous avons fait nos débuts dans l'imprimerie, en 1860, à La Rochelle, dans la maison H. Rioubland, en même temps que M. Eugène Tessier, son fils et notre ami. M. J. Tessier a été pour nous un bon professeur de typographie, et nous sommes heureux d'avoir pu profiter des précieux conseils qu'il donnait à tous, sans distinction, ce que nous n'oublierons jamais. *(Note de l'éditeur).*

nes, qui a fait son apprentissage dans la maison Cappon, à La Rochelle.

C'était une œuvre hardie et difficile que de fonder une imprimerie à Surgères, et de créer un mouvement sérieux de décentralisation en imprimant aussi bien et à meilleur marché qu'à Paris.

M. Jacques Tessier avait pris pour devise : LABOR.



Il y a été fidèle et a réussi, activement secondé du reste par son fils qu'il s'est associé depuis le 1er janvier 1879.

A Surgères s'impriment les périodiques suivants : *L'Avenir*, journal politique hebdomadaire, fondé le 15 mai 1876 et rédigé par M. Eugène Tessier ; *La Médecine des ferments*, trimestriel, rédacteur, M. le Dr Déclat ; *La Vie*, journal des personnes qui veulent vivre

longtemps ; *L'Agenda médical*, trimestriel, de Limousin, Bretonneau, Baudon et Rigollot.

On a de M. Jacques Tessier : *Tarquin le Superbe*, tragédie en 5 actes et en vers, par M. le Dr Reignier, in-12, 1871, 117 pages (Lachaud, éditeur) ; *Pisani*, drame héroïque en 5 actes et en vers, par le même, in-8°, 1878, 89 p. (Lemerre, éditeur) ; *Dieu et ses preuves*, poëme philosophique, par le même, in-8°, 1878, 16 p. (id.) ; *Sainte Eustelle*, drame chrétien en 3 actes et en vers, par M. l'abbé Aug. Rainguet, in-18, 1876, 16 p.; *Ixile*, tragédie en 3 actes et en vers, par le même, in-18, 1876, 72 pages ; *Après le bal*, comédie en un acte et en vers, par M. le Dr Gélineau, in-8°, 1876, 36 pages ; *Le Croisé*, tragédie historique en 4 actes et en vers, par M. Antonin Voyé, in-8°, 1876, 101 pages ; *Philosophie du surnaturel*, par M. l'abbé Calixte Mélinge, in-8°, 1876, 89 pages ; *Tachymétrie*, par M. J.-M. Mélinge, in-8°, 1875, 56 pages (A. Boyer, éditeur) ; *Que devient, que deviendra la France*, par Agricol Perdiguier, in-12, 1874, 36 pages (Le Chevalier, éditeur) ; *Notice sur Chatelaillon*, par Georges Musset, in-16, 1877, 24 pages; *Traité de physiognomonie*, par le Dr Rouget, in-8°, 1878, 554 pages; *L'art d'élever les enfants*, par le Dr Brochard, in-8°, 1878, 36 pages ; *Aux mères de famille*, par le même, en français, italien, espagnol, portugais, anglais, polonais, etc., in-16, 1878 ;

Guide vétérinaire, par Person (en huit langues), in-16, 1878, 16 pages; *De la loi Aquilia*, par G. Audry, in-8, 1878, 184 pages; *Le Foyer des familles*, almanach, 1873, in-16 ; *Almanach imité de maître Jacques*, 1878, in-12, 60 pages; *Ordo divini officii recitandi*, 1876, 1877, etc.





JONZAC

En 1612, selon la *France protestante* de Haag, tome IX, page 338, Jean Welsch, né en 1569, ministre d'Ayr en Ecosse, banni par le roi Jacques en 1606, et pasteur de Jonzac de 1608 à 1614, publia dans cette ville, chez Hiérosme Moran, l'*Armageddon de la Babylone apocalyptique*, in-12 de 258 pages, avec des pièces préliminaires comprenant une « Epistre aux ministres anciens et diacres des Eglises de la Saintonge, Onis et Angoulmois. » Mais rien ne prouve que Hiérosme Moran soit un impri-

meur de Jonzac. La *Chronique protestante de l'Angoumois*, de Victor Bugeaud, qui le fait, p. 227, pasteur à Jarnac en 1616, et en 1617-1621 à Saint-Jean-d'Angély, le croit auteur du livre *Sur ce que ceux de la religion réformée ne sont cause de la guerre*. La part active qu'il prit à la guerre civile le fit chasser de France. (Voir *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome Ier, page 197). Il mourut à Londres en 1622.

VOICI un imprimeur authentique, c'est Lagier : *Quelques faits historiques de l'arrondissement de Jonzac*, par M. Hippolyte d'Aussy; Jonzac, imprimerie de Lagier, grande rue, 1855, in-8°, 20 pages.

M. OLLIÈRE a imprimé : *Etudes historiques, littéraires et scientifiques de l'arrondissement de Jonzac* (par Pierre-Damien Rainguet) ; Jonzac, décembre 1864, grand in-8°, 464 pages, et en 1861-1866, *Origine, services et alliances de la maison de Bremond d'Ars*, par Léon de Beaumont..., revue... et continuée depuis 1708 jusqu'en 1779, par le R. P. Loys (et achevée par M. le comte Anatole de Bremond

d'Ars) ; Jonzac, typ. de Louis Ollière, place du Minage, 1861, in-8°, 248 pages. Il a publié le *Courrier de Jonzac*, devenu en 1877 le *Journal de Jonzac*, bi-hebdomadaire.

GABORIAU, imprimeur à Jonzac, publie *l'Echo de Jonzac*, feuille hebdomadaire non politique.





PONS

Pons n'est plus qu'un chef-lieu de canton de 4969 âmes, après avoir été, pendant la révolution, chef-lieu d'un district qui comprenait Jonzac. Quand sa tour féodale et son château seigneurial abritaient les puissants sires de Pons, c'était une place importante dont l'histoire a plus d'une fois parlé. Aussi est-ce sans étonnement que nous y constatons une imprimerie dès la fin du XVIe siècle. Ce n'était, à vrai dire, qu'une imprimerie ambulante, pareille à celle que M. Florentin-Blanchard transportait, il y

a quelques années, de Marennes à Royan, pendant la saison des bains; mais le séjour même en cette petite ville d'un imprimeur de passage atteste une certaine importance.

THOMAS PORTAU

(1590-1596)

La date de l'établissement d'une presse à Pons n'est pas antérieure à 1590 : car Yves Rouspeau, né à Pons, pasteur à Saujon en 1559, à Pons en 1570, mort en 1601, fit imprimer à La Rochelle, chez H. Haultin, en 1579, pet. in-8° : *La foy catholique des Pères anciens contenue au symbole de sainct Athanase*. La première édition des *Quatrains spirituels de l'honneste amour*, par Y. R. S. (Yves Rouspeau, Saintongeois), parut à Paris, chez Guillaume Auvray, en 1586 ; la deuxième à Pons, en 1594. Mais dès 1590, nous trouvons le poëte-pasteur imprimant à Pons les *Poesmes sacrez du sainct sacrement de la Cène*, et le *Cantique de resjouissance sur la victoire obtenue par le roy contre ses ennemis, le 14 de mars 1590*.

Un des premiers livres sortis des presses de Pons est assurément le suivant : « *Les fleurs du*

grand Guidon, c'est à dire les sentences principales de certains chapitres : auquel est adjousté le prologue et le chapitre singulier du tres excellent docteur... maistre de Cauliac, traduict et illustré de commentaires, par M. Iehan Canappe. A Pons, par Thomas Portau ; » petit in-8°, 1590.

Brunet, *Manuel du libraire*, t. I, col. 1689, s'exprime ainsi à ce sujet : « Ce petit livre de médecine est probablement le plus ancien ouvrage imprimé à Pons en Saintonge. » (1)

---

(1) On lit dans le *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres...*, par un bibliophile (Pierre Deschamps), colonne 1040 : « Pontes, Pontes Santonum, *Pons*, en Saintonge, ville de France, sur la Seugne (Charente-Inférieure). L'imprimeur de Niort et de Saumur, Thomas Portau, exploita simultanément un établissement typographique à Pons. Le premier livre qui soit sorti, à notre connaissance, de ces presses saintongeoises, est celui-ci : *Les fleurs du grand Guidon*, de Maistre Guy de Cauliac, trad. par Iehan Canappe, plus le livre des présages du divin Hippocrate. A Pons, par Thomas Portau, 1591. En 1593, il donne encore dans cette ville : *Quatrains spirituels de l'honneste amour*, par Yves Rouspeau, ministre en l'église de Pons ; pet. in-4°. L'année suivante : *Les Sonnetz de l'honneste amour*, pet. in-8° de 88 ff. Enfin, en 1596, les *Stances de l'honneste amour*, pet. in-8° de 16 ff. Ces deux volumes sont du même ministre saintongeois (*Man.*, IV, col. 1419). Pons ne figure pas aux arrêts du conseil de 1704 et de 1739, non plus qu'au rapport fait à M. de Sartines en 1764. »

La note n'est pas tout-à-fait exacte : car, outre quelques autres, Pons imprima cette année même, la *Sybille Uranie et Chrestienne* (1), harangue adressée par de Malescot, pasteur de Barbezieux (2), aux églises de Paris, de la Saintonge et de l'Angoumois, pour les exhorter à la patience.

Le nº 54 du *Bibliophile Bordelais et du Midi de la France*, décembre 1877, Bordeaux, Ch. Lefebvre, in-8º (imprimé à Pons, par Noël Texier), mentionne, sous le nº 957, les ouvrages suivants qui sont aussi sortis de l'atelier de Portau : « *Cantiques ou chansons spirituelles* pour la consolation des fidèles affligés en France, par E. de M. E. E., etc., » le tout dédié à très-sage, vertueux et magnanime seigneur,

---

(1) Bujeaud, *Chronique protestante de l'Angoumois*, p. 91. Cet ouvrage appartenait à M. Crozes, ministre de Barbezieux, chez lequel l'avait vu Victor Bujeaud. Il y a quelques années, pendant un incendie, ce volume disparut de la bibliothèque de M. Crozes... le seul. Il a donc été volé.

(2) *La France protestante,* t. II, p. 193, et t. VII, p. 182, cite, en 1572, réfugié à La Rochelle, un Malescot, pasteur de Belabre; vers le même temps, un Malescot, premier ministre de l'église de Montaigu, dans le Perche, et Etienne Malescot, jurisconsulte du XVIe siècle, auteur de quelques écrits.

Monsieur de La Noë. A Pons, par Thomas Portau, 1590, en vers; — « *Chanson spirituelle* contre les voleurs de notre temps, tant d'une que d'autre Religion ; dédiée à l'église de Caen en Normandie, » en vers, les deux pièces forment 40 pages; — *Paraphrase sur l'oraison dominicale*, dédiée à l'église de Pons; » — « *Catéchisme* ou briève instruction en la religion chrestienne, pour la jeunesse, par Estienne Malescot, dédié à l'église de Barbezieux, et à Madame de la Noë ; » à Pons, par Thomas Portau, 1590, petit in-8o.

Sous le nº 958, le même libraire annonce : « *Prophétie de la ruine de la ligue*, cantique œnigmatique et poétique cõtre la coniuration faicte de ces derniers temps contre l'Evangile que contre l'Estat de la France, etc., composé ès féries de Noël, 1586, par E. D. M. E. S. N. » etc. (Estienne de Malescot) (1), s. l. ; « imprimé

---

(1) On a pour Etienne Malescot (Caen, 1593, mais avec les caractères de Portau), « *Morologie* des faux prophètes et manticores jésuites, soy disant faussement de la compagnie de Jésus, ou description de plusieurs et diverses hérésies, erreurs et faussetez... pour répondre aux calomnies et menteries mises n'aguères en avant, contre M. Estienne Malescot, amateur et serviteur de la parole de Dieu... faicte et composée par Jessen, conte de Malte, seigneur de Touches, Paradis et La Leuf. »

nouvellement, 1590, » petit in-8° de 46 pages non chiffrées. Cette pièce, en prose et en vers, se trouvait réunie au même recueil que le n° 957, et semble avoir été imprimée également à Pons, les caractères étant identiquement les mêmes que ceux de Portau.

En 1594, Thomas Portau imprime encore à Pons les « *Sonnetz de l'honneste amour, nouvellement mis en jour*, par Yves Rouspeau, Saintongeois » ; petit in-8° de 88 ff., et en 1596, du même auteur : *Stances de l'honneste amour sur la défence du S. Mariage contre les fausses accusations et calomnies de Philippe Des Portes*, petit in-8° de 16 ff.

Thomas Portau était à Niort en 1596, imprimant un Marot, et à Saumur, en 1602, un Robert Garnier. Il ne paraît pas avoir reparu à Pons après 1596, et avec lui disparurent les presses.

JEAN-FRANÇOIS LACURIE

Elles reparurent deux cents ans plus tard. Jean-François Lacurie, né à Saint-Céré (Lot), le 25 avril 1762, de Bernard Lacurie et de Marie-Rose Festain, marié à Pons, le 7 floréal an II, à Anne Sire, née à Pons le 23 janvier 1771,

de François Sire et d'Elisabeth Jean (1), y créa une imprimerie qu'il transporta plus tard à Saint-Jean-d'Angély où il mourut.

Après Lacurie, nouvelle éclipse, et cette fois totale, pouvait-on croire. Avec la facilité des communications, des ateliers dans tous les chefs-lieux d'arrondissement, c'est-à-dire avec une imprimerie presque à sa porte, chacun avait toutes les commodités pour publier ses œuvres. Mais voit-on que les chemins de fer aient diminué le nombre des attelages ? on va beaucoup plus en voiture que du temps des diligences. Il en est de même de la typographie. La multiplicité des journaux et des périodiques, le nombre croissant des prospectus que répand le commerce, ont fait sentir la nécessité de doubler le le chiffre des imprimeries. Il y a vingt ans, Saintes avait un journal et deux ateliers ; aujourd'hui on y compte quatre ateliers et quatre journaux. Dans la Charente-Inférieure, en 1878,

(1) Il eut : le 15 floréal an III, François-Annibal, imprimeur-lithographe à La Rochelle ; le 22 nivôse an VII, Victor-Auguste-Scipion (l'abbé Lacurie), et, le 23 floréal an XIII, Julie-Sophie-Aurore.

d'après le *Bulletin* de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (n° de janvier 1879, p. 238), il y avait vingt-huit périodiques sans compter les publications des sociétés savantes, qui paraissent à des époques plus ou moins rapprochées. D'autre part, Paris ne suffit plus à fournir tout le papier imprimé qu'on lui demande : de là la nécessité de recourir à la province. Les chemins de fer mettent toutes les villes à douze heures à peu près de Paris, et la main-d'œuvre y est bien moins chère. C'est ce qui explique l'établissement d'ateliers typographiques dans des bourgs où certainement les produits du crû ne suffiraient pas à les entretenir. Et voilà pourquoi l'imprimerie de Portau a reparu à Pons.

P.-N. TEXIER

En 1873, le 1er janvier, Pierre-Noël Texier, né à La Rochelle, le 25 décembre 1848, rétablit la typographie à Pons.

On pourrait donner le nom d'*Imprimerie Elzévirienne* à cet atelier qui possède en grand nombre les types et les ornements elzéviriens du meilleur goût. Pons a montré et montre

tous les jours que les grandes maisons de typographie n'ont plus le monopole des publications élégantes : on y fait aussi bien et à meilleur marché.

M. Texier ne se dissimulait pas les difficultés de l'entreprise, et les circonstances où elle était tentée ne semblaient pas lui devoir être favorables : 1873 était bien près de 1871. Pouvait-on espérer que l'on se remettrait si promptement aux labeurs de l'intelligence qui exigent le calme, de la santé, et aussi un peu la sécurité du lendemain ? que les éditeurs découragés ne renonceraient pas à leurs travaux commencés ou projetés ? Mais il comptait sur ce besoin d'activité qui dévore notre nation, sur sa promptitude à se remettre des crises les plus violentes et sur cette curiosité inquiète de l'esprit qui veut tout savoir et promptement. Sa devise traduisait ce sentiment. Un vaisseau agité par les vents, balloté par les flots, s'avance pourtant

MALGRÉ LA TEMPÊTE.

Au-dessous, un livre sur les pages ouvertes duquel on lit ces mots :

OMNIA LABORE.

Malgré les dangers, malgré les difficultés, malgré la tempête, M. Texier a lancé sa barque

qui va, qui vogue, le vent en poupe; et il espère, et il réussit, parce qu'il compte sur le travail uniquement : *Omnia labore.*



Son livre a des ailes, il vole à tous les points de l'horizon, symbole de la pensée que rien n'arrête.

A Pons s'impriment de nombreux prospectus et catalogues de librairie, des labeurs ainsi que des reproductions fac-simile d'anciennes impressions.

Voici les principaux ouvrages sortis de l'imprimerie de Pons : *Cours d'études scientifiques*, par J. Fouché, grand in-8° en deux parties, 1873, 419 pages; *Langage muet*, par le même, gr. in-8°, 1874, 15 pages ; *Thèse pour la licence*, par M. Emile Maufras, in-8°, 1873, 64 pages ; *Nostradamus éclairci* ou Nostradamus devant Mgr Dupanloup, M. L. Veuillot, et nos interprètes de prophéties modernes, par l'abbé H.

Torné-Chavigny, in-8°, 48 pages, 1874; *La Cigale*, revue littéraire illustrée, par B. Gautier, in-4°, 25 numéros, 1874; *L'Anguille de Pons*, in-8°, 16 pages, 1875; *Les Gens de Mazerolles*, album saintongeais illustré, par B. Gautier, gr. in-4°, 1876; une deuxième édition parut en 1877 (E. Fleury, éditeur); *Catéchisme du diocèse de La Rochelle et Saintes*, in-18, 212 pages, éditions de 1877, 1878 et 1879; *Tableaux uroscopiques ou méthode simple et prompte pour l'analyse, sans microscope, des urines, des sédiments urinaires et des calculs vésicaux,* par A. Baudoin, pharmacien, grand in-8°, 12 pages, 1878; *Les Petites Sœurs des pauvres*, lettre pastorale de Mgr l'Évêque de La Rochelle et Saintes, in-8°, 35 pages, 1878 (deux éditions); *Etude sur le nostoc des murs de Cognac*, par A. Baudoin, pharmacien, in-16, 16 pages, 1878; *Ordo divini officii recitandi..... pro anno Domini 1879*, in-12, 1878; *Programmes d'examen pour les jeunes prêtres*, in-8°, 164 pages, 1879; *Les nouveaux chemins de fer*, système des plateaux, unité de taxe, unité de transport, par un chef de gare, in-8°, 1879.

Parmi les ouvrages en caractères elzéviriens, imprimés sur papier dit de Hollande, Whatman, Chine, parchemin, etc., nous citerons : le tome XI du *Nobiliaire universel de France, ou Recueil général des généalogies historiques*, par M. de Saint-Allais (réimpression textuelle et

ligne pour ligne), in-8°, 1876 (Bachelin-Deflorenne, éditeur); *Registre criminel de la justice de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, au XIVe siècle*, publié pour la première fois, d'après le manuscrit des Archives nationales, précédé d'une étude sur la juridiction des religieux de Saint-Martin, par Louis Tanon, substitut du procureur général, in-8°, CXXXII-236 p., avec un joli plan de la censive de Saint-Martin (Léon Willem, éditeur); *Feuilles vertes et feuilles sèches*, par Henri Sorsène (1), in-18, 32 pages, 1878;

---

(1) A propos de cette charmante plaquette, fort bien écrite, une revue spéciale de typographie, *Gutenberg-Journal*, disait dans son numéro 23, du 15 décembre 1878: « Un poëte charentais, M. Henri Sorsène, a procuré à un imprimeur d'une toute petite localité (un chef-lieu de canton tout au plus), M. Noël Texier, imprimeur à Pons, l'occasion de produire un ravissant petit in-18, conduit gaillardement en beaux caractères elzéviriens du commencement à la fin, avec des ornements et des lettres initiales d'un style simple et gracieux, et couronné par une marque d'imprimeur de la bonne école: « *Malgré la tempête*, un vaisseau s'avance. Au-dessous est un livre sur lequel est imprimé: *Omnia labore*, il étend des ailes pour porter au loin la pensée. » Tout cela est du meilleur goût. Allons, M. Texier, bon courage! c'est bien à vous de prouver que dans notre France il y a de bons imprimeurs et des hommes studieux et artistes jusque dans nos moindres bourgs. Vivent les poëtes qui fournissent à nos imprimeurs l'occasion de ciseler ainsi leurs bijoux! »

Registre des délibérations et ordonnances des marchands merciers de Paris, 1596-1696, manuscrit incendié aux Archives de la ville, le 24 mai 1871, reconstitué avec préface et notes-appendice par Dominique-Gustave Saint-Joanny, archiviste de la Seine, in-8°, 304 pages, 1878 (Léon Willem, éditeur); *Rêveries et réalités*, premières poésies, par E. Bernier, in-18, 98 pages, 1879 (id.); *L'incendie du Palais de Paris en 1618*, relation de Raoul Boutray, réimprimée pour la première fois, avec une introduction et des notes par Hippolyte Bonnardot, in-18, 100 pages, 1879 (id.)

On le voit, la liste des ouvrages sortis des presses de cette petite localité est déjà assez complète et va toujours en augmentant: car nous savons que M. Texier a actuellement sous presse plusieurs travaux importants. (1) La plupart de ces volumes, remplis d'ornements, sont d'une impression fort bien réussie qui a valu à leur imprimeur une médaille de bronze à l'exposition industrielle d'Angoulême en 1877.

---

(1) Citons, entre autres, un ouvrage fort curieux : *La Légende joyeuse Maistre Pierre Faifeu...*, réimpression publiée par M. A. de Montaiglon, in-18 (Léon Willem, éditeur).



APPENDICE

Nous ne pouvons résister au désir de transcrire ici une partie de la pièce que vient, avec beaucoup de bienveillance, de nous communiquer M. Benjamin Fillon. C'est une lettre adressée au « pape des huguenots, » Philippe du Plessis-Mornay, par Samuel de Loumeau, pasteur de La Rochelle. (1) Elle est relative à un

(1) *La France protestante* de Haag, t. VII, p. 84, dit : « Arcère parle d'un Samuel Loumeau ou Loummeau qui,

ouvrage latin que du Plessis-Mornay voulait imprimer. On y verra que Pied-Dieu avait « toute l'imprimerie de Haultin. » Nous reproduisons l'orthographe de l'original :

« Monsieur, j'ay recu les vostres du 2 du présent. J'ay communiqué à M. Piédieu et quelques autres touchant l'œuvre latin dont vous m'escrivez. Mais votre proposition est trop générale pour en tirer quelque résolution. On désire sçavoir le sujet de ce labeur, si c'est théologie et controverse, ou si c'est histoire ou autre sujet politique, et si l'œuvre est grand : car il faut sçavoir cela au préalable. Et pour faire

---

après avoir exercé quelque temps la profession de médecin, l'abandonna pour se faire ministre et assista, comme pasteur de l'église de La Rochelle, au synode national de Vitré, en 1611... Ajoutons que Samuel Loumeau, pour qui du Plessis-Mornay professait une haute estime, et qui mourut en 1631, avait un fils nommé Pierre, qui, à l'âge de dix ans, était, au rapport de Colomiès, un prodige par sa profonde connaissance de la langue hébraïque. » Voir, *Mémoires* de Du Plessis-Mornay, plusieurs lettres adressées « à M. de Loumeau, ministre du saint Evangile, à La Rochelle, » et, dans le tome V de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, le *Diaire* de Jacques Merlin, où il est très souvent question de Samuel Loumeau.

quelque chose de beau, il faudroit des préparatifs, avoir une nouvelle fonte de caractères, et faire faire du papier exprès, de la forme et du poids qui serait jugé expédient; et après tout cela, si c'est un grand labeur pour lequel il faille de grandes avances, à grand peine trouveroit-on ici, gens pour l'entreprendre: car nous n'avons aucun libraire bien riche, et seroit-on en peine d'un bon correcteur. Pour la conduite du labeur, je crois que Piédieu le pourroit faire; il a toute l'imprimerie de Haultin quand aux ustensilles, mais non pour toutes les matrices. Toutefois on les pourroit recouvrer.

. . . .

A La Rochelle, ce 7 février 1623.

S. LOUMEAU. » (1)

Le reste de la lettre contient des détails sur ce qui se passe à La Rochelle. Cette espèce de journal montre que Loumeau tenait bien son correspondant au courant. Peut-être reproduirons-nous ailleurs ce document intéressant.

---

(1) La suscription porte : « *A Monsieur, Monsieur du Plessis, en sa maison. A la Forest sur Saivre.* »

Le livre dont l'impression devait être confiée aux presses rochelaises est, nous écrit M. Benjamin Fillon, le *De statu Galliæ*, « qui, dit-on, fut imprimée in-4°, » selon M. Haag, (*La France protestante*, t. VII, p. 541). Il aurait été supprimé au moment de son apparition, et l'on n'en a pas retrouvé d'exemplaire. Mornay mourut cette année même (11 novembre 1623), c'est-à-dire neuf mois après la réponse de Loumeau. Nous ne pouvons savoir si c'est Pied-Dieu qui imprima cet ouvrage.





CONCLUSION

Nous aurions voulu rendre cet essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis plus instructif et surtout plus complet. Cela n'a pas dépendu tout à fait de nous. Comme nous l'avons dit d'ailleurs dans notre préface, le sujet traité était nouveau et les éléments rares; il fallait commencer pourtant, réunir ce qui était épars, chercher partout, se résigner à ne pas trouver. Nous n'avions à notre disposition qu'une bibliothèque fort modeste, et de forma-

tion récente ; (1) et si nous eussions consulté notre goût particulier, nous n'eussions pas entrepris un travail qui devait forcément rester très imparfait. Notre éditeur a jugé que, malgré ses lacunes, cette étude pouvait être utile; c'est un cadre, d'autres achèveront de le remplir. Au moins, on peut être sûr que les renseignements qu'il contient sont authentiques et qu'il ne s'y est glissé d'erreurs que celles qu'un auteur, si scrupuleux, si attentif qu'il soit, doit commettre forcément, surtout en un ouvrage si hérissé de difficultés et de minuties que la bibliographie.

Nous aurions bien voulu aussi prouver que l'imprimerie dans notre contrée remontait à la plus haute antiquité et que les incunables, les éditions originales, les beaux livres y avaient été nombreux. La réalité n'a pas répondu à notre désir. Près de nous, Poitiers semble avoir été le grand atelier typographique de la région, supérieur même à Bordeaux. Il travaille dès 1479

---

(1) On sait que la bibliothèque de Saintes fut détruite en 1871 par un incendie. Celle qui l'a remplacée est assurément plus utile, plus complète ; mais elle n'a pas les raretés bibliographiques, les éditions précieuses, les vieux livres que la première possédait en grand nombre.

et répand ses livres au loin. (1) Poitiers fut, à la fin du XVIe siècle, un foyer important de lumières qui rayonnait jusqu'à Toulouse d'un côté, de l'autre jusqu'à Orléans et même à Rennes. Descartes et Bacon y sont venus étudier. Il n'en est point tout à fait ainsi de nos villes. Seule, La Rochelle a une grande importance, qu'elle dut à la réforme. (2) Les Haul-

---

(1) Le premier livre imprimé à Angoulême est de 1491.

(2) « Le calvinisme s'introduisit dans cette ville en 1551, et jusqu'en 1628 ce fut le port de guerre et le boulevard des réformés. Depuis, en 1649, l'évêché de Maillezais y fut transféré, probablement dans un but de purification. L'imprimerie suivit de près à La Rochelle l'envahissement du protestantisme. Vers 1558, un typographe du nom de Barthélemy Breton *(vulgo* Berton) s'y établit..... Après la prise de La Rochelle et la dispersion des ateliers réformés, la typographie tombe instantanément, et ce n'est qu'à l'époque de l'établissement du nouvel évêché qu'elle reprend un peu. Mais pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, les deux imprimeries, qui pourtant ont à imprimer la propagande antiréformiste des nouveaux évêques, et travaillent en même temps pour la marine et la municipalité, ont bien de la peine à vivre. Nous ne mentionnons qu'un seul des typographes de cette époque. C'est Mesnier, dont les héritiers conservent et exploitent l'imprimerie pendant plus d'un siècle. » P. Deschamps. *Diction. de géographie,* col. 1114.

tin furent des imprimeurs très distingués, graveurs et fondeurs en caractères en même temps. Leurs types avaient une élégance remarquable et une grande netteté, bien avant les Elzéviers. Ce sont les typographes par excellence de la deuxième moitié du XVI[e] siècle. Le célèbre Millanges, de Bordeaux, l'éditeur de Montaigne, se servait de types fondus par les Haultin qui lui montèrent une imprimerie, et l'on a vu qu'ils avaient établis une succursale à Montauban. (1)

---

(1) Parmi les principaux imprimeurs qui exercèrent dans la ville de La Rochelle, dit le *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne*, col. 1115, « en première ligne, nous devons citer Pierre et Hiérosme Haultin (ou Hautin) ; le premier, qui avait été reçu imprimeur à Paris en 1549, débute à La Rochelle en 1568 ; et le second, qui meurt en 1612, est remplacé par ses fils qui exercent jusqu'à l'époque du siège. On doit au premier l'impression d'un livre célèbre ; c'est un *Nouveau Testament* traduit en langue basque par Jean de Licarrague de Briscous. Voici le titre exact : Iesvs christen gvre iav || narem Testamentv Ber || rico, ioannes Leicarraga || berascoizcoac. Rochellan, Pierre Havtin, 1511 ; petit in-8, lettres rondes, à longues lignes ; en tête, 20 ff. non chiffrés, corps d'ouvrage paginé 1 à 459 ; suiv. 32 ff. non chiffrés ; sur le titre un écusson aux armes de Jeanne d'Albret et de son mari, Antoine de Bourbon. Ce rare volume est décrit par Dom Gerdes, Bauer, etc. »

Après eux il y a dégénérescence. La typographie se borne aux besoins du jour, mandements d'évêques ou arrêtés d'intendants, mémoires de procès ou feuilles d'annonces. Quelques livres paraissent de temps à autre, qui n'ont aucun éclat, ni littéraire ni typographique. Les imprimeurs sont des ouvriers qui gagnent leur vie et ne songent en aucune façon à traiter artistement les auteurs qui se confient à eux. On ne trouve même pas les caractères nécessaires, et quand Bourignon publie ses *Recherches sur les antiquités de Saintes*, il faut qu'un horloger lui grave, tant mal que bien, les caractères grecs dont il a besoin.

Cependant, rendons justice aux imprimeurs contemporains. Depuis quelques années, il s'est fait de louables efforts, et notre province n'est pas trop inférieure à la capitale. M. Gaudin a imprimé de vrais petits chefs-d'œuvre à La Rochelle; Pons et Surgères ont pris pour type les éditions du XVIe siècle. D'autres ateliers, en conservant les caractères ordinaires, ont donné plus de soins à leurs travaux.

Ce n'est pas seulement le typographe qui a du goût; l'auteur qui se fait imprimer sait choisir et vouloir. La bibliomanie, travers de notre époque, a produit des bibliophiles; et si

l'on recherche les raretés, les curiosités, les exemplaires uniques, les affreuses gravures sur bois d'Epinal, qui sont l'enfance de la xilographie, il ne manque pas d'amateurs éclairés que les magnifiques éditions en beaux caractères sur papier solide et fort, aux gravures artistiques ont toujours le don d'attirer et de charmer.

Jadis, il était d'usage que l'ouvrier qui voulait passer maître fit son chef-d'œuvre ; et les maîtres l'admettaient parmi eux. Aujourd'hui s'établit patron qui veut : mais le patron n'est pas toujours maître. Que d'imprimeurs sont devenus imprimeurs sans avoir vu un composteur, et sans savoir ce qu'on appelle casse ! Mais celui-là est vraiment typographe qui a composé, et l'on n'est encore maître que si l'on s'est fait reconnaître tel. Ainsi a pensé M. Noël Texier. Il a voulu faire son chef-d'œuvre ; imprimeur, il a voulu que le livre édité par lui pour cela fut consacré à son art, qu'il aime si ardemment ; aunisien de naissance, saintongeais d'habitation, il a souhaité qu'on parlât de l'imprimerie en Aunis et en Saintonge ; de ce double désir, si généreux et si patriotique, est né ce petit volume qui fera plus d'honneur à l'éditeur qu'à l'auteur.



LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

IMPRIMEURS SAINTONGEAIS

ET AUNISIENS

COGNAC

Dupouy et Josserand.	1793-1795
I. Dedé.	1832
I. Dedé et Péronneau	1835-1837
Mercier	1838-1848
Durosier	1849
Désiré Mortreuil et Amable de La Tour. .	1868-1870
Gustave Béraud	1870

JONZAC

Lagier	1855
Louis Ollière	1861
Gaboriau	

LA ROCHELLE

Barthélemy Berton	1557-1573
Les Haultin.	1571-1616
Pierre Davantès	1573-1603
Jean Lefort.	1573
? Michel Gaillard	1615-1623
Jean Portau.	1576-1587
Antoine Chuppin	1578
Marin Villepoux	1584-1590
Jean Brenouzet.	1602-1609
P. Prunier	1603
Noël de Lacroix	1607-1622
Le Libertin	1612
Jehan Berthommé.	1615
Léon Lucas.	1616
Pierre de Lacroix	1617
J. Hébert	1617
Guillaume de Lachaud	1618-1620
Jean Dinet	1620
Pied-Dieu	1621-1623
Marin Canoel	1623
P. Froment.	1628
A. Tiffaine et L. Chesneau.	1629
Étienne Durosne	1632-1648
Toussaint de Gouy	1644-1673
Barthélemy Blanchet	1652-1661
Étienne Mathé.	1659
François Pérez.	1675
Louis de Coquerel	1685-1693
Pierre Mesnier	1688-1734
Louis Bourdin	1714
François Courson	1716-1726

Veuve François Courson	1726-1731
Jean Bonnet	1731-1733
Veuve Mesnier.	1735-1742
Pierre-Nicolas Mesnier	1735
Pierre Mesnier.	1745-1789
R.-I. Desbordes	1747-1758
Jérôme Légier	1759-1782
Pierre-Léon Chauvet.	1782-1798
Vincent Cappon	1789-1824
Roy & compagnie.	1792
J.-B. Cavazza	1792-1793
Lhomandie et Châteauneuf.	1795
Bouyer frères	1798-1808
Lhomandie.	1799-1807
Christophe Bouyer	1802-1827
Mareschal	1811-1832
Louis Chauvet.	1818-1830
Élise Cappon	1828-1843
L. Delayant	1830-1835
Gustave Mareschal	1832-1874
Pavie	1837
Boutet	1837-1854
A.-F. Lacurie	1840-1843
Loustau et Dausse	1843-1845
Alexis Caillaud	1844-1851
A. Dausse et Siret	1845-1849
Antoine Dausse	1849-1860
Auguste Siret	1849
Omer Michelin	1852-1855
Gout.	1852-1855
J. Deslandes	1855
H. Rioubland	1860-186
Théodore Drouineau	186 -186

Mme Z. Drouineau	186 -187
Alphonse Thoreux	1871-1874
Pic	187 -1874
Dubois et Léon Méhaignery	1874
Veuve Mareschal et Eugène Martin	1874

MARENNES

Jacques-Sylvestre Raissac	1835-1856
Florentin ainé	1857
Florentin-Blanchard	1871

PONS

Thomas Portau	1590-1596
Jean-François Lacurie	1792-1814
Pierre-Noël Texier	1873

ROCHEFORT

Jacques Lenoir	1714
Charles Mesnier	1764
René-Daniel Jousserant-Mesnier	1790
Léon-Baptiste Bonhomme	1791-1810
Pierre-Laurent Ridoret	1810
Ferdinand Goulard	1800
Faye	1822-1831
Proust-Branday	1835-1846
Mme Félicité Thèze	1842
Mercier et Devois	1845
Henri Loustau	1846
Devois	1854
Thèze	
Triaud et Guy	

ROYAN

A. Florentin-Blanchard	1867-1871
Victor Billaud	1877

SAINTES

François Audebert.	1598-1605
Nicolas Crespon	1611-1620
Jean Bichon	1613-1650
S. Crespon	1620
Bernard Crespon	1650
Etienne Bichon	1655-1702
Théodore Delpech	1708-1726
Antonin Vignau (1)	1736-1740
Delys et Toussaint.	1747
P. Toussaint	1772-1825
Cappon	1791
Mareschal	1791-1810
Jean-Baptiste Corinthe ou Couraing . . .	1791-1837
Jean-Baptiste-François Hus	1792-1833
Jean Dupouy	1794-1802
Josserand	1797-1802

(1) Il faut ajouter à Antonin Vignau, — et non *Antoine Vigneau*, comme on l'a imprimé page 77, — l'opuscule suivant : « LA VIE ET MARTYR DE SAINT EUTROPE, Apôtre de Saintonge et premier Évêque de Saintes. *Avec un Abregé de la Vie de Sainte Eustelle,* Revuë et corrigée de nouveau par un Père de la Compagnie de JÉSUS. A SAINTES. Chez ANTONIN VIGNAU, Imprimeur et Libraire du Roy, près les Jésuites. MDCCXL.» In-18, 104 pages.

J.-A. Meaume	1797-1801
Marguerite Boucheron	1816
Nivelleau de Longueville	1825-1830
Jean-Baptiste Lacroix	1830-1848
Alexandre Hus	1833-1866
Pierre-Léon Chavignaud	1833-1837
Claudine Rossy	1837-1832
Adolphe Charrier	1842
Chavignaud et Bourbaud	1848-1858
Zacharie Lacroix	1848-1865
Poupard	1858-1869
Jean Lassus	1861-1866
Antoine Fontanier	1864-1866
Zoïde Amaudry	1865-1876
Henriette Lagorce, veuve d'A. Hus	1866-1869
Pierre Orliaguet	1866
Prosper, Léon, Alexandre Hus	1869
Gay	1875
Ferdinand Loychon et Louis Ribéraud	1876

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Jean Moussat	1616-1618
Nicolas Crespon	1621
Henry Boysset	1655-1671
Jean-Baptiste Josserand	1793
Jean-François Lacurie	1814-1821
Veuve Lacurie et fils	1828-1838
Am. Durand	1838-1862
Jules Saudeau	1848-1865
Eugène Lemarié	1862
Adolphe Bonnin	1867
Gardrat	1875

SURGÈRES

Jacques Tessier. 1869-1879
J. Tessier et Eugène Tessier. . . , ... 1879





TABLE DES GRAVURES



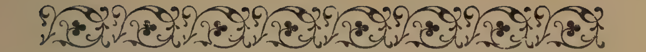


TABLE ONOMASTIQUE (1)

(Les noms de lieux sont en italique).

(1) Cette table est due à M. l'abbé Eutrope Vallée, secrétaire-adjoint de la Société des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

U

V

W

X





ADDENDA & CORRIGENDA

DEPUIS trois ans que cet essai sur l'imprimerie est sous presse, bien des faits nouveaux sont parvenus à notre connaissance; bien des détails que nous ignorions nous ont été révélés. En outre, quelques amis qui ont pu voir des pages de ce travail, nous y ont signalé beaucoup d'erreurs, de lapsus, de lacunes; *quorum magna pars* M. Jules Pellisson. Nous les remercions de leur bienveillance, en corrigeant. Hélas! il restera encore beaucoup à rectifier. Commençons.

Page 7, dernière ligne. — M. Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux, a établi que l'imprimerie existait à Bordeaux en 1486.

Page 25. — Les *Mémoires et recueil de l'origine, alliances*, sont de *1587* et non *1589*.

Page 33, ligne 6. — Par acte du 6 décembre 1571, passé à Niort devant Mullot, notaire, « sire Marin Villepoux, marchant libraire, demeurant à La Rochelle, » loue à François Cibault, aussi marchand libraire à Poitiers, moyennant cinquante livres tournois par an, « le droict d'estallaige où ledict Cibault a estallé pour la présente foyre de Saint-André qui a tenu en ceste ville, et au lieu où avoyt accoustumé estaller Jacques Bouchet, libraire, duquel il a transport, avecques une payre de grandes armoyres, tables et tréteaux... et ce durant les foyres royalles qui tiendront en ceste ville seulement... » *Bulletins de la société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, IV, 1879, p. 115.

Page 54. — « La même année 1596, il publia » : lire *1598*.

Page 57, ligne 2. — Il faut lire : *Redargutions* au pluriel ; — *4e ligne*, lire : petit *in-4°*, au lieu de *in-8°*.

Page 76, ligne 8. — *Marci Tullii Ciceronis pro Marcello oratio XI ;* il faut lire : *pro M. Marcello oratio XL.*

Page 77, ligne 15. — A Antonin Vignau il faut ajouter sa veuve, au moins pour l'année 1743 : car sur l'ouvrage *M. Tullii Ciceronis breviores epistoles*, *Prima pars ;* petit in-4° de 32 pages, portant le monogramme des jésuites, je lis : « SANTONIS, Apud Viduam Antonini Vignau, Illust. D. D. Episcopi, Collegiique Typographi. M. DCC. XLIII. »

Page 80, ligne 7. — Les pièces justificatives du mémoire pour les habitants de Cognac ont *58* pages et non *38*.

Page 82, ligne 13. — *Thelogo*, lire : *Theologo; — ligne 17 : Promeridiana*, lire : *pomeridiana.*

Page 83, 2e *ligne.* — Lire : *die 16 aprilis.*

Page 99, ligne 10. — *L'Amouroux*, lire : *L. Amouroux.*

Page 101, dernière ligne. — Lassus a imprimé le *Moustique*, journal du théâtre de Saintes, dont le 1er numéro est du 11 décembre 1862. Le n° du 28 décembre est imprimé entièrement en rouge.

Page 107, ligne 8. — Séance du 13 *fructidor*, lire : *Frimaire.*

Page 108, ligne 4. — Dedé a imprimé les

Affiches, annonces et avis divers de Cognac, hebdomadaire. Le numéro 3 est du 14 mars 1833. Ce journal parut d'abord en petit format par cahiers dont le nombre de pages variait. Il augmenta ensuite son format. Le n° 116, de 4 pages in-folio, daté du 12 mars 1836, est signé : « Dedé et Péronneau, imprimeurs de la sous-préfecture, de la mairie et des tribunaux. » Dedé et Péronneau ont aussi imprimé : le *Messager du 5e arrondissement de la Charente*, qui n'eut que quelques numéros. Le numéro 2 est daté du 10 janvier 1837 ; et aussi *Histoire et statistique des églises réformées de la Charente*, par G. Goguel, 1836, in-12, 230 pages.

Page 108, ligne 6. — Le brevet de Durosier est du 3 novembre 1848 ; donc, il faut rétablir ainsi les dates : 1848-1879. C'est Mercier qui a commencé à imprimer l'*Indicateur de Cognac*. Le numéro 46 est daté du 12 novembre 1837, (hebdomadaire). Il faut donc faire dater l'imprimerie Mercier de *1837* et non *1838*. En 1841, il a imprimé : *Philosophie de la langue française*, par René Trédos, in-8, 572 pages. C'est le premier ouvrage de longue haleine imprimé à Cognac.

C'est sous M. Durosier, à partir du *18 février 1869*, que l'*Indicateur* est bi-hebdomadaire.

Id., ligne 16. — Le 1er numéro de l'*Ere nouvelle* est du *14* août et non *4*.

Page 109, ligne 3. — Pendant la guerre de 1870-71, M. Bérauld a imprimé le *Télégraphe, journal des dépêches et nouvelles*, dont le numéro 1er est du 15 décembre 1870 ; il était quotidien. Il a imprimé aussi les neuf premiers numéros du *Protée*, journal illustré hebdomadaire. Le 1er est du 19 novembre 1876. Les numéros 10 à 14 ont été imprimés à Pons, chez M. Texier.

Page 112, ligne 11. — Il n'est pas exact de dire que Jousserant-Mesnier devait être parent de son homonyme de Saintes et de Cognac. Ce dernier était *Josserand* et non *Jousserant*.

Id., ligne 16. — Lire *Brudieu* et non *Brudien.*

Page 114, ligne 15. — Le mémoire de Montaxier aîné est du *7 mai* et non *mars*.

Page 116, ligne 1re. — Mercier et Devois ont imprimé beaucoup d'opuscules de colportage, notamment : 1° *Armée de Bellone. Enrôlement volontaire de deux cent mille filles depuis 18 ans jusqu'à 30 ans ;* in-4°, 2 p., s. d., (imprimé sous Louis-Philippe. En tête une vignette représente la charte et le coq gaulois) ; 2° *Histoire d'un jeune marin faite et vendue par lui-même*, par Tabuteau, de Pérignac, près Angoulême ; 1870, in-12, 48 p. Beaucoup de

chansons de colportage ont été imprimées chez eux. Ils paraissent avoir eu cette spécialité.

Page 119, ligne 10. — Aux livres sortis des presses de Saint-Jean-d'Angély, il faut ajouter l'ouvrage suivant qui nous est révélé par le *Bulletin du bouquiniste* du 15 juin 1879 : « PRANTINHAC (Jean de). Anatomie de l'ame et de l'homme intérieur, pour la cognoissance de soy-mesmes, à la confusion de l'Athéisme... *A sainct Jean d'Angely, par François Audebert, imprimeur ordinaire du Roy et de ladicte ville.* 1616, pet. in-4 de x ff. prélim. et 208 pages ; dans sa première reliure en parch. 25 fr. »

Il résulte que François Audebert, dont nous constatons la présence à Saintes en 1605, aurait rétabli un atelier à Saint-Jean d'Angély, exemple que devait suivre Nicolas Crespon.

Page 122, ligne 19. — Nous avons dit qu'on avait eu tort de mettre en doute l'existence du *Summa juris civilis* d'Armand Maichin. En effet, par un acte passé devant Dugret, notaire royal à Saint-Jean-d'Angély, le 6 mai 1654, Henry Boysset, imprimeur, s'engage à imprimer un volume in-8°, intitulé *Summa juris civilis*, par Armand Maichin, conseiller du roi, lieutenant particulier en la senéchaussée de Saintonge au siège et ressort de Saint-Jean-d'Angély.

Ajoutons, pour profiter des notes de M. Denis d'Aussy, qui prépare un travail sur Armand Maichin, que l'auteur du *Summa juris civilis* traita avec le même libraire et Paul Dangycourt, libraire à Saint-Jean-d'Angély, le 20 novembre 1649, pour la publication d'un livre intitulé *Commentaire sur la coutume de Saint-Jean-d'Angély*, et qu'un second marché fut conclu entre l'auteur, le libraire et Henry et David Boysset, frères, pour l'impression de cet ouvrage à 500 exemplaires, à raison de trois livres par chaque feuille. Enfin, le 9 août 1667, Maichin et Henry Boysset traitent pour l'impression de l'*Histoire de Saintonge;* l'imprimeur doit livrer à l'auteur 230 exemplaires, le reste lui appartiendra.

Pages 125-126. Ajouter ceci: Mme Lacurie imprimait dès 1815, car on a d'elle : *Détails officiels sur Sa Majesté Napoléon, empereur des Français, contenant son embarquement à l'île d'Elbe, son débarquement au golfe de Juan;* petit in-4°, 4 p. « A Saint-Jean d'Angély, de l'imprimerie de madame Lacurie, canton des Forges. » Cette pièce de colportage sans date est évidemment des Cent Jours.

Page 126, ligne 9. — Le *Cours de notariat*, qui se trouve à l'article veuve *Lacurie et fils*, est signé de la veuve Lacurie seule.

Page 134, avant dernière ligne. — 9e fascicule du t. *X*, lire du t. *I*.

Page 142, ligne 12. — *Sainte Eustelle*, de M. l'abbé Rainguet, a *96* p. et non *16*.

Page 145, ligne 11. — Lagier devait être à Jonzac dès 1847 : car, le 1er mai 1848, il signe le numéro 31 de la *Sévigne*, journal hebdomadaire.

Pages 152-153. — Addition importante : « *Calendrier ou annuaire de la République française, précédé du décret sur l'ère, le commencement et l'organisation de l'année*, etc..., pour la troisième année. A Pons, de l'imprimerie de Lacurie, Chasteauneuf et Lhomandie; » petit in-8o. Cet almanach est très curieux. On voit que Lhomandie et Chasteauneuf ne furent pas longtemps associés avec Lacurie, puisqu'on les trouve à La Rochelle dès 1795.

Page 191. — A propos de l'*Histoire de France*, de La Popelinière, nous aurions pu et dû peut-être transcrire la lettre du roi de Navarre, futur Henri IV, au corps de ville de La Rochelle (2 juin 1581) que cite Jourdan dans ses *Ephémérides historiques de La Rochelle,* I, p. 186 : « Messieurs, j'ay entendu que, au mesprys de l'édict de pacification faict par le roy, mon seigneur, un nommé Popellynière, qui demeure pour le présent en vostre ville, a faict

un livre contre la religion réformée, et aussy contre ceulx de nostre maison ; lequel il a faict imprimer dans vostre ville par vostre imprimeur qui est... D'aultant que je scay que estiez désireulx du bien et repos de cest estat et zélateurs de la religion contre laquelle le dict livre est faict, et aussy aïant à cœur l'honneur de nostre maison, pour y avoir trouvé honneur et adsistance quand vos affaires l'ont requis, je vous ai bien voullu escripre les présentes.... pour vous prier, messieurs, voulloir faire telle et si exemplaire justice d'ung Popellynière et de vostre imprimeur, qu'elle donne occasion de retenyr les aultres en leur debvoir ; que si telles choses estoient souffertes, cela feroit que unsg chascung se enhardiroit à faire le semblable, pour l'espérance qu'ilz auroient de demeurer impunis.... De Nérac, ce 3e jour de juin 1581. Votre affectionné amy, HENRY. »

Jourdan ajoute : « Cet écrivain, dont le prince parle avec tant de dédain, était cependant le vaillant capitaine, qui avait plus d'une fois combattu à ses côtés, et qui portait noblement sa double devise : DIEU EST MON REMPART. — PACIS ET BELLI ARTIBUS. L'imprimeur dont on avait oublié le nom, était Abraham Haultin, de la célèbre famille d'imprimeurs Rochelais, dont les impressions pouvaient rivaliser avec celles des Estienne. Enfin ce livre, qu'on prendrait pour un violent pamphlet d'après les termes

dans lesquels en parle Henri, qui sans doute ne l'avait pas lu, est l'*Histoire de France, enrichie des plus notables occurences, depuis 1550 jusqu'en 1557*, dont l'Estoile lui-même, l'historiographe d'Henri IV, parle ainsi dans son journal : « Si les derniers livres de son histoire eussent répondu aux premiers, on l'eust pu justement appeler le premier et le dernier historiographe de nostre temps ; et qui, avec plus de hardiesse, liberté et vérité (dont il cuida courir fortune de sa vie, à La Rochelle, en ayant receu pour paiement un coup d'espée au travers du corps), sans flatterie et sans dissimulation a traicté ce notable subjet? » L'ouvrage de La Popelinière, soumis à la censure du consistoire, y subit de nombreuses mutilations (1) et l'auteur fut déclaré indigne d'être admis à la cène. »

---

(1) La bibliothèque de La Rochelle possède le premier volume de l'exemplaire expurgé par le consistoire; et les passages condamnés, dont aucun ne se rapporte d'ailleurs à la maison de Bourbon, ne semblaient guères de nature à exciter la susceptibilité religieuse ou de famille du roi de Navarre.



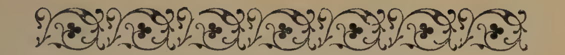


TABLE DES MATIÈRES



ACHEVÉ D'IMPRIMER

Le Jeudi 4 Septembre 1879



Sur les presses de Noël Texier

Typographe à Pons.



